



## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*  
\* \* \*

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville de DINAN, **Salle d'Honneur**, le **MARDI 14 FEVRIER 2017**, en séance publique, à **20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016.

1. FINANCES – Budget général et budgets annexes – Budget primitif 2017
2. FINANCES – Autorisations de programme / Crédits de paiement 2017
3. FINANCES – Tarifs 2017 - complément
4. DIRECTION GENERALE – Mise en œuvre du Plan de prévention et de sécurité 2017
5. MUSEE Yvonne Jean Haffen, Maison d'artiste de la Grande Vigne – Convention de partenariat Ville de Dinan – Association Les Ateliers du Plessix-Madeuc
6. MUSEE – Lancement du projet scientifique et culturel du musée de Dinan
7. COMMUNE NOUVELLE – Mise à disposition d'un chargé de mission par Dinan Agglomération
8. AFFAIRES IMMOBILIERES - Vente d'un terrain nu situé dans le lotissement La Conninais
9. AFFAIRES IMMOBILIERES – Bilan des cessions et acquisitions 2014, 2015, 2016
10. URBANISME - Restauration de menuiseries et d'éléments de façade de la maison sise 5 rue du Château - Demande de subvention de Mme GLATRE
11. URBANISME - Remplacement des menuiseries extérieures de la maison sise 20 bis rue Waldeck Rousseau - Demande de subvention de Mlle Marie HENRY
12. URBANISME - Remplacement des menuiseries extérieures et réfection de toiture de la maison sise 3 place Sainte Catherine - Demande de subvention de M.WALRAVE
13. URBANISME – Lotissement « Le Hameau des Fontaines » - Dénomination de voie
14. PERSONNEL – Bibliothèque municipale - Création d'un emploi - Cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi

.../...

15. PERSONNEL – Tableau des emplois
16. CONSEIL MUNICIPAL – Télétransmission des actes au contrôle de légalité – Programme « ACTES » - Signature d'une convention avec la Préfecture des Côtes d'Armor
17. CONSEIL MUNICIPAL – Liste des décisions prises par M. le Maire par délégation du Conseil municipal
18. ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2015

**FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DINAN**

**Le 8 février 2017**

**Le Maire,**

**Didier LECHIEN**

**RELEVÉ DE DECISIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2017**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le Mardi 14 février 2017, à 20 heures**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 8 février 2017.

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS** : M. LECHIEN - Maire, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, M. SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. DERU, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M GAUBERT, M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme BALAY-MIZRAHI (pouvoir à M. LECHIEN), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), M. PASINO (pouvoir à Mme DESRAME), Mme DESPRES (pouvoir M. BONENFANT), Mme PATRY (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M. DERU), M. BERTIER (pouvoir à Mme BRIEC-LAME), Mme LAISNE, Mme PAULANGE (pouvoir à M. FORGET).

**ETAIT ABSENTE** : Mme RIO.

**Secrétaire** : Anne-Cécile BRIEC-LAME

\*  
\* \*

M. Maire déclare la séance ouverte et demande à Anne- Cécile Briec-Lamé de procéder à l'appel.

Le relevé de décisions de la séance du 15 décembre 2017 est adopté (après une correction apportée par Mme Missir - affaire n°6).

M. le Maire informe ensuite le conseil municipal que la Ville de Dinan a reçu le Label « Ville active et sportive » - 1 laurier. Ce label a pour objet de valoriser les communes qui développent des politiques volontaristes pour promouvoir l'activité physique et sportive, sous toutes ses formes, et pour qu'elle soit accessible au plus grand nombre. M. le Maire remercie M. Jouneau pour son implication dans ce dossier. M. Jouneau remercie tous les membres des associations qui contribuent à la promotion de l'activité physique et sportive.

M. Gaubert signale que l'ordre du jour est très chargé et que le nombre de conseils municipaux dans l'année n'est pas suffisant.

M. le Maire précise que le nombre de séances prévues est suffisant et que c'est le même que dans la majorité des communes de même importance. Le planning prévisionnel des séances pour l'année 2017 est communiqué aux conseillers municipaux.

M. Forget interpelle M. Le Maire, en tant que Président du Conseil de surveillance du centre hospitalier René Pléven, afin d'avoir des informations sur l'hôpital et plus précisément sur l'avenir de la maternité.

M. le Maire rappelle que les modalités relatives aux questions orales et écrites sont précisées dans le règlement intérieur du conseil municipal.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

## **Affaire n°1 – FINANCES – Budget général et budgets annexes – Budget primitif 2017**

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **25 voix pour et 6 abstentions** (M GAUBERT, M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BERTIER (pouvoir à Mme BRIEC-LAME), Mme PAULANGE (pouvoir à M. FORGET) :

- d'adopter le Budget Primitif Commune comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	16 976 658,40 €	16 976 658,40 €
Investissement	12 672 584,44 €	12 672 584,44 €
Total	29 649 242,84 €	29 649 242,84 €

- d'adopter le Budget Primitif annexe Port de plaisance comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	87 872,46 €	87 872,46 €
Investissement	269 592,00 €	269 592,00 €
Total	357 464,46 €	357 464,46 €

- d'adopter le Budget Primitif annexe Camping municipal comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	61 531,10 €	61 531,10 €
Investissement	49 916,53 €	49 916,53 €
Total	111 447,63 €	111 447,63 €

- d'adopter le Budget Primitif annexe Parkings souterrains comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 471 305,63 €	1 471 305,63 €
Investissement	2 723 024,63 €	2 723 024,63 €
Total	4 194 330,00 €	4 194 330,00 €

- d'attribuer les subventions aux associations conformément à la liste jointe au BP Commune.
- d'attribuer une subvention de 500 000 € au CCAS.

La discussion à laquelle prirent part M. Gaubert, Mme Bonnefond, M. Déru, Mme Paris, M. Hellio, M. Robert (Directeur général des services), M. Forget, M. le Borgne, M. Lagrée et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

## Affaire n°2 –FINANCES -- Autorisations de programme et crédits de paiement (AC/CP) 2017

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver les autorisations de programme et les crédits de paiement suivants pour l'année 2017 :

<b>Libellé AP/CP</b>	<b>obs</b>	<b>Montant AP</b>	<b>CP 2017</b>
AP/CP n° 1 remparts	opération 52	2 003 263	379 033
AP/CP n°2 Quartier Gare	opération 71	191 894	107 234
AP/CP n°3 : Château	opérations 53 et 61	538 384	490 761
<b>TOTAL des AP/CP exercice 2017</b>		<b>2 733 541</b>	<b>977 028</b>

La discussion à laquelle prirent part M. Gaubert et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

## Affaire n°3 – FINANCES – Tarifs municipaux au titre de l'année 2017 - Complément

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de compléter le tableau des tarifs pour l'année 2017 ainsi :

- **Pour l'exposition Yves Saint-Laurent :**

	<b>Décision de la commission</b>
<b>TARIFS INDIVIDUELS</b>	
- Tarif normal	<b>6 €</b>
- Tarif réduit (sur présentation d'un justificatif : demandeurs d'emploi, étudiants de moins de 26 ans, carte d'invalidité)	<b>4 €</b>
- Enfant de moins de 10 ans	<b>Gratuit</b>
<b>TARIFS GROUPES</b>	
- Adultes (billet individuel pour les groupes de 15 personnes minimum).	<b>3,5 €</b>
<b>GROUPES SCOLAIRES</b>	
- Ecoles maternelles et primaires Dinan et hors Dinan.	<b>Gratuit</b>
- Lycées et collèges.	<b>2 € / élève</b>
(Gratuité accordée aux accompagnateurs)	

- **Pour l'Atelier du 5 Bis**

- Activités jusqu'alors menées dans le cadre du centre social :

Tarifs actions Habitants / actions familles et Parentalité

	Famille	Autre (Bénévole)
ACTIVITES (sur place/ auto-animation	1 €	1 €
ACTIVITES sur Dinan, avec prestation (cinéma, musée, spectacle)	2,50 €	2,50 €
Sortie transport limitrophe	2 €	3 €
Sortie plus 30kms...	5 €	7 €
Selon le tarif de la prestation d'activités	4 €	6 €
	8 €	10 €
	12 €	14 €

Café	0,20cts
Photocopie	0,30cts

- L'espace Jeunes

L'espace Jeunes est ouvert dans les locaux de l'Atelier du 5 Bis depuis janvier 2017.

ADHESION ANNUELLE ESPACE JEUNES : (année scolaire 2016- 2017)

- Jeune de Dinan : 2 €
- Jeune Hors Dinan : 4 €

ANIMATIONS :

DINAN (Hors Dinan, majoration de 2€)

Quotients	Journée A Thème	½ journée A Thème
0 à 440	11 €	7,55 €
441 à 480	12,02 €	7,65 €
481 à 515	13,14 €	7,86 €
516 à 700	13,64 €	8,06 €
701 à 900	14,74 €	8,57 €
901 à 1200	15,17 €	9,08 €
1201 à 1500	15,67 €	9,58 €
1 500	16,18 €	10,09 €

La discussion à laquelle prirent part Mme Guillemot, Mme Missir, Mme Desramé, M. Gaubert et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

#### **Affaire n° 4 – DIRECTION GENERALE – Mise en œuvre du Plan de prévention et de sécurité 2017**

Rapporteurs : M. LAGREE et M. SACHET

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- par **25 voix pour, 3 abstentions** (M. GAUBERT, Mme BRIEC-LAME, M. BERTIER (pouvoir Mme BRIEC-LAME)) **et 3 voix contre** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme PAULANGE (pouvoir à M. FORGET)) :
  - d'autoriser l'installation d'un système de vidéo protection dans les secteurs définis dans le Plan de prévention et de sécurité 2017, à savoir le secteur des gares routière et ferroviaire, celui du parking extérieur de l'Hôtel de Ville et de la rue du Fossé et celui de la rue de la Cordonnerie et de la rue du Petit Pain ;
- **à l'unanimité** :
  - d'approuver la création de deux postes de policiers municipaux ;
  - d'autoriser M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions du Plan de prévention et de sécurité et, notamment, à signer la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection auprès de M. le Préfet des Côtes d'Armor ;
  - d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions au taux maximum concernant le financement du système de vidéo protection et les équipements individuels des policiers municipaux recrutés ;
  - d'inscrire les dépenses et les recettes en résultant au budget communal ;

La discussion à laquelle prirent part Mme Missir, M. Forget, M. Gaubert, Mme Briec-Lamé, M. Brunet, M. Déru, M. Le Borgne, Mme Guillemot, M. Sachet et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

#### **Affaire n°5 – MUSEE YVONNE JEAN HAFFEN – MAISON D'ARTISTE DE LA GRANDE VIGNE – Convention de partenariat « Ville de Dinan-Association Les Ateliers du Plessix-Madeuc »**

Rapporteur : Mme PARIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'association Les Ateliers du Plessix-Madeuc pour encadrer le partenariat, dans l'intérêt du Musée Yvonne Jean Haffen et de l'association Les Ateliers du Plessix-Madeuc.

La discussion à laquelle prirent part M. Jouneau et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

#### **Affaire n°6 – MUSEE – Lancement du Projet scientifique et culturel du Musée de Dinan**

Rapporteur : Mme PARIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acter la composition du Projet scientifique et culturel du musée ainsi :

- des professionnels du secteur des musées :  
Monsieur Pascal Aumasson directeur du Musée des Beaux-Arts de Brest ;  
Madame Anne Dary, directrice du Musée des Beaux-Arts de Rennes ;  
Monsieur Arnaud Brejon de Lavergnée, ancien directeur des collections du Mobilier national ;  
Madame Brigitte Nicolas, *directrice du* Musée de la Compagnie des Indes de Lorient ;  
Madame Élisabeth Renaud, directrice du Musée de Saint-Brieuc ;  
Madame Brigitte Richard, directrice des Musées de Granville ;  
Madame Évelyne Schmitt, conseiller pour les musées à la DRAC de Bretagne ;
- quatre membres du Conseil municipal : M. le Maire, Mme Paris, Mme Desramé et Mme Laisné
- ainsi que de Madame Joëlle Le Guiffant, Adjointe au maire de Léhon, chargée du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture.

#### **Affaire n°7 – COMMUNE NOUVELLE – Convention de mise à disposition de service entre Dinan Agglomération et les communes de Dinan et Léhon**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **29 voix pour et 2 abstentions** (M. Forget et Mme Missir)

- d'approuver la convention de mise à disposition de service à passer entre Dinan Agglomération et les communes de Dinan et Léhon dans le cadre du projet de commune nouvelle;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de service et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La discussion à laquelle prirent part M. Forget et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

#### **Affaire n°8 – AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente d'un terrain nu situé dans le lotissement La Conninçais à Dinan**

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de déclasser le dit terrain situé dans le lotissement la Conninçais du domaine public communal
- de vendre ce terrain, au prix de 84 600€, avec obligation d'y édifier une construction
- d'autoriser M. le Maire à conclure tous les actes se rapportant à cette vente notamment les actes notariés, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

**Affaire n°9 – AFFAIRES FONCIERES – Bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la Ville de Dinan en 2014, 2015, 2016**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la Ville de Dinan pour les années 2014, 2015 et 2016.

La discussion à laquelle prirent part M. Gaubert et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

**Affaire n°10 - URBANISME - Restauration de menuiseries et d'éléments de façade de la maison sise 5 rue du Château - Demande de subvention de Mme GLATRE**

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 27 voix pour, 2 voix contre** ((Mme MISSIR, Mme PAULANGE (pouvoir M. FORGET)) et **2 abstentions** (M. JOUNEAU et Mme BRIEC-LAME) d'accorder à Mme GLATRE une subvention s'élevant à la somme de 797,50 € (sept-cent-quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante centimes).

**Affaire n° 11 - URBANISME - Remplacement des menuiseries extérieures de la maison sise 20 bis rue Waldeck Rousseau - Demande de subvention de Mme Marie HENRY**

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 27 voix pour, 2 voix contre** ((Mme MISSIR, Mme PAULANGE (pouvoir M. FORGET)) et **2 abstentions** (M. JOUNEAU et Mme BRIEC-LAME) d'accorder à Mme HENRY une subvention s'élevant à la somme de 1 966 € (mille neuf-cent-soixante-six euros).

**Affaire n°12 - URBANISME - Remplacement des menuiseries extérieures et réfection de toiture de la maison sise 3 place Sainte Catherine - Demande de subvention de M.WALRAVE**

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 27 voix pour, 2 voix contre** ((Mme MISSIR, Mme PAULANGE (pouvoir M. FORGET)) et **2 abstentions** (M. JOUNEAU et Mme BRIEC-LAME) d'accorder à M. WALRAVE une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros).

**Affaire n°13 - URBANISME - Lotissement « Le Hameau des Fontaines » - Dénomination de voie**

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'adopter la dénomination *allée des Conillères* à la voie interne et au chemin du lotissement « Le Hameau des Fontaines ».

**Affaire n°14 - PERSONNEL - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - CREATION D'UN EMPLOI - CADRE DES CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- d'accepter la création d'un emploi CAE à 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017
- d'ouvrir au budget les crédits nécessaires,
- d'autoriser le Maire à mettre en œuvre cette décision et à signer tout document ou contrat relatif à cet objet.

**Affaire n°15 - PERSONNEL – Tableau des emplois**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- d'adopter le tableau des emplois arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- d'ouvrir au budget les crédits nécessaires
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Affaire n°16 - DIRECTION GENERALE – Télétransmission des actes au contrôle de légalité – Programme « ACTES » - Signature d'une convention avec la Préfecture des Côtes d'Armor**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la Préfecture des Côtes d'Armor pour la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité.

**Affaire n° 17 - CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations d'attributions du conseil municipal au Maire depuis septembre 2016, à savoir :

- **Décision n° 2016/01**, en date du 06/12/2016, autorisant le SDE 22 à procéder à l'aménagement de l'éclairage public de la rue de la Garaye.
- **Décision n° 2016/02**, en date du 06/12/2016, autorisant le SDE 22 à effectuer les travaux sur le réseau électrique de la rue de la Garaye.
- **Décision n° 2016/03**, en date du 06/12/2016, augmentant le montant de la régie d'avance du centre de loisirs sans hébergement dans la cadre du dispositif « Argent de poche ».

**Affaire n°18 - ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2015**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2015.

La séance est levée à minuit.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 14 FEVRIER 2017**

**Monsieur le Maire**

Bonsoir à tous, nous vous prions de bien vouloir nous excuser d'avoir choisi le soir de la Saint-Valentin comme date pour ce conseil municipal, les hasards du calendrier sont ainsi faits. Je vais demander à Anne-Cécile Briec-Lamé de bien vouloir faire l'appel, merci.

Anne-Cécile Briec-Lamé fait l'appel.

**Monsieur le Maire**

Est-ce que le relevé de décisions du 15 décembre dernier appelle des observations de votre part ?

**Madame Stéphanie Missir**

Il y a une erreur sur l'intervention concernant l'attribution de subventions aux associations, sur l'affaire n°6, ce n'est pas moi qui suis intervenue mais Christine Laisné.

**Monsieur le Maire**

Donc sur l'attribution de subventions aux associations c'est Christine Laisné et non Stéphanie Missir.

**Madame Stéphanie Missir**

Pour le marché de la place de la Saint-Jean, rappelez-vous c'est Christine Laisné qui est intervenue.

**Monsieur le Maire**

Très bien, ce sera corrigé. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de correction ? Non, je considère donc qu'il est adopté, merci.

Une information, Dinan vient de se voir décerner le label de la ville active et sportive, nous avons reçu un laurier, je remercie l'adjoint au sport pour son investissement sur ce dossier et d'avoir porté cette candidature pour que Dinan obtienne ce label.

**Monsieur Jean Gaubert**

La question que l'on va se poser M. le Maire, c'est de quel côté on le porte ? Puisque traditionnellement M. le Maire, les lauriers, il y en avait deux.

**Monsieur le Maire**

Ah oui.

**Monsieur Jean Gaubert**

Ca va être assez compliqué, donc il va falloir attendre le deuxième. Je voudrais plus précisément évoquer l'ordre du jour M. le Maire. Nous avons ce soir, un ordre du jour qui est démentiel, moi je ne comprends pas, nous avons deux dossiers qui vont nécessiter des débats relativement longs, le budget municipal on y reviendra tout à l'heure, avec les budgets annexes qui sont aussi très importants, sur des programmes d'investissement sur lesquels nous aurons beaucoup de questions à poser, parce qu'en réalité, ils sont moins détaillés que les autres fois, c'est normal puisqu'on les vote plus tôt. En tout état de cause, on aura besoin de précisions, 1 000 000€ pour un programme de voirie, on aimerait bien savoir vers où se dirige-t-on ? L'autre sujet, qui est le dossier sécurité, qui est un dossier extrêmement important aussi, je pense que ce n'est pas raisonnable d'essayer de tenir dans une même soirée sur des sujets aussi importants, d'autant plus que vous avez d'autres délibérations qui nécessiteront moins de débat mais qui nous prendront quand même un peu de temps.

J'observe de la même façon que pour la suite nous aurons, à par le conseil municipal d'approbation éventuelle de l'association Léhon-Dinan, nous avons six conseils municipaux sur la période d'un an. Vous savez bien que dans la quasi-totalité des mairies y compris les plus petites que celles de Dinan, on est au rythme d'un conseil municipal par mois et franchement, je pense que nous aurions des conseils municipaux moins denses et plus rapprochés, ce serait vraiment de meilleure gouvernance. Vous avez évoqué dans votre rapport en expliquant que c'était de bonne gouvernance en gros de voter le budget plus tôt que d'habitude, je vous donne le point de vue du groupe dont je suis le porte-parole intérimaire ce soir, je vous le donnerai au cours du débat, mais franchement si on pouvait adhérer à cette idée, parce qu'on ne peut pas adhérer à l'idée à laquelle on fait des ordres du jour lourds, qui font que les gens au bout d'un moment baillent, ils sont fatigués et on est un certain nombre à devoir commencer tôt demain matin. Je voulais vraiment vous le dire, moi, j'aurais souhaité qu'un des deux dossiers soit retiré de l'ordre du jour pour être rapporté dans quinze jours, dans trois semaines, ce qui n'aurait pas été si long que ça et qui aurait été de meilleure mesure pour le bien-être de tout le monde, même si vous n'êtes pas obligé de considérer que le bien-être des conseillers municipaux est votre premier souci.

#### **Monsieur le Maire**

Le bien-être de tout le monde est un de mes soucis, y compris celui des conseillers municipaux, je dirais que je suis bien évidemment attentif au bien-être des élus au sein de cette instance. Nous avons à peu près autant de conseils municipaux que les villes de même importance, cette remarque revient à chaque fois, alors on s'est renseigné pour savoir comment ça se passait dans les autres villes, globalement, on est dans la même épure que dans les villes de même importance. Je conçois tout à fait que dans les petites villes, il y a d'avantage de conseillers municipaux, il faut bien voir aussi qu'un conseil municipal, ça demande une mobilisation et un investissement des services, je prends acte de vos remarques, il y en a sept cette année, nous en avons eu neuf l'année dernière, on essaiera, mais il faut imaginer la somme de travail qu'il y a pour les services. Au service des assemblées, nous n'avons qu'une personne, donc c'est un travail considérable, je prends acte de vos remarques.

#### **Monsieur Jean Gaubert**

La somme serait la même, répartie tout au long de l'année, alors que vous les condamnez à préparer des dossiers avec une somme de travail très lourde, au niveau de la somme de travail, c'est la même chose de l'étaler dans le temps.

#### **Monsieur le Maire**

Je ne suis pas d'accord avec vous, ce n'est pas grave. Bien évidemment le calendrier des conseils municipaux est quelque chose que nous décidons collégialement avec le Directeur général des services, avec l'ensemble des services, il faut bien que vous mesuriez tout cela, mais je prends note de votre remarque bien évidemment. On ne va pas faire un débat sur les conseils municipaux, comme il y a un ordre du jour relativement copieux, Jean Gaubert l'a remarqué, il va peut-être falloir que l'on avance.

#### **Monsieur Yannick Hellio**

Je voulais juste rappeler que l'on a déjà perdu quinze minutes.

#### **Monsieur Matthieu Jouneau**

Moi je voulais revenir sur le label ville active et sportive que vous avez évoqué tout à l'heure. Il y a 175 villes qui ont été labellisées par le Ministère de la jeunesse et des sports et le Ministère de la ville. Ce label récompense le dynamisme des associations sportives et un élément que l'on a particulièrement appuyé sur le dossier de présentation, il faisait une trentaine de pages, c'est ce dynamisme associatif, que l'on a eu l'occasion d'honorer lors de nos Trophées des sports, il y a quelques jours de cela. Je crois que plus de nos équipements, dont on connaît aujourd'hui l'état les uns et les autres, c'est vraiment ce dynamisme associatif, ce dynamisme sportif qui nous a permis d'accéder à ce premier niveau du label sur un échelon de trois niveaux. J'en profite pour remercier toutes les associations sportives dinannaises qui contribuent tous les jours de l'année, tous les mois à renforcer l'activité sportive sur notre ville.

### **Monsieur Michel Forget**

Je m'excuse pour Yannick Hellio, parce que je vais lui faire perdre deux minutes, mais je voulais juste vous interpeller M. le Maire, depuis fin décembre et à deux ou trois reprises, encore récemment, la presse fait écho des inquiétudes du personnel, de syndicats de l'hôpital sur la maternité, etc. Je crois que vous y avez répondu dans le Petit Bleu, je voulais et pas forcément ce soir, mais que de temps en temps, je trouve que c'est un dossier important, que l'on ait des informations concernant l'avenir de l'hôpital de Dinan, la maternité, etc. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Moi je veux bien entendre toutes les remarques que l'on me fait sur la périodicité des conseils municipaux, mais je souhaiterais aussi que tout le monde respecte le règlement intérieur du conseil municipal, on a bien précisé je dirais les règles concernant les questions écrites et les questions orales, je suis prêt à répondre sur l'hôpital, mais de grâce respectons les procédures. J'y ai répondu, il n'y a pas de menace sur la maternité, mais nous n'ouvrons pas le débat ce soir. Je vous propose de passer à l'ordre du jour et je laisse la parole à Véronique Bonnefond pour la présentation du budget.

### **Affaire n°1**

#### **OBJET - FINANCES – Budget général et budgets annexes – Budget primitif 2017**

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Conformément à l'article L 2312-1 du CGCT, le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal dans les deux mois suivant le Débat d'Orientations Budgétaires. Il doit faire l'objet d'une transmission au Préfet, pour contrôle de légalité, et d'une publication.

Le vote du Budget primitif doit intervenir avant le 31 mars de l'année, la date limite du vote du compte administratif et du compte de gestion étant, quant à elle, fixée au 30 juin de l'exercice N+1. Le Budget primitif constitue un document prévisionnel des dépenses et des recettes envisagées au cours de l'exercice budgétaire. Il est également un document d'autorisation d'engager juridiquement les dépenses c'est pourquoi il est souhaitable qu'il soit adopté le plus tôt possible dans l'année, afin de permettre aux services de mettre en œuvre les projets validés en Conseil Municipal et inscrits au Budget primitif. C'est le choix que fait la Ville de Dinan en adoptant le Budget primitif à la mi-février.

Si ce choix présente les avantages précités, il emporte cependant des difficultés lorsque son vote est précédé de l'adoption du compte administratif et de la reprise des résultats en Fonctionnement et en Investissement. Certes, cela permet d'abonder l'autofinancement et d'accroître la capacité d'investissement - si tant est que les résultats soient excédentaires - mais cela engendre aussi un engorgement des services en début d'année, que ce soit dans les services financiers pour vérifier la conformité des comptes avec la Trésorerie et réaliser les dernières écritures de régularisation, que ce soit dans les services opérationnels qui doivent mettre en œuvre les projets dès le budget voté, que ce soit dans le service des marchés publics qui se trouve contraint de lancer toutes les consultations dans les meilleurs délais. Par ailleurs, la procédure de préparation du budget de l'année suivante, qui débute en été, s'appuie sur des prévisions ou des priorités données 6 mois en avance et qui peuvent évoluer d'ici le vote du budget. Il n'est parfois pas possible d'attendre l'exercice budgétaire suivant pour inscrire des dépenses.

Fort de ces constatations, la Ville de Dinan a décidé de réformer sa procédure budgétaire, afin d'en étaler le déroulement dans l'année :

- Vote du Budget primitif en début d'année
- Vote du compte administratif et du compte de gestion en mai – juin, avec constatation et affectation des résultats
- Vote d'un Budget Supplémentaire en mai – juin, intégrant ces résultats.

Ainsi, le processus de préparation budgétaire débutée l'été dernier aboutira-t-elle avec le vote du Budget primitif en février. Un nouvel examen des projets sera organisé au printemps afin de déterminer lesquels doivent être amendés, abandonnés, reportés ou ajoutés et déboucher sur l'adoption d'un Budget Supplémentaire.

Cette nouvelle organisation, plus efficiente, commencera à être mise en place cette année, avec le vote du budget primitif le 14 février 2017 et le report du vote du compte administratif à la réunion du Conseil Municipal de la fin du 1er semestre. Le vote du Budget primitif 2017 se fera donc sans reprise des résultats 2016, mais avec l'intégration des restes à réaliser de la section d'Investissement, qui sont reportés sur l'exercice 2017 et ont été transmis à la Trésorerie pour permettre le paiement des engagements en cours.

## LE BUDGET GENERAL

### **Cadrage général**

Le Budget Primitif 2017 s'inscrit dans le cadre de la stratégie financière et fiscale présentée lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Le budget global de la Commune s'élève à 29 649 242,84 €, contre 29 046 904,20 € en 2016 (Budget Primitif et décision Modificative).

- La section de Fonctionnement s'équilibre à hauteur de 16 976 658,40 €.
- La section d'Investissement s'équilibre à hauteur de 12 672 584,44 €.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 1 441 000 €. Il est financé par :

- Les ressources propres d'investissement (FCTVA, Taxe d'aménagement) : 265 600 €
- Les amortissements des immobilisations : 700 000 €.
- Le virement de l'excédent prévisionnel de fonctionnement à la section d'investissement : 2 681 658,40 €

Le programme d'investissements nouveaux s'élève à 4 600 000 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 1 523 971,52 € en dépenses, et 1 786 295,59 € en recettes. Le déficit d'investissement de 2015, inscrit au BP 2016 à hauteur de de 1 568 992,92 €, est reporté au BP 2017.

Les subventions d'équipement (395 175 €), les cessions d'immobilisation (500 000 €), le recours à un emprunt de 2 000 000 € et l'inscription d'un emprunt d'équilibre théorique supplémentaire (1 399 855,45 €) constituent le bouclage du financement de l'investissement.

### **I – La section de fonctionnement**

#### **A. Données économiques**

Dans un contexte économique toujours morose, les prévisions de recettes liées aux tarifs des services et à la fiscalité directe locale ne permettent pas d'envisager une augmentation forte des produits perçus par la Ville, tandis que la demande sociale est, elle, toujours plus forte. Avec une inflation à 0,4%, et une croissance nominale des bases fiscales du même ordre, la Ville devra trouver de nouvelles sources d'optimisation de ses ressources propres.

En section de Fonctionnement, les inscriptions sont marquées par la mise en place de la comptabilité analytique au 1<sup>er</sup> janvier 2017, qui permet d'affecter les crédits aux services par activité. Par ailleurs, des changements notables au niveau des charges à caractère général entraînent une augmentation des dépenses de ce chapitre de 861 061 €, soit presque 30% par rapport au BP 2016. Les dépenses de personnel sont contenues, ainsi que les dépenses de transfert (chap 65). Les dépenses exceptionnelles, qui concernent essentiellement les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, sont en baisse du fait du transfert du budget annexe des Transports Urbains à Dinan Agglomération.

Les recettes de fonctionnement connaissent peu d'évolution par rapport au BP 2016, hormis la participation de la CAF au titre du centre social ainsi que le remboursement du sinistre de la Rue du Petit Fort par l'assurance, inscrit aux Produits exceptionnels.

La section de Fonctionnement est équilibrée, en dépenses et en recettes, pour un montant de 16 976 658,40 €. Cet équilibre est obtenu par un virement à la section d'Investissement (023) qui constitue une part d'autofinancement prévisionnel des dépenses d'Investissement. Il correspond au solde positif du montant total des dépenses de fonctionnement déduit des recettes de fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement antérieur reporté.

Au BP 2017, la dé-corrélation du vote du compte administratif et du vote du budget primitif entraîne l'absence de reprise des résultats de l'exercice 2016, tant en Fonctionnement qu'en Investissement. Toutefois, l'excédent antérieur reporté de 2015, inscrit au BP 2016, demeure inscrit en recettes de fonctionnement. Il s'élève à 2 222 838 40 €.

## B. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 14 521 820 €, hors solde d'exécution de fonctionnement reporté, en baisse par rapport à 2016 (14 701 980 €), du fait essentiellement de la baisse de la dotation forfaitaire (évaluée à - 130 699 €).

### B. 1 - Recettes liées à la politique tarifaire

Le montant total des crédits inscrits au chapitre Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses, s'élève à 1 195 920 €.

Ces recettes, directement en lien avec l'activité des services municipaux et la politique tarifaire, ont été évaluées par ceux-ci dans le cadre de la préparation budgétaire version « comptabilité analytique ». Il s'agit, majoritairement, des produits issus des tarifs municipaux dont l'augmentation moyenne a été fixée à +1,6% pour tenir compte de l'inflation et de l'augmentation du point d'indice du personnel communal. On y retrouve notamment les redevances versées par les utilisateurs des services :

7062 SERVICES A CARACT. CULTUREL	221 900 €
70632 SERVICES A CARACT. LOISIR	119 500 €
7066 SERVICES A CARACT. SOCIAL	1 800 €
7067 SERVICES PERI-SCOLAIRE ET ENSEIGNE.	515 000 €

Y sont également inscrits les remboursements au titre de la mise à disposition de personnel ou de locaux. Concernant le personnel, il s'agit des agents du service Urbanisme mis à disposition de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence intercommunale d'instruction des autorisations de droit des sols, ainsi que la convention concernant l'Adulte Relais.

7083	LOCATION DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	3 400 €
REMBOURSEMENT DES MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL :		
70841	PAR LES BUDGETS ANNEXES	94 000 €
70846	PAR DINAN AGGLOMERATION	86 000 €
REMBOURSEMENT DE FRAIS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX :		
70873	PAR LE C.C.A.S.	6 000 €
70876	PAR DINAN AGGLOMERATION	6 000 €
70878	PAR AUTRES REDEVABLES (ASSOCIATIONS, LOCATAIRES)	46 400 €

En outre, inscrits à hauteur de 212 000 €, on retrouve inscrits au Chapitre 75 – autres produits de gestion courante, le produit des loyers des immeubles, ainsi que les locations de salles et la redevance versée par le concessionnaire du CREC.

## B. 2 - Fiscalité

Les crédits inscrits au chapitre 73 – Impôts et taxes, s'élèvent à 8 190 600 €, en baisse par rapport à 2016 (8 304 730 €).

70% de ces crédits se rapportent aux produits de la fiscalité directe locale, soit le produit de la Taxe d'habitation, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties.

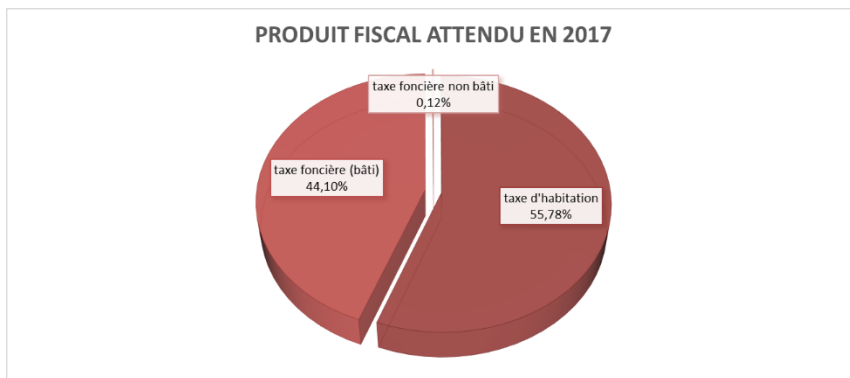
La précocité du vote du BP entraîne une évaluation de ce produit basée sur les éléments connus à ce jour, mais qui évolueront d'ici le mois d'avril. En effet, le produit fiscal est obtenu par multiplication des bases prévisionnelles par les taux votés. Or :

- les bases prévisionnelles n'ont pas encore été notifiées à la Ville par les services fiscaux. Ces derniers ont jusqu'en mars pour le faire. Le produit fiscal attendu est donc évalué d'après les bases réelles de l'année 2016 notifiées en fin d'année 2016, auxquelles l'augmentation nominale a été appliquée (+ 0,4%)
- Concernant les taux, le calcul du produit fiscal a été fait avec les taux en vigueur en 2016, en attendant la délibération de Dinan Agglomération concernant les taux intercommunaux et le Pacte Financier et Fiscal. La délibération concernant le vote des taux devra intervenir avant le 15 avril 2017, du fait du renouvellement de l'assemblée délibérante de Dinan Agglomération.

Les taux sont donc les suivants :

Taxe d'habitation	19,77 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	19,20 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	40,52 %

Le produit fiscal attendu s'élève, à ce stade prévisionnel, à 5 742 800 € pour l'année 2017, soit une progression de 0,79% par rapport au produit de 2016. Il se répartit comme suit entre les 3 taxes :



Les compensations que l'Etat verse à la Ville de Dinan au titre des exonérations de fiscalité qu'il octroie sont inscrites au chapitre 74.

En l'absence de notification des allocations compensatrices à la date d'élaboration du budget primitif, elles sont évaluées sur la base de celles versées en 2016, pour un total 387 621 €, inclue la dotation de compensation spécifique à la taxe professionnelle.

748314	DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF	20 000 €
74834	COMPENS. AU TITRE EXONERATION TAXES FONCIERES	27 000 €
74835	COMPENS. TITRE DES EXONERATIONS TAXE HABITATION	340 000 €

Le chapitre 73 comprend également l'attribution de compensation correspondant au reversement de fiscalité par Dinan Agglomération. Les crédits inscrits au BP 2017 – 804 200 € - prennent en compte les charges transférées sur le service de transports urbains. Mais ce montant sera révisé dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal.

La recette issue du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC), inscrite pour 179 800 €, constitue également un reversement de fiscalité dans le cadre de l'intercommunalité.

Les autres principales taxes perçues par la Ville comprennent :

7336	DROITS DE PLACE	215 000 €
7337	DROITS DE STATIONNEMENT	582 000 €

Ainsi que :

7351	TAXE SUR L'ELECTRICITE	262 000 €
7381	TAXE ADDITIONNELLE DROITS MUTATION	398 000 €

### B. 3 - Dotations et autres recettes

Les crédits inscrits au Chapitre 74 – Dotations et participations, s'élèvent à 4 576 200 € (y compris les compensations fiscales ci-dessus traitées), en baisse par rapport aux inscriptions du BP 2016.

52% de ces crédits sont concentrés dans la seule Dotation Forfaitaire que l'Etat verse aux collectivités, et qui fait l'objet d'une ponction chaque année depuis 2014 à titre de contribution au redressement des finances publiques. L'année 2017 marque la fin de ce dispositif, et la loi de finances 2017 a prévu une réduction de 50% de la contribution mise à la charge des communes et groupements.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), dont la réforme a été repoussée à une date ultérieure, comprend pour la Ville de Dinan, outre la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation.

L'évolution de ces différentes dotations est reprise dans le tableau de synthèse ci-dessous :

	notifié 2013	notifié 2014	notifié 2015	notifié 2016	2017
dotation forfaitaire	3 081 587	2 992 352	2 725 950	2 486 518	2 377 785
		-2,90%	-8,90%	-8,78%	-4,37%
dont contribution annuelle de la commune au redressement des finances	-	102 918	-	261 397	-
dotation de solidarité urbaine	479 665	485 901	490 274	495 177	495 177
		1,30%	0,90%	1,00%	0,00%
dotation de solidarité rurale	278 695	293 966	331 314	360 282	360 282
		5,48%	12,70%	8,74%	0,00%
dotation nationale de péréquation	196 037	217 768	239 948	248 316	248 316
		11,09%	10,19%	3,49%	
<b>DGF TOTALE</b>	<b>4 035 984</b>	<b>3 989 987</b>	<b>3 787 486</b>	<b>3 590 293</b>	<b>3 481 560</b>
évolution en valeur	-	45 997	-	197 193	-
évolution en %age		-1,14%	-5,08%	-5,21%	-3,03%
total / pop DGF	349,07	341,35	326,51	303,67	294,47

Le montant de DGF total prévu pour 2017 s'élève à 3 481 560 €, soit une baisse de 3,03 % par rapport au montant perçu en 2016, du fait d'une contribution au redressement évaluée à 130 699 €. Entre 2013 et 2017, la DGF par habitant est donc passée de 349 € à 294,5 €, alors même que la centralité, la richesse fiscale, la population et le nombre d'élèves font partie des critères de calcul de ces dotations.

Enfin, l'Etat contribue à certaines actions précises mises en place par la Ville : une subvention accordée par la DRAC pour le financement du poste de chargé de mission « Inventaire - récolement » au service Musée, une subvention annuelle au titre des Villes d'Arts et Histoire, pour le Point Information Jeunesse (PIJ), le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), la Cohésion sociale et les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), pour un montant total de 73 400 €.

D'autres collectivités locales nous apportent leur contribution : la Région pour le PIJ, les communes voisines pour le RASED, l'accueil de loisirs et le CLSPD. Une participation pour le PIJ est également attendue au titre du programme européen LEADER.

La participation de Dinan Agglomération pour le CREC arrivera à échéance en 2018. Pour le BP 2017, la recette en résultant est inscrite pour 160 350 €.

La contribution de la CAF au titre des services aux familles s'élève à 374 000 €, comprenant 133 500 € au titre du centre social.

Deux contributions exceptionnelles sont inscrites cette année :

- Pour l'action culturelle de la bibliothèque, un don de 9 500 € de la Fondation de France
- La participation de Dinan Habitat, à hauteur de 15 000 €, pour les animations du quartier prioritaires.

Les recettes inscrites au Chapitre 013 – Atténuations de charges, concernent les remboursements par l'Etat sur les rémunérations des contrats aidés, ainsi que le remboursement des absences au titre de l'assurance statutaire. Si les premiers peuvent être aisément calculés en prévisionnel, les seconds sont fortement liés à l'absentéisme.

Le montant inscrit au BP 2017 est de 71 000 €.

Enfin, le Chapitre 77 – produits exceptionnels, est d'une évaluation incertaine, car il comprend notamment les remboursements des sinistres dont la Ville est victime. A ce titre, la Ville percevra en

2017 le remboursement par l'assurance des frais engagés dans le cadre du sinistre de la rue du Petit Fort, pour un montant notifié de 273 852,89 €.

### C. Dépenses de fonctionnement

#### C. 1 Analyse par compte

##### *C. 1 – 1 Les charges à caractère général*

Les charges à caractère général, qui représentent les dépenses de fonctionnement des services municipaux, sont inscrites au chapitre 011. C'est ce chapitre qui est le plus impacté par la mise en œuvre de la comptabilité analytique, dans l'inscription des crédits par nature.

Les crédits inscrits au BP 2017 pour les charges à caractère général s'élèvent à 3 763 500 €. Par rapport au budget 2016, ces crédits sont en augmentation de 861 000 €, pour trois raisons principales :

- l'intégration du centre social aux services municipaux constitue une dépense brute de 232 100€, notamment par la location des locaux qui accueillent l'Atelier du 5 bis, mais aussi par la mise à disposition du personnel. Cette dépense est toutefois compensée par le versement d'une participation de la CAF aux frais de fonctionnement de la structure, d'un montant de 141 300 € inscrit au chapitre 74 des recettes de fonctionnement. Au final, par comparaison aux 120 000 € versés auparavant par la Ville de Dinan à la CAF pour le fonctionnement du centre social au chapitre 65, le solde net des dépenses directes et des recettes inscrites au BP 2017 est négatif de 90 800 €.
- Le changement de règles concernant les dépenses éligibles au FCTVA par la loi de finances 2016 permet désormais de différencier les crédits inscrits en Fonctionnement pour l'entretien et la réparation des bâtiments publics et de la voirie, des dépenses inscrites en Investissement pour la modernisation, la rénovation, la création ... qui induisent un accroissement de la valeur du patrimoine de la collectivité. Ainsi en voirie, c'est une augmentation de 228 000 € des crédits inscrits à l'article 615231, et 48 000 € pour les bâtiments.
- Pour prendre en compte l'importance des travaux réalisés en régie, et permettre leur intégration en fin d'année au patrimoine de la Ville, conformément à la nomenclature comptable, les crédits nécessaires à l'achat des fournitures utilisés par le service Exploitation pour ses différentes interventions sont inscrits en section de Fonctionnement, aux articles 60632 et 6068, tandis que les dépenses de personnel continuent d'être inscrites au chapitre 012. En fin d'année, une écriture d'ordre permet d'immobiliser la valeur des travaux réalisés (fournitures + main d'œuvre) et de les intégrer au Patrimoine, par un jeu d'écritures internes. Cela générera une recette de fonctionnement pour compenser les dépenses. Les dépenses d'achat de fournitures peuvent être évaluées à 120 000 €.

D'autres dépenses viennent impacter également ces charges à caractère général :

- La création de services à la population : service culturel et service Musées qui proposent des animations, Point Information Jeunesse (PIJ)
- Le transfert au CDG 22 de la réalisation des paies des agents, afin de repositionner les agents du service, au nombre de 2,7 ETP, sur des missions apportant une valeur ajoutée à la gestion prévisionnelle des effectifs
- Au niveau du cimetière, des travaux de reprise des concessions abandonnées sont prévus
- Le souhait de mettre en œuvre une gestion du parc immobilier de la Ville génère certes des recettes lors des cessions, mais s'accompagne de frais d'honoraires et d'études qu'il convient de prendre en compte.

Les crédits inscrits sur les fluides ont pu, en revanche, être revus à la baisse.

Le tableau joint en annexe présente les crédits inscrits au BP 2017, par nature et par activité, avec un rappel des crédits inscrits au BP 2016 et une indication du réalisé prévisionnel 2016.

### *C. 1 – 2 Dépenses de personnel :*

Les dépenses de personnel sont évaluées à 7 542 000 € pour l'exercice 2017, contre 7 500 500 € au BP 2016. Cette augmentation de 41 500 € représente + 0,55 %, c'est-à-dire un ralentissement fort de la progression de la masse salariale. L'évaluation des dépenses est basée sur :

- les effectifs en place, (le tableau des effectifs est joint en annexe)
- les départs prévisionnels : 4 départs en retraite sont prévus en 2017, outre le transfert effectif au 1/1/2017 des 2 chauffeurs de bus vers Dinan Agglomération
- les quelques recrutements prévus : deux policiers municipaux, un contrat aidé à la bibliothèque et un autre au CTM, ainsi qu'un renfort d'un ETP nécessaire au service de l'état civil du fait de la centralisation à Dinan de l'enregistrement des cartes nationales d'identité
- les saisonniers

Elle prend également en compte l'augmentation du point d'indice (+0,6% au 01/02/2017), ainsi que l'impact de la législation sur les parcours professionnels (coût évalué à 27 000 €) et les indemnités liées aux 4 tours électoraux.

Au niveau des effectifs, les recrutements sur les emplois pérennes sont gelés, dans l'attente de la création d'une commune nouvelle avec Léhon, hormis pour le service de Police Municipale dont les effectifs sont augmentés par un CAE et deux Policiers Municipaux.

La Ville fait un effort particulier dans la formation et l'emploi des jeunes, par l'emploi d'apprentis, de CAE, de services civiques, et de stagiaires.

Enfin, la renégociation interne du temps de travail a permis de générer une augmentation du temps travaillé du personnel titulaire, évalué à 3,3 ETP. Le temps de travail des agents sous contrat a, en conséquence, été réduit.

### *C. 1 – 3 Autres charges de gestion courante :*

Ce chapitre comprend les dépenses de transfert, pour un montant de 1 450 600 €. Ces crédits marquent une baisse par rapport aux 1 466 940 € inscrits au BP 2016, du fait de la municipalisation du centre social. Comme cela a été précisé plus haut, la Ville ne verse plus une participation à la CAF mais prend en charge directement désormais les dépenses du service inscrites au chapitre 011. Les crédits s'élevaient à 103 000 € au BP 2016.

D'autres dépenses de ce chapitre sont maintenues à leur niveau de 2016 : les dépenses relatives aux mandats municipaux, les crédits nécessaires pour les admissions en non-valeur et les créances éteintes, ou encore les participations de fonctionnement versées aux écoles privées OGEC et DIWAN dans le cadre des contrats signées avec elles.

En outre, les crédits des subventions aux associations sont maintenus au même niveau qu'en 2016, à savoir 322 000 €. Les commissions se sont réunies pour étudier les dossiers de subventions déposées par les associations. La liste des subventions attribuées est intégrée au Budget Primitif, pour vote. Elle est jointe en annexe avec les documents d'information budgétaire.

En revanche, la subvention de fonctionnement versée au CCAS est augmentée et fixée à 500 000 €, au lieu de 433 000 € en 2016. La situation financière du CCAS est précaire, et il appartient à la Ville, de manière institutionnelle, de soutenir cet établissement qui, bien qu'ayant une autonomie juridique propre, constitue un outil d'action sociale essentiel pour une commune, et particulièrement pour la Ville de Dinan. La forte population fragile qui vit sur le territoire, et notamment les personnes souffrant de déficience psychique et soignées par les établissements spécialisés constitue une contrainte forte, notamment pour

le service d'aide à domicile, et non compensée par les organismes financeurs. De ce fait, les recettes du CCAS ne sont pas à la hauteur des dépenses qui sont essentiellement composées des dépenses de personnel.

Pour tenir compte de cette situation très difficile, la Ville a proposé au CCAS, outre une augmentation de la subvention de fonctionnement, une mutualisation de certains achats ou de services. Sont évoqués ainsi la maintenance du parc informatique, l'achat de fournitures administratives ... Il sera donc proposé aux assemblées délibérantes d'approuver la constitution de groupements de commande pour concrétiser cette mutualisation.

Enfin, les crédits inscrits pour la participation annuelle que la Ville verse au SDIS pour le service incendie, habituellement de 57 000 €, ont été doublés au BP 2017 pour pouvoir régulariser les exercices 2016 et 2017.

#### *C. 1 – 4 Charges financières*

Les crédits inscrits s'élèvent à 270 000 €, en baisse par rapport à 2016 compte-tenu de la poursuite du désendettement de la Ville.

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements financiers pour réaliser un emprunt de 2 000 000 € en ce début d'année 2017. La mobilisation du capital emprunté est prévue pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre. Il a donc été prévu des crédits supplémentaires de paiement d'intérêts, qui feront l'objet, le moment venu, d'un ajustement avec le tableau d'amortissement contractualisé.

#### *C. 1 – 5 Atténuations de produits et charges exceptionnelles*

Le chapitre 014 - Atténuations de produits, concerne une seule dépense, le remboursement à Dinan Agglomération de 50% des charges de taxes foncières sur la zone d'activité.

Le montant inscrit au BP 2017, de 3 400 €, concerne les taxes des années 2016 et 2017, afin de rattraper un retard pris dans le paiement du titre de recettes reçu par la Ville et se répercutant d'une année sur l'autre. Ainsi, il sera possible de payer en 2017 les charges de 2016 ainsi que celles de 2017. En 2018, on reviendra à une inscription budgétaire correspondant à l'exercice.

Au chapitre 67 - charges exceptionnelles, le montant inscrit au BP 2017 s'élève à 415 500 €, contre 502 900 € au BP 2016.

Les charges exceptionnelles comprennent les intérêts moratoires versés appliqués à la collectivité en cas de retard de paiement des factures, ainsi que les titres annulés, pour un total de 6 000 €.

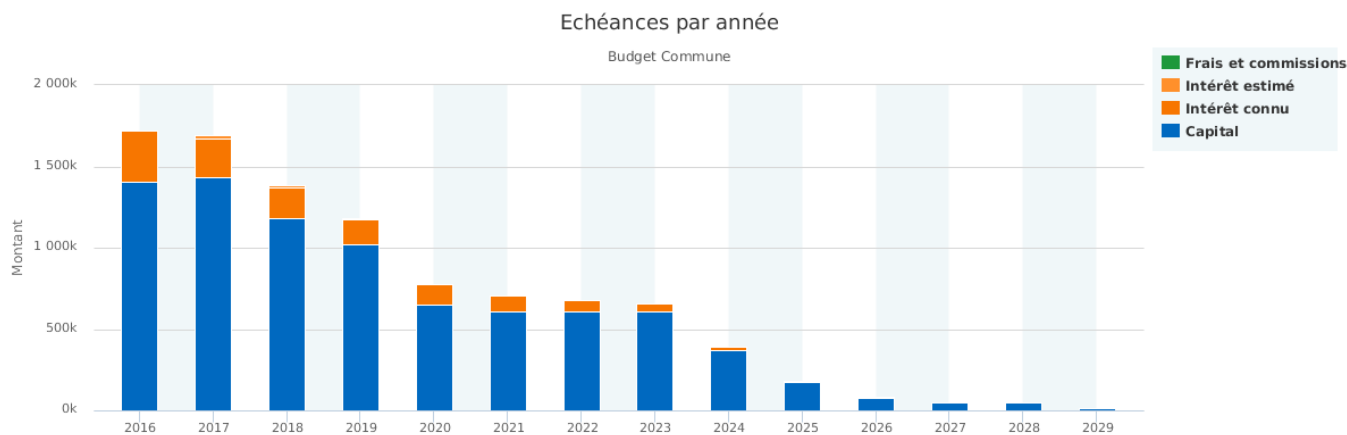
Sont également inscrits à ce chapitre les aides exceptionnelles versées aux jeunes Dinannais dans le cadre du dispositif « Bourse Initiative Jeunes », pour 2 000€.

On retrouve à ce chapitre la subvention versée au concessionnaire du CREC, au prorata du temps restant du contrat de délégation de service public prolongée par avenant au 30/09/2017, soit 65 000€ au lieu de 86 500€ en 2016. Pour la dernière partie de l'année 2017, la rémunération du gérant du CREC se fera sur de nouvelles modalités juridiques qui relèveront du chapitre 011 par le paiement d'un prix de prestation.

Enfin, la majeure partie des crédits inscrits au BP dans ce chapitre concerne les subventions d'équilibre que le budget principal peut être amené à verser aux budgets annexes, à l'issue de l'exercice budgétaire. Ce montant passe de 400 000 € au BP 2016 à 341 500 € au BP 2017, et uniquement pour le budget annexe des parkings souterrains.

#### *C. 2 - Annuité de la dette de la collectivité*

La Ville de Dinan, après 3 années sans nouvel emprunt, voit son endettement chuter.



L'encours de la dette s'élève à 6 828 132,86 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (8 234 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2016).

La charge de la dette (intérêt + capital) pour 2017 s'établit à 1 691 569,31€ pour la dette existante (1 718 K€ en 2016).

Le remboursement du capital, imputé en section d'investissement, s'élève en 2017 à 1 434 145,76 € (contre 1 406 K€ en 2016), les intérêts payés par la Ville au titre de la dette en 2017 seront de 257 423,56 € (312 K€ en 2016). Les crédits inscrits au BP ont été arrondis par prévision.

L'effort fait pendant les années 2014 à 2016 de ne pas contracter de dette nouvelle a permis à la Ville de se désendetter de façon massive, et d'atteindre une capacité de désendettement de 2,43 années. Désormais, il est possible d'envisager de recourir à un nouvel emprunt, estimé à 2 000 000 €, pour financer un programme d'investissement en pleine maturité.

### C. 3 - Niveau de l'épargne brute

Au stade Budget Primitif, les niveaux d'épargne prévisionnels donnent une indication sur la capacité de la collectivité à financer les dépenses liées à son endettement, premier poste de couverture obligatoire tant en Intérêts qu'en capital, ainsi que sur les modalités de financement des dépenses d'investissement hors dette.

Le tableau de calcul de la chaîne de l'épargne, ci-dessous, nous indique que, hors report des excédents / déficits antérieurs, l'exercice 2017 tel qu'il est prévu au Budget Primitif, permet de dégager une épargne de gestion de 1 486 220 €.

Cette épargne de gestion prévisionnelle était, au BP 2016, de 2 780 050 €. Elle est donc en baisse, du fait de la stagnation des recettes et de l'augmentation des dépenses de gestion expliquée ci-dessus.

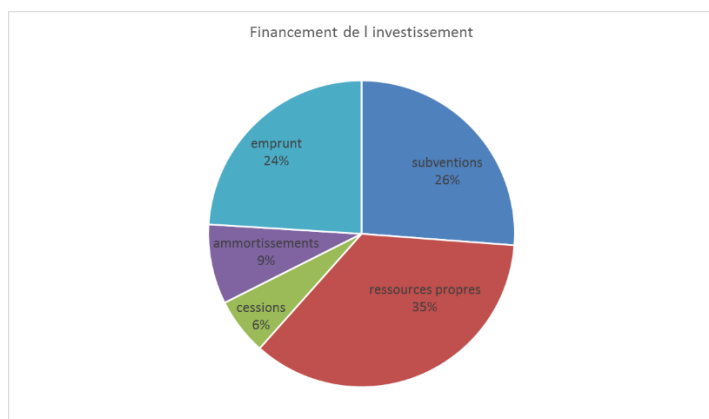
Abondée de recettes exceptionnelles (dont les cessions immobilières) et déduites les charges exceptionnelles, l'épargne de gestion permet de financer les intérêts de la dette et produit, en solde, l'épargne brute.

Cette épargne brute s'élève à 1 576 820 €, mais la différence avec l'épargne brute de 2016 diminue, du fait des cessions immobilières, et des charges exceptionnelles et intérêts de la dette moins élevés.

Enfin, une fois le remboursement du capital réalisé, l'épargne nette permet de financer une partie des dépenses d'équipement.

En 2017, le programme d'investissement est important, et nécessitera en plus de recourir à un emprunt. Le solde du financement, ici représenté par le fonds de roulement, sera assuré par la ligne de trésorerie, puis l'octroi de subventions d'équipement en attente de notification et par l'autofinancement transféré lors de la reprise des résultats, à l'issue du vote du compte administratif.





## B. Dépenses d'investissement

### B. 1 - Dépenses d'équipement

La section d'Investissement est essentiellement consacrée aux dépenses d'équipement qui visent à entretenir et améliorer le patrimoine de la collectivité, mais aussi à le moderniser ou créer des équipements nouveaux nécessaires à la satisfaction des besoins des habitants et aux projets structurants de la Ville. Le PPI est l'outil prévisionnel de programmation et de suivi des projets, il est représenté dans le budget par des « opérations » au niveau desquelles se situe le vote des crédits. Le vote des crédits au niveau de l'opération permet plus de souplesse au fur et à mesure de l'avancement des projets, qu'ils soient encore au stade maîtrise d'œuvre ou que les travaux aient commencé. Il facilite également l'élaboration et le suivi des plans de financement, outil nécessaire à toute demande de subventions. Il permet enfin de mieux en suivre la réalisation tout au long de l'année.

A partir du BP 2017, toutes les dépenses s'inscrivent dans une opération votée, lesquelles concernent :

- soit le programme pluriannuel d'entretien et de renouvellement du patrimoine (PPE) : 1 777 600 € inscrits en crédits nouveaux et 663 503,33 € en restes à réaliser, soit un total de 2 441 103,33 €. Le tableau ci-dessous indique, par opération votée, les crédits inscrits :

<b>I- Programme Pluriannuel Entretien et renouvellement du patrimoine (PPE)</b>		<b>Restes à réaliser</b>	<b>BP 2017 - crédits nouveaux</b>	<b>BP 2017</b>
<b>n°</b>	<b>Opération votée</b>			
101	Equipements informatiques et télécommunications		94 000,00	94 000,00
102	Mobilier et matériels de bureau		33 500,00	33 500,00
103	Matériels techniques des services		120 900,00	120 900,00
104	Parc automobile		60 000,00	60 000,00
105	Illuminations de Noël		30 000,00	30 000,00
106	Installations de voirie		162 000,00	162 000,00
107	Aménagement et équipements urbains		202 000,00	202 000,00
108	Aérodrome		71 000,00	71 000,00
11	Programme enseignement et périscolaire	50 001,19	104 000,00	154 001,19
50	Entretien restauration bâtiments culturels		156 000,00	156 000,00
51	Programme d'entretien des remparts	16 617,43	120 000,00	136 617,43
56	Entretien restauration monuments historiques		42 000,00	42 000,00
64	Objets mobiliers patrimoniaux		138 000,00	138 000,00
81	Programme annuel de modernisation de voirie	65 310,19	120 000,00	185 310,19
83	Programme éclairage public	119 638,73	100 000,00	219 638,73
85	Programme bâtiments	252 459,69	224 200,00	476 659,69
	<i>Dépenses hors opérations</i>	159 476,10		159 476,10
<b>SOUS-TOTAL PPE</b>		<b>663 503,33 €</b>	<b>1 777 600,00 €</b>	<b>2 441 103,33 €</b>

- soit des projets structurants inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

2 822 400 € inscrits en crédits nouveaux et 481 436,18 € en restes à réaliser, soit un total de 3 303 836,18 €. Le tableau ci-dessous indique, par opération votée, les crédits inscrits :

<b>II- Projets structurants (PPI)</b>		<b>Restes à réaliser</b>	<b>BP 2017 - crédits nouveaux</b>	<b>BP 2017</b>
<b>n°</b>	<b>Opération votée</b>			
<b>Aménagements urbains et voirie</b>				
31	Quartiers prioritaires - résidentialisation	23 120,88	65 000,00	88 120,88
71	Projet Quartier de la Gare	3 234,00	107 000,00	110 234,00
82	Réfection totale de voirie urbaine		1 100 000,00	1 100 000,00
821/8211	Travaux de voirie Rue Ecole/Lainerie	58 987,07		58 987,07
823	Travaux de voirie Rue Garaye	93 638,48	171 000,00	264 638,48
<b>SOUS-TOTAL Aménagements urbains et voirie</b>		<b>178 980,43 €</b>	<b>1 443 000,00 €</b>	<b>1 621 980,43 €</b>
<b>Attractivité culturelle et patrimoniale</b>				
21	Salle Robert Schuman	25 585,96	410 000,00	435 585,96
32	Fonds intervention centre Ville	4 000,00	20 000,00	24 000,00
53	Restauration du Château et scénographie	55 149,08	378 000,00	433 149,08
54	Chapelle Ste Catherine	126 080,17		126 080,17
61	Valorisation du Château	47 610,73	43 000,00	90 610,73
41	Réserves du musée		14 700,00	14 700,00
55	Chœur des religieuses		60 000,00	60 000,00
<b>SOUS- TOTAL Attractivité culturelle et patrimoniale</b>		<b>258 425,94 €</b>	<b>925 700,00 €</b>	<b>1 184 125,94 €</b>
<b>Valorisation des espaces naturels</b>				
84	Déplacements doux, promenades, espaces naturels	44 029,81	45 000,00	89 029,81
12	Equipements pour la jeunesse - Espace des Cordiers		63 000,00	63 000,00
<b>SOUS-TOTAL Valorisation des espaces naturels</b>		<b>44 029,81 €</b>	<b>108 000,00 €</b>	<b>152 029,81 €</b>
<b>Sécurité et accessibilité</b>				
91	Programme accessibilité		182 700,00	182 700,00
92	Programme vidéoprotection		163 000,00	163 000,00
<b>SOUS-TOTAL Sécurité et accessibilité</b>		<b>- €</b>	<b>345 700,00 €</b>	<b>345 700,00 €</b>
<b>SOUS-TOTAL PPI</b>		<b>481 436,18 €</b>	<b>2 822 400,00 €</b>	<b>3 303 836,18 €</b>

Enfin, l'opération exceptionnelle de reconstruction du rempart représente 379 032,01 € en restes à réaliser.

Le montant total des dépenses d'équipement inscrites au BP 2017 s'élève donc à 4 600 000 € de dépenses nouvelles (contre 3 019 K€ au BP 2016 hors rempart), et 1 523 971,52 € de restes à réaliser, soit un total de 6 123 971,52 €.

## B. 2 - Autres dépenses d'Investissement :

Le Budget Primitif 2017 comprend la reprise du déficit d'Investissement reporté de l'exercice 2015, qui s'élève à 1 568 992,92 €.

Le BP prévoit également, en dépense et en recettes pour un même montant de 2 443 000 €, les tirages et les remboursements sur l'emprunt avec option de tirage qui tient lieu de ligne de trésorerie. Cette dernière, alliée à une gestion quotidienne de la trésorerie, permet à la Ville d'avoir une certaine souplesse entre les dépenses qu'elle paie quotidiennement aux créanciers et les recettes qu'elle perçoit mensuellement ou ponctuellement. L'Etat de la dette de la Ville est joint en annexe.

Sur le même plan, la Ville doit inscrire en 2017 et en 2018 les 2 échéances du remboursement de l'avance de trésorerie dont elle a bénéficié en 2015. En effet, le plan de relance de 2015 donnait la possibilité aux collectivités qui le souhaitaient de percevoir avec anticipation le FCTVA calculé sur leurs dépenses de l'année N, en plus du FCTVA classique de l'année N-2, afin de leur fournir une trésorerie à 0% d'intérêt et ainsi relancer les dépenses d'Investissement. Le contrat prévoit alors le remboursement de l'avance en 2 échéances, l'une en 2017, l'autre en 2018. Cette dépense, d'un montant de 69 620 €, est ainsi inscrite au chapitre 10 en dépenses d'Investissement.

Enfin, les dépenses obligatoires comptent également l'échéance du remboursement de la subvention indûment perçue auprès du FEDER sur les travaux de la bibliothèque, pour un montant de 42 632 €.

Des dépenses imprévues sont inscrites pour un montant de 250 000 €.

### C. Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement comprennent, elles-aussi des restes à réaliser de 2016, pour un montant de 1 786 296 €.

Par ailleurs, on retrouve dans cette section les recettes suivantes :

- le versement du FCTVA calculé sur les dépenses d'équipement de 2015 et notifié à 254 600€
- le produit des amendes de police évalué à 168 000 € (montant perçu en 2016)
- le produit de la taxe d'aménagement : 11 000 €

Le produit des cessions immobilières est inscrit à hauteur de 500 000 €.

La Ville a déjà reçu la notification de 2 subventions sur des projets déposées en 2016, elles sont donc inscrites dans les recettes par opération, pour un montant de total de 231 175 €.

Au stade BP, un virement de la section de fonctionnement, correspondant au solde prévisionnel des recettes et des dépenses d'Investissement, constitue une part de l'autofinancement. Il est inscrit à hauteur de 2 681 658.40€.

Comme cela a été évoqué plus haut, un emprunt de 2 000 000 € sera mobilisé au cours de l'année 2017.

Le bouclage du financement de l'Investissement se fait par l'inscription de crédits au chapitre 16, correspondant à un emprunt d'équilibre qui pourra être consolidé ou pas en fonction des recettes supplémentaires notifiées au cours de l'année.

Le montant total des recettes de la section Investissement s'élève donc à 12 672 584,44 €, dont 11 471 584,44 € de recettes réelles, et 1 201 000 € de recettes d'ordre

Les opérations d'ordre :

Les chapitres 040, 041 et 042 concernent les amortissements et les écritures de section à section. Elles sont équilibrées comme suit :

<b>BP Commune - Section fonctionnement</b>			
dépenses	<b>BP 2017</b>	recettes	<b>BP 2017</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	700 000 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	232 000 €

<b>BP Commune 2017 - Section Investissement</b>			
dépenses	<b>BP 2017</b>	recettes	<b>BP 2017</b>
O40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	232 000 €	O40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	700 000 €
O41 - opérations patrimoniales	501 000 €	O41 - opérations patrimoniales	501 000 €

Les crédits inscrits au 040 concernent notamment l'immobilisation des travaux en régie, à hauteur de 200 000 €.

Les crédits inscrits au 041 permettront l'amortissement des biens, notamment en vue du FCTVA.

Les crédits inscrits au 042 permettront l'écriture des amortissements de biens.

Dans le cadre d'une remise à plat des règles internes d'amortissement des biens, une délibération sera présentée en cours d'année au Conseil Municipal pour revoir les durées d'amortissement, la délibération en cours datant de 1992. Cela aura un impact sur les crédits à inscrire, à régulariser dans une Décision Modificative. L'inventaire de la Ville s'en trouvera ainsi remis à jour à terme.

## LES BUDGETS ANNEXES

Ils concernent le camping, le port de plaisance et les parkings souterrains.

### A. Le port de plaisance

Le Budget Primitif du Port de plaisance s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 357 464,46 €, soit :

- 87 872,46 € en section d'exploitation,
- 269 592,00 € en section Investissement,

BA Port de plaisance - Section fonctionnement			
dépenses	BP 2017	recettes	BP 2017
011 - charges à caractère général	18 000,00	002 - excédent antérieur reporté N-1	32 472,46
012 - personnel	16 000,00	013 - atténuation de charges	
014 - atténuation de charges		70 - produits des services	55 000,00
65 - autres charges de gestion courante	1 200,00	73 - impôts et taxes	
66 - charges financières		74 - dotations et participations	
67 - charges exceptionnelles	1 000,00	75 - autres produits gestion courante	400,00
		76 - produits financiers	
022 - dépenses imprévues	2 700,00	77 - produits exceptionnels	
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>38 900,00</b>	<b>TOTAL recettes réelles</b>	<b>87 872,46</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 600,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>43 500,00</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>87 872,46</b>
023 - virt sect° investissement	44 372,46		
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>87 872,46</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>87 872,46</b>

BA Port de plaisance - Section Investissement			
dépenses	BP 2017	recettes	BP 2017
001 - solde d'exécution d'invest reporté N-1		001 - solde d'exécution d'invest reporté	148 977,67
020 - dépenses imprévues invest		021 - virement de l'excédent de fonct	44 372,46
		10 - dotations fonds divers réserves (hors 1068)	
		1068 - affectation de l'excédent de fonctionnement	
13 - subventions d'invest	7 110,00	13 - Subventions d'invest	
16 - remboursement capital emprunts		1641 - emprunt	30 951,87
16 - remboursement ligne trésorerie (emprunt option tirage)		1644 - ligne trésorerie (emprunt option tirage)	
		024 - Produits des cessions d'immobilisations	
Dépenses d'équipement - chap 21		Recettes d'équipement	
Dépenses d'équipement - chap 23		Recettes d'équipement en RAR 2016	40 590,00
Dépenses d'équipement en RAR 2016	86 382,00	Recettes d'équipement nouvelles 2017	
Dépenses d'équipement nouvelles 2017	176 000,00		
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>269 492,00</b>	<b>TOTAL recettes réelles</b>	<b>264 892,00</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 600,00
041 - opérations patrimoniales	100,00	041 - opérations patrimoniales	100,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>269 592,00</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>269 592,00</b>

En investissement, il est prévu des travaux de réfection des pontons et de peinture de la capitainerie, pour un montant total de 176 000 €, en plus des restes à réaliser de 86 382 € engagés en 2016 pour la mise en place de bornes eau et électricité.

En recettes d'investissement, une subvention d'un montant total de 40 590 € est inscrite en restes à réaliser. Un virement de l'excédent de fonctionnement prévisionnel est inscrit, pour 44 372,46 €, et un emprunt pourrait être réalisé pour financer les travaux prévus et projetés.

## B. Le camping

Le Budget Primitif du Camping municipal s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 111 447,63 €, soit :

- 61 531,10 € en section d'exploitation,
- 49 916,53 € en section Investissement,

<b>BA Camping- Section fonctionnement</b>			
dépenses	BP 2017	recettes	BP 2017
011 - charges à caractère général	17 000,00	002 - excédent antérieur reporté N-1	14 331,10
012 - personnel	33 000,00	013 - atténuation de charges	
014 - atténuation de charges		70 - produits des services	46 000,00
63 - Impôts et taxes	600,00	73 - impôts et taxes	
65 - autres charges de gestion courante	1 300,00	74 - dotations et participations	
66 - charges financières		75 - autres produits gestion courante	1 200,00
67 - charges exceptionnelles		76 - produits financiers	
022 - dépenses imprévues		77 - produits exceptionnels	
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>51 900,00</b>	<b>TOTAL recettes réelles</b>	<b>61 531,10</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>53 900,00</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>61 531,10</b>
023 - virt sect° investissement	7 631,10		
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>61 531,10</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>61 531,10</b>

<b>BA Camping - Section Investissement</b>			
dépenses	BP 2017	recettes	BP 2017
001 - solde d'exécution d'invest reporté N-1		001 - solde d'exécution d'invest reporté	15 739,98
020 - dépenses imprévues invest	2 000,00	021 - virement de l'excédent de fonct	7 631,10
		10 - dotations fonds divers réserves (hors 1068)	
10 - 1er Remb Pain de relance FCTVA		1068 - affectation de l'excédent de fonctionnement	
13 - subventions d'invest		13 - Subventions d'invest	
16 - remboursement capital emprunts		1641 - emprunt	
16 - remboursement ligne trésorerie (emprunt option tirage)		1644 - ligne trésorerie (emprunt option tirage)	
		024 - Produits des cessions d'immobilisations	
Dépenses d'équipement - chap 21		Recettes d'équipement	
Dépenses d'équipement - chap 23		Recettes d'équipement en RAR 2016	24 545,45
Dépenses d'équipement en RAR 2016		Recettes d'équipement nouvelles 2017	
Dépenses d'équipement nouvelles 2017	47 916,53		
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>49 916,53</b>	<b>TOTAL recettes réelles</b>	<b>47 916,53</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00
041 - opérations patrimoniales		041 - opérations patrimoniales	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>49 916,53</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>49 916,53</b>

En Investissement, les travaux pour le camping sont inscrits à hauteur de 47 916,53 €, dont 7 000 € pour la pose d'une barrière d'accès. La subvention de 24 545,45 € est inscrite en restes à réaliser.

## C. Les parkings souterrains

Le Budget Primitif des parkings de l'hôtel de ville et du centre historique s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 4 194 330 €, soit :

- 1 471 305,63 € en section d'exploitation,
- 2 723 024,63 € en section Investissement.

BA Parkings souterrains - Section fonctionnement			
dépenses	BP 2017	recettes	BP 2017
011 - charges à caractère général	115 000,00	002 - excédent antérieur reporté N-1	827 632,63
012 - personnel	45 000,00	013 - atténuation de charges	
014 - atténuation de charges		70 - produits des services	300 000,00
65 - autres charges de gestion courante		73 - impôts et taxes	
66 - charges financières	75 781,00	74 - dotations et participations	341 373,00
67 - charges exceptionnelles	500,00	75 - autres produits gestion courante	10,00
		76 - produits financiers	
022 - dépenses imprévues	12 000,00	77 - produits exceptionnels	
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>248 281,00</b>	<b>TOTAL recettes réelles</b>	<b>1 469 015,63</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	322 500,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 290,00
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>570 781,00</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>1 471 305,63</b>
023 - virt sect <sup>e</sup> investissement	900 524,63		
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 471 305,63</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 471 305,63</b>

BA Parkings souterrains - Section Investissement			
dépenses	BP 2017	recettes	BP 2017
001 - solde d'exécution d'invest reporté N-1	650 472,01	001 - solde d'exécution d'invest reporté	
020 - dépenses imprévues invest		021 - virement de l'excédent de fonct	900 524,63
		10 - dotations fonds divers réserves (hors 1068)	
		1068 - affectation de l'excédent de fonctionnement	
13 - subventions d'invest		13 - Subventions d'invest	
16 - remboursement capital emprunts	323 278,00	1641 - emprunt	
16 - remboursement ligne trésorerie (emprunt option tirage)	1 500 000,00	1644 - ligne trésorerie (emprunt option tirage)	1 500 000,00
		024 - Produits des cessions d'immobilisations	
Dépenses d'équipement - chap 21		Recettes d'équipement	
Dépenses d'équipement - chap 23		Recettes d'équipement en RAR 2016	
Dépenses d'équipement en RAR 2016	39 209,37	Recettes d'équipement nouvelles 2017	
Dépenses d'équipement nouvelles 2017	207 775,25		
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>2 720 734,63</b>	<b>TOTAL recettes réelles</b>	<b>2 400 524,63</b>
O40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 290,00	O40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	322 500,00
O41 - opérations patrimoniales		O41 - opérations patrimoniales	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 723 024,63</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 723 024,63</b>

Une subvention d'équilibre de 341 373 €, versée par le budget général, est nécessaire à l'équilibre du budget.

En Investissement, des restes à réaliser sont inscrits en dépenses à hauteur de 39 209,37€. Les crédits nouveaux inscrits au BP 2017 s'élèvent à 207 775,25 €, pour les travaux suivants, ainsi que le remplacement des caméras de surveillance dans les parkings souterrains :

Libellé	Montant
travaux éclairage et aération	4 500 €
travaux de structures dans le parking souterrain	7 500 €
Construction d'un abri extérieur de protection de la cage d'escalier	16 000 €
remplacement des éclairages par système led	20 000 €
peintures extérieures	14 000 €

Comme suite à la réunion de la Commission des Finances du 1<sup>er</sup> février 2017, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter le Budget Primitif Commune comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	16 976 658,40 €	16 976 658,40 €
Investissement	12 672 584,44 €	12 672 584,44 €
Total	29 649 242,84 €	29 649 242,84 €

- D'adopter le Budget Primitif annexe Port de plaisance comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	87 872,46 €	87 872,46 €
Investissement	269 592,00 €	269 592,00 €
Total	357 464,46 €	357 464,46 €

- D'adopter le Budget Primitif annexe Camping municipal comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	61 531,10 €	61 531,10 €
Investissement	49 916,53 €	49 916,53 €
Total	111 447,63 €	111 447,63 €

- D'adopter le Budget Primitif annexe Parkings souterrains comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 471 305,63 €	1 471 305,63 €
Investissement	2 723 024,63 €	2 723 024,63 €
Total	4 194 330,00 €	4 194 330,00 €

- D'attribuer les subventions aux associations conformément à la liste jointe au BP Commune.
- D'attribuer une subvention de 500 000 € au CCAS.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ces dispositions par **25 voix pour et 6 abstentions** (M GAUBERT, M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BERTIER (pouvoir à Mme BRIEC-LAME), Mme PAULANGE (pouvoir à M. FORGET)).

Mme Véronique Bonnefond présente le budget.

### Monsieur le Maire

Merci à Véronique Bonnefond pour cette présentation synthétique, j'en profite pour remercier le service financier pour avoir travaillé sur la présentation de ce budget.

Quelques observations sur nos recettes, il y a non pas une incertitude mais nous devons tenir compte néanmoins du pacte fiscal et financier qui sera adopté par Dinan Agglomération qui devra être validé par l'ensemble des communes de l'agglomération à l'unanimité, ce qui fait qu'à la différence de ce qui est tradition de faire au sein de cette instance, je ne vous proposerai pas aujourd'hui de voter les taux, tout simplement parce que pour voter les taux, nous devons tenir compte de l'adoption de ce pacte fiscal et financier, vous savez que l'objectif est que la pression fiscale pour nos contribuables reste identique à ce qu'elle était avant la mise en place de Dinan Agglomération. La fusion des cinq intercommunalités nous oblige à adopter un taux moyen pondéré, qui dit taux moyen pondéré, dit augmentation de la pression fiscale pour les contribuables de Dinan Communauté et de la communauté de communes de Caulnes, la pression fiscale au titre des taxes communautaires. Pour que la pression fiscale finale reste identique, il faut que les conseils municipaux s'engagent à baisser leur taux, ce sera le cas du conseil municipal de Dinan. Par contre, les recettes fiscales qui sont attachées aux taux, seront garanties par le bais de l'attribution de compensation, c'est-à-dire que Dinan Agglomération, jouant le rôle de chambre compensation, nous reversera la perte de produit fiscal que nous perdrons du fait de la baisse des taux. La question qui se pose aujourd'hui bien évidemment, c'est l'adoption de ce pacte fiscal au niveau de l'agglomération et la deuxième question est la revalorisation de cette attribution de compensation, de

façon à ce que nos communes ne perdent pas la dynamique fiscale qui est la leur aujourd'hui, parce qu'ils peuvent notamment jouer avec les taux et c'est sur ces thèmes que nous travaillons actuellement au sein de Dinan Agglomération, c'est Michel Raffray qui est le Vice-Président en charge de ce dossier qui présentera cette affaire. Il y a déjà eu une première délibération hier soir en conseil communautaire pour valider les grands principes, maintenant les modalités pratiques restent à préciser. Lors du prochain conseil municipal, nous serons amenés à voter les taux qui doivent être impérativement votés avant le 15 avril.

Notez qu'aujourd'hui, on ne peut pas adopter les taux que le produit fiscal restera identique à ce qu'il est aujourd'hui, mais il y a des modalités pratiques à arrêter notamment avec Dinan Agglomération, ça c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est le fond de péréquation intercommunal, aujourd'hui, nous ne savons pas si Dinan Agglomération sera contributeur ou bénéficiaire du FPIC, sachant que Dinan Agglomération peut être à la fois contributeur et bénéficiaire, ce sera vraisemblablement le cas. La loi de finances pour 2017 a d'ailleurs précisé l'attribution du FPIC aux communes membres d'une communauté de communes. Néanmoins, on peut penser que l'on restera sur la même épure que l'année dernière, mais ce n'est qu'au mois de juin que nous serons définitivement fixés sur le montant du FPIC.

Voilà les précisions que je voulais apporter, étant précisé en fin comme vous l'aurez constaté, un effort particulier a été fait cette année sur les aménagements urbains, à la fois les aménagements de voirie, ils ont été présentés en commission des travaux, mais sinon Yannick Hellio est tout à fait disposé à répondre à vos questions. Je n'oublie pas non plus que nous avons engagé un grand programme au quartier de la gare et l'objectif est que pour la fin de ce mandat, le parvis et la rue Deroyer soient réalisés donc il n'y a pas de temps à perdre, il faut engager dès cette année les premières opérations.

Pour ce qui est du patrimoine, je vous rappelle que nous avons adopté au conseil municipal du 15 décembre une convention cadre qui nous lie avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, que dans cette convention cadre, nous avons validé un programme d'actions et que le budget met en œuvre tout simplement, rien de plus, le programme d'actions qui a été adopté par le conseil municipal à la majorité le 15 décembre dernier.

Je suppose que cette présentation du budget suscite de votre part des interrogations ou des interventions.

### **Monsieur Jean Gaubert**

Oui M. le Maire, on va essayer d'être court puisqu'on se promet une nuit longue. Je voudrais d'abord simplement féliciter les services et l'adjointe aux finances ou la conseillère déléguée aux finances, je ne sais plus, en tous les cas même si elle est conseillère déléguée, ça ne lui enlève pas le fait qu'elle a fait un excellent travail, il faut le dire par rapport à ce qui a été fait. Elle l'a dit elle-même, c'est vrai que c'est plus didactique que les fois précédentes, il faut dire les choses, les appeler par leur nom, après il ne reste pas moins qu'il y a un certain nombre de questions qui vont se poser, mais en tout état de cause vous nous avez présenté des choses claires et compréhensibles. De manière générale, je vais faire d'autres observations, la vraie question est : à quoi ça sert de voter un budget aujourd'hui ? Parce que la réalité c'est que vous n'avez pas la connaissance des dotations, on l'a dit à plusieurs reprises et on ne les aura pas avant le 15 mars alors que vous avez jusqu'au 31 mars pour le voter.

Deuxième élément, c'est que vous n'avez pas non plus connaissance des bases fiscales et pour les bases fiscales, c'est pareil, vous les aurez début mars. Faire un budget sans ces deux éléments majeurs en termes de fonctionnement, c'est quelque part quelque chose d'assez risqué et vous l'avez dit à plusieurs reprises dans tout ce qui a été dit et dans les documents que vous nous avez distribués, c'est une part d'approximation, vous le dites vous-même, simplement parce que vous êtes prisonnier de votre envie de le faire en février et que vous constatez ce qui est juste, qu'il est impossible de faire un compte administratif précis en si peu de temps avec des services, comme vous l'avez dit, qui ne sont pas pléthoriques, dans une ville où l'on a un certain nombre de domaines sur lesquels il faut bien cerner les recettes et les dépenses et bien faire remonter l'ensemble des factures pour savoir où on en est. Pour moi, monter un compte administratif en février est quelque chose de quasi impossible dans une ville comme Dinan, ce n'est pas un reproche que je fais, c'est se dire à quoi bon à partir du moment où on n'a pas les résultats, d'autant plus que vous le savez aussi bien que moi, c'est que si on veut lancer des travaux très vite, une délibération est suffisante, vous savez que c'est possible de faire des délibérations

jusqu'au mois d'avril au regard du budget de l'année précédente. C'était la première observation que je voulais faire, on n'a en plus cette année pas connaissance du pacte fiscal et n'ayant pas cette connaissance, il aurait été mieux quand même que l'on ait connaissance des deux premiers éléments, qui sont des éléments importants.

Un questionnement, faire un budget primitif en fonctionnement 2017, en considérant qu'on peut reprendre l'équivalent de l'excédent de 2015, apparemment, sans savoir quel a été le résultat du report de cet excédent sur le budget 2016, qui lui-même, et Mme Bonnefond nous l'a dit était surestimé en recettes. Quelque part, j'espère que vous-même vous avez les chiffres du compte administratif 2016, mais vous ne nous les avez pas donnés à nous, comprenez que d'une certaine façon, c'est extrêmement hasardeux de nous demander de voter sur un certain nombre d'éléments que nous n'avons pas et je vous le rappelle, c'est Mme Bonnefond qui l'a dit et nous ne le savions pas, c'est que les recettes 2016 avaient été surestimées, donc quelque part il se pourrait bien, on ne peut pas le savoir tant qu'on n'a pas les chiffres qu'une partie de l'excédent 2015 est déjà été consommé en 2016 au titre du budget et que donc le reporté sur le budget 2017 est quelque chose d'hasardeux.

Ensuite, je voudrai revenir sur un certain nombre d'éléments, dire quand même très précisément que l'on fait un exercice ici, qui ressemble plus à un débat d'orientations budgétaires amélioré et que donc, nous aurons en juin, le vrai budget, alors que si vous aviez attendu fin mars, vous auriez quasiment le budget dans sa totalité en reprenant les éléments que j'ai donnés tout à l'heure. Je ne vois pas le bénéfice de l'opération que vous avez voulu faire, puisqu'en réalité vous allez rester dans le flou, dans le vague pendant cette période.

Après, je vais rentrer dans quelques considérations, plus dans le détail, c'était surtout l'observation principale et importante que je voulais faire sur un certain nombre d'éléments, Mme Bonnefond nous a redit ce que l'on raconte régulièrement qu'on n'a pas augmenté les taux, c'est vrai, mais il ne faut pas oublier que l'on a supprimé l'abattement général à la base et vous le savez, ça a été fait pour le budget 2016 et que cet abandon d'abattement général à la base c'est : « un fusil, un coup », on ne peut pas le reproduire, parce qu'il n'y en a plus. Il faut rappeler quand même que quelque part, ça n'a pas été neutre, sur la fiscalité locale et donc, on ne peut pas d'un trait de plume évoquer ces sujets.

Ensuite, je voudrais poser une question parce qu'il y a un truc que je n'ai pas compris, j'ai bien entendu Mme Bonnefond qui nous a dit que les charges de personnel étaient à 55,48%, ce que l'on a sur le document sauf que sur le power point, elles sont à 59%. Ce qui est assez étonnant et c'est ça que je ne comprends pas je n'ai pas eu le temps de refaire les chiffres, elles sont à 59% sur un budget pour des raisons qu'elle a évoqué et que je ne conteste pas, mais ce qui veut dire qu'elles devraient être plus élevées qu'elles ne le sont en chiffre, donc là, je pense qu'il y a des précisions dont on aura besoin parce que là, il y a quelque chose qui ne va pas. Vous avez dit que des charges augmentent de 0,4%, ce sont les chiffres que vous nous donnez, mais par contre vous nous les donnez avec une augmentation en pourcentage qui ne peut pas correspondre, puisque vous nous avez expliqué pourquoi le budget de fonctionnement a augmenté.

#### **Monsieur le Maire**

Mais vous avez les sommes dans le document pour les dépenses de personnel.

#### **Monsieur Jean Gaubert**

Non mais justement, on comprend pourquoi le budget de fonctionnement a augmenté, on nous a expliqué pourquoi il y avait eu des méthodes nouvelles de comptabilisation qui font qu'effectivement le budget de fonctionnement a augmenté, mais j'aurais une question à poser là-dessus après, une question qui est très technique et je pense qu'il faudra y revenir. Cette question est d'ailleurs celle-ci : quelle est la pratique de récupération de la TVA ? Puisqu'on a dit que l'on intégrait d'avantage en fonctionnement des travaux qui sont en régie par les services, je n'ai pas bien compris le système de récupération de TVA là-dessus, c'est une question qui est intéressante, c'est le grand débat des élus ou alors on bourrait les travaux en régie, de les mettre en investissement pour récupérer la TVA.

#### **Monsieur le Maire**

Maintenant, c'est éligible en fonctionnement aussi.

**Monsieur Jean Gaubert**

D'accord.

**Monsieur le Maire**

C'est un changement de la loi de finances, c'est-à-dire qu'en effet on n'inscrivait pas en dépenses de fonctionnement parce que ce n'était pas éligible. La loi de finances a modifié les choses, justement dans le cadre du plan d'aide aux collectivités locales, c'est-à-dire qu'aujourd'hui les travaux que nous réalisons en régie sont obligatoirement aussi éligibles.

**Monsieur Jean Gaubert**

Il faut le dire que c'est une bonne formule, de temps en temps les lois de finances ne sont pas toujours pour l'intérêt des collectivités territoriales.

Sur le reste, je voudrais revenir sur deux ou trois questions sur l'investissement, puis mes collègues auront sûrement des questions supplémentaires. Sur les questions d'investissement, d'abord j'aimerais avoir un peu plus de détail les 1 100 000€ en voirie urbaine, ce qui est étonnant c'est que nous avons des chiffres relativement bas et 20 000, 30 000 et 40 000€ et puis tout d'un coup, on a 1 100 000€ sans détail. Je pense que M. Hellio peut nous les donner en tous les cas, s'il y avait autant d'urgence, c'est que les dossiers sont prêts et que l'on sait où ça va se faire et c'est important que l'on puisse les donner pour nous et pour la presse qui est là ce soir.

**Monsieur le Maire**

Ca a été donné en commission des travaux.

**Monsieur Jean Gaubert**

Oui, mais on n'est pas en commission travaux.

**Monsieur le Maire**

Non, mais je vous disais que ça a été présenté en commission travaux et certains membres de votre groupe ont été informés.

**Monsieur Jean Gaubert**

Justement, le conseil municipal doit être informé de ces éléments et je crois que c'est extrêmement important. Sur le financement par emprunt, je n'ai pas d'observations particulières à faire, nous avons dit que nous observons que l'emprunt était logique et possible sur cette ville pour mieux s'équiper si c'est nécessaire d'autant plus qu'aujourd'hui, les taux d'emprunt ne sont pas élevés. J'ai quand même un doute, mais ça a toujours été mon cas, j'ai cru comprendre que c'était un emprunt sur vingt ans, je considère que c'est trop long très clairement, nous sommes dans des périodes aujourd'hui où nous n'avons pas de visibilité. Ce n'est pas vingt ans ?

**Monsieur le Maire**

Non, je crois que c'est sur quinze ans.

**Monsieur Jean Gaubert**

Pardonnez-moi alors, j'ai rêvé, je croyais avoir lu vingt ans, quinze ans c'est mieux, mais douze ans c'est encore mieux. Aujourd'hui, on devrait viser dix, douze ans sur un certain nombre de points parce que justement comme nous n'avons pas de taux d'intérêts très élevés, c'est l'occasion de rembourser plus vite, pour autant, ce n'est pas forcément concordant avec les périodes d'investissement.

Le dernier point que je voulais évoquer c'est sur les parkings, j'avais été très étonné de voir pratiquement 3 millions d'investissement sur les parkings, je ne voyais pas à quoi ça correspondait, on constate qu'il y a en remboursement une ligne de trésorerie d'1 500 000€, à quoi correspondait cette ligne, parce que les parkings ont des recettes que je sais sur toute l'année, un peu plus à l'été que sur une autre période, je ne vois pas la justification d'avoir une ligne de trésorerie aussi importante sur les parkings.

Voilà M. le Maire, ce que je voulais dire, je redis ce que j'ai dit au début c'est qu'en réalité pour moi et pour nous, ce sont des orientations budgétaires améliorées, que le vrai budget, nous le connaissons en juin, on sera d'ailleurs quelques semaines plus tard ceux qui seront embarqués ou débarqués pour d'autres raisons, mais en tout état de cause, c'est à ce moment-là que nous le connaissons, vous nous dites que c'est pour gagner du temps et ça va avoir pour conséquence d'en perdre.

### **Monsieur le Maire**

Quelques éléments de réponse sur la procédure, je ne rentrerai pas dans le fond, nous débattons éventuellement du sujet. Je vous rappelle que sur la procédure, c'est une demande de votre groupe, alors c'est vrai qu'à l'époque tu n'étais pas à la commission des finances, puisque c'était Bruno Bertier et Camille Meunier, ce sont Bruno Bertier et Camille Meunier qui ont demandé avec insistance que le débat d'orientations budgétaires ait lieu en décembre et je vous rappelle que nous avons aux termes de la loi, deux mois pour voter le budget. A partir du moment où le débat d'orientations budgétaires a lieu en décembre, il a eu lieu le 15 décembre, nous sommes aujourd'hui à la date limite pour voter le budget. Il n'y a pas d'autres possibilités et c'est une demande de votre groupe. Je rappelle aussi que c'est une pratique aujourd'hui qui tente à se généraliser, c'est autre chose, c'est un autre débat, mais qui tente à se généraliser dans les collectivités et qui tente de plus en plus à adopter le budget de l'année au début de l'année civile. Pour un certain nombre de collectivités et je crois que c'est la ville de Rennes qui adopte son budget primitif au mois de décembre, ça veut dire qu'elle adopte son débat d'orientations budgétaires deux mois avant, puis adoption du budget au mois de décembre. Je mesure tout à fait qu'il y a un certain nombre d'interrogations sur les recettes, nous n'avons pas de notification officielle sur les dotations, sur les produits fiscaux et je l'évoquais tout à l'heure, quant à la mise en œuvre du pacte fiscal et financier adopté par Dinan Agglomération. Néanmoins, nous avons des indications fortes quant au montant de ces recettes, on sait à peu près quelle sera le montant des dotations parce que les services fiscaux nous les ont communiqués, on sait aussi à peu près quelle sera l'épure de nos recettes fiscales, donc ce n'est pas un débat d'orientations budgétaires, c'est réellement un budget. Ce budget, à la différence de ce que nous avons fait l'année dernière, j'en conviens qu'adopter le même jour le compte administratif et le budget n'est pas une bonne chose et nous pourrions adapter à la marge le compte administratif au mois de juin, à l'occasion du compte administratif et d'une décision modificative qui nous permettra de reprendre les excédents et les déficits du compte administratif et éventuellement de préciser les recettes supplémentaires, ce qui explique d'ailleurs que nous inscrivons dans tous les budgets primitifs un emprunt d'équilibre, parce que nous n'avons pas une certitude pleine et entière de toutes les recettes, mais de valider les recettes en décision modificative au mois de juin.

Voilà comment on va procéder, et ça permet dès maintenant d'engager, parce que moi je veux bien que l'on adopte le budget, on l'a fait à Dinan, d'adopter le budget le 15 avril, voire même le 30 avril. La difficulté que nous avons lorsque l'on adopte un budget aussi tard, c'est le taux de réalisation, c'est-à-dire que vous inscrivez des sommes, vous connaissez aujourd'hui la lourdeur des procédures administratives lorsque vous engagez par exemple des travaux de voirie, consultation des entreprises, appels d'offres, rédaction de cahier des charges, etc. et vous vous trouvez tout de suite au mois de novembre à devoir réaliser les travaux.

### **Monsieur Jean Gaubert**

Moi je dis M. le Maire que la délibération peut le faire en fonction des urgences.

### **Monsieur le Maire**

En fonction des urgences, parce que les services fiscaux vont demander aussi que les crédits soient inscrits.

### **Monsieur Jean Gaubert**

Oui tout à fait, mais la délibération inscrit préalablement. On va nous dire aujourd'hui, à ce moment-là, que toutes les procédures sont démarrées et qu'il y a une urgence extrême, je ne suis pas sûr M. le Maire.

**Madame Véronique Bonnefond**

Sur les interrogations de Jean Gaubert. D'abord je voudrais dire que quand j'ai parlé d'un montant sur lequel je me suis basée pour le réalisé sur le BP 2016, il ne s'agissait que des dotations de 2016 et pas de toutes les recettes.

**Monsieur Jean Gaubert**

J'ai bien compris mais vous avez dit vous-même que c'étaient les recettes principales.

**Madame Véronique Bonnefond**

Ah non, pas pour les deux.

**Monsieur le Maire**

Il y avait une sous-évaluation au budget par rapport au compte administratif, mais vous l'aviez remarqué l'année dernière, vous l'aviez fait remarquer lorsque nous avons validé le compte administratif, c'est-à-dire que lorsqu'on a adopté le budget primitif, on avait sous-évalué les recettes, qui ont été finalement plus importantes et le compte administratif a révélé que les recettes de fonctionnement étaient plus importantes que celles que l'on avait inscrites au budget. Ca rejoint aussi le débat que l'on avait tout à l'heure, c'est le rôle après des décisions modificatives, c'est pour ça que c'est plus intéressant à mon avis, d'adopter le compte administratif finalement au mois de juin que de le faire en même-temps que le budget, parce que ça va permettre justement, à la marge, d'adapter notre budget par le biais d'une décision modificative ou d'adopter un budget supplémentaire, ce que font certaines collectivités.

**Madame Véronique Bonnefond**

Je voudrais aussi compléter votre information sur les pourcentages des dépenses de gestion. Pour les charges de personnel, vous m'avez parlé de 59%, c'est ça qui ressort de la diapositive, mais ces 59%, ils ont été calqués sur les dépenses de gestion, c'est-à-dire, les charges à caractère général, le personnel et les autres charges de gestion courante, le 55,48% est tiré du ratio que vous avez dans votre document et lui concerne le ration entre les dépenses de personnel et les dépenses réelles de fonctionnement et ces dépenses réelles de fonctionnement vont au-delà des dépenses de gestion puisqu'elles intègrent aussi les charges financières et les charges exceptionnelles, c'est comme ça que l'on arrive à un pourcentage de 55% et non pas de 59%. Ce n'est pas une erreur c'est parce que le calcul n'est pas le même sur les types de charges.

**Monsieur Jean Gaubert**

Non, mais c'est parce qu'en présentant cette diapositive vous avez donné le chiffre de 55 alors que c'était 59.

**Monsieur le Maire**

C'est vrai, mais ce sont deux ratios différents.

**Madame Véronique Bonnefond**

Je m'excuse, ce sont deux ratios différents.

**Monsieur le Maire**

Pour répondre sur l'emprunt des parkings, c'est un emprunt avec option de tirage, on l'a inscrit si besoin du fait des travaux prévus.

**Monsieur Didier Déru**

Merci, M. le Maire. D'abord féliciter les services, parce que dans cette enceinte on a souvent dressé des compliments proportionnels au poids des documents énormes que nous recevions par la poste, c'était particulièrement indigeste, je voulais féliciter les services par rapport au poids, à la synthèse et particulièrement au power point qui a été projeté. Simplement, les vieux documents que nous avions présentaient quand même quelques avantages, alors je suis désolé, je n'étais pas à la commission des

finances, c'est sur les chiffres de fréquentation, peut-être qu'à l'époque, on avait les documents administratifs qui étaient en même temps que le budget, mais avoir les chiffres de fonctionnement, peut-être pas ce soir, mais avoir dans les documents que l'on peut consulter les parkings, le camping ou le port.

**Madame Véronique Bonnefond**

Je ne sais pas si vous vous souvenez, en décembre on a adopté les tarifs, j'avais donné les fréquentations et on m'a dit : « non, ça suffit, tu donnes trop de détail », je les ai, je vais vous les envoyer.

**Monsieur Didier Déru**

Ce n'est pas moi qui vous ai dit ça.

**Madame Véronique Bonnefond**

Non, ce n'est pas vous.

**Monsieur Didier Déru**

Je ne vous tutoie pas déjà et ça m'arrangerait de les avoir, je vous remercie Mme Bonnefond.

**Madame Véronique Bonnefond**

Je vais vous les envoyer, d'accord.

**Monsieur Didier Déru**

Deuxième élément, je crois que l'on avait effectivement, comme vous l'avez dit M. le Maire, conventionné le 15 décembre, toutes modifications semblent aujourd'hui difficiles. Je fais un rapport entre les 138 000€ sur les objets mobiliers patrimoniaux sur la restauration des remparts, je pense qu'il faudra que l'on se pose une question collective, en se baladant à Dinan et surtout singulièrement depuis que le rempart dégringolé a été reconstruit, on s'aperçoit qu'il y a des parties de remparts qui sont dans un état inquiétant et je pense que l'on aurait un intérêt à forcer un peu le trait sur les entretiens de remparts et la reconstruction. C'était simplement une question, de savoir si on ne pouvait pas décaler l'entretien de l'objet mobilier pour les passer sur les remparts. Je suis fortement inquiet sur certains pans de remparts de notre ville.

Autre chose, c'est une question, mais je ne demande pas non plus la réponse ce soir, j'ai vu que nous avons une dépense de l'ordre de 220 K€ sur l'éclairage public, est-ce qu'en face nous avons une subvention SDE ?

**Monsieur le Maire**

On laissera le Président du SDE répondre.

**Monsieur Jean Gaubert**

C'est en cours donc il n'y a pas de subvention, c'est du net.

**Monsieur Didier Déru**

C'était le sens de ma question, de savoir si on n'allait recevoir du SDE.

Dernière chose, je ne suis pas sûr que sur une ligne, concernant l'atténuation de produits, qui concerne le partage de fiscalité entre les communes et l'ex communauté de communes et la nouvelle agglomération, nous ayons de ligne à inscrire pour deux raisons : la première, c'est qu'à l'initiative d'un certain nombre de communes notamment la commune dont l'adjointe aux finances qui est maintenant la responsable des finances de Dinan Agglomération, il y a eu une dénonciation du pacte fiscal qui existait entre les communes et Dinan Communauté, sur l'augmentation du partage du foncier sur les zones d'activités et ce depuis le 31 décembre 2015, c'est la question que j'ai posé ou l'intervention que j'ai faite hier au conseil d'agglomération, c'est que je pense qu'il faudrait mettre ce sujet à l'ordre du jour et je pense que pour 2017, on n'aura, à mon avis, pas de versement de partage de foncier pour ces deux

raisons cumulatives : un, parce que ça n'existe plus et deux, parce qu'il va falloir continuer à travailler sur le sujet, simple remarque. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Merci au Président de la commission des finances de Dinan Agglomération.

Une précision et je laisse le débat reprendre, sur les remparts. Je rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure sur le patrimoine, vous ne trouvez dans ce budget que la traduction des engagements que nous avons pris avec la DRAC de valorisation de notre patrimoine a été négocié avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, notamment en fonction des moyens de la DRAC et du Ministère de la Culture étaient susceptibles de mobiliser et les crédits susceptibles d'être mobilisés sur les remparts ne sont pas les mêmes que ceux sur les objets mobiliers, ça c'est la première remarque.

La deuxième remarque est que la somme qui est inscrite pour les remparts, il ne s'agit que de petits entretiens et non pas de grosses opérations de reconstruction des remparts. Je souscris pleinement à ce qui vient d'être dit, il y a des pans de nos remparts qui sont malades aujourd'hui, notamment près de la porte Saint-Malo où, il y a là une partie qui est souffrante, je dirais quelque part que c'est sans doute plus simple que la rue du Général de Gaulle. Le diagnostic qui a été fait par l'architecte des monuments historiques tend vers cela, c'est beaucoup plus simple, c'est reconstruire un mur, alors que sur la rue du Général de Gaulle, on était vraiment sur des désordres structurels extrêmement lourds, il y a une deuxième partie qui est le mur au-dessus du parking Thiers. Je vous rappelle qu'il y a aussi un autre élément qu'il faut prendre en compte avant de lancer un programme complet de rénovation du rempart, c'est la propriété, car aujourd'hui, la ville de Dinan n'est pas propriétaire de la totalité de la ceinture du rempart et dans les exemples que je viens de citer notamment au-dessus du parking Thiers, nous n'avons pas l'assurance, nous ne sommes pas propriétaires d'ailleurs de cette partie des remparts. Comme vous le savez, nous avons lancé une étude approfondie, une mission de géomètre, une étude historique complète, approfondie, pour préciser la propriété des remparts et à l'issue de cette étude, la ville de Dinan, si besoin, se portera acquéreur des parties de rempart restantes. Une petite anecdote, mais l'étude que nous menons actuellement tendrait à démontrer par exemple, que l'Etat est toujours propriétaire des portes, car, à aucun moment, nous ne trouvons d'évolution de propriété de l'Etat vers la ville des portes de la ville. Selon toute vraisemblance, ça reste à confirmer, mais l'Etat serait toujours propriétaire de la porte Saint-Malo, de la porte Saint-Louis, de la porte du Jerzual, ce serait une bonne nouvelle et nous demanderions dans ce cas-là à l'Etat d'assumer ses responsabilités.

Sur les objets mobilier, peut-être une précision de Mme Paris.

### **Madame Cécile Paris**

Une toute petite réponse rapide, en fait, c'est un programme qui a été voté en décembre, nous n'avons pas eu de dépense depuis longtemps sur tout ce qui est statuaire et il se trouve que cette année, il y a le projet du trésor qui est installé à l'église Saint-Malo et de restauration de statues qui n'avait pas été faite depuis très longtemps. Ce sont des chiffres que je peux vous communiquer, le trésor 78 000€, et oui le trésor, mais ça va attirer du monde.

### **Monsieur le Maire**

Nous avons une très belle collection d'orfèvrerie religieuse, ça a fait l'objet d'un ouvrage. M. Hellio peut nous éclairer sur les travaux de voirie.

### **Monsieur Yannick Hellio**

Oui, pour répondre à Jean Gaubert et à l'ensemble des conseillers, nous avons une voirie qui nécessite des travaux importants, l'état de voirie est très mauvais en général. Il y a déjà eu des travaux importants sur les parkings de la cité l'Hermine et de la cité l'Ecuyer, des travaux en centre-ville sont en cours, mais il nous faut travailler sur l'ensemble du territoire, avec à chaque fois que possible des effacements de réseaux, ce qui n'est pas vraiment simple d'ailleurs, puisque Enedis n'a pas non plus des budgets extensibles. Ce que nous avons vu en commission et travaillé avec les services pour 2017, c'est tant en investissement qu'en fonctionnement, donc il faut poursuivre les travaux à la Garaye, refaire la rue de la ville Goudelin entièrement et les trottoirs devant l'EHPAD, rue Thiers un aménagement, pour l'Ecuyer, un

aménagement avec voie douce et du stationnement devant Stéredenn, allée des Roses, allée des Hortensias, le parking de la maison de recueillement, rue du Clos du Hêtre, là je ne vous dis pas dans quel état elle est, donc là, nous ferons des travaux pour permettre de patienter puisque ça rentre dans la réflexion globale de la gare, mais on ne peut pas laisser dans l'état où elle est, elle est dangereuse. La Promenade de la Fontaine des Eaux jusque la rue du Bois Joli, il n'y a même plus d'enrobé à certains endroits, la rue Lamennais, la rue des Rouairies, le parking de l'Hôtel de Ville, la partie droite en descendant le trou au chat, le trottoir devant le Lycée de la Fontaine des Eaux, en haut de la rue de Brest il y a également une entrée de garage à modifier, un ambulancier s'est installé mais il ne peut pas rentrer ses véhicules. Le stabilisé sur l'esplanade devant le Café Noir, il est plus que nécessaire d'en remettre ; pour le parking des Cordiers, essayer de le travailler pour gagner quelques places, c'est le parking qui est à côté du cimetière ; Boulevard d'Exmouth, un aménagement de sécurité devant l'école Yvonne Jean Haffen ; rue de la Ferronnerie, refaire le passage qui traverse cette rue.

**Monsieur le Maire**

Et dans les grands travaux ?

**Monsieur Yannick Hellio**

Pour les grands travaux, on a les abords de l'église Saint-Malo dans sa totalité, tout le quartier va être refait, dans la continuité de la rue de la Garaye, la rue Sainte-Claire, la rue Petite Haie, rue Haut de Voie et rue Michel. Dans le parking du CREC, il y a une réflexion en cours, pour essayer de gagner du stationnement, pour les visiteurs qui viennent sur Dinan.

**Monsieur le Maire**

Et la place Duguesclin.

**Monsieur Yannick Hellio**

La place Duguesclin bien évidemment qui est déjà bien avancée, on a replanté quand même quarante arbres sur cette place, la place Duclos, il y a un aménagement à faire, retirer les passages piétons qui sont en mauvais état, pour les remplacer soit avec des pavés qui sont déjà sur cette route, ou alors peut-être repenser totalement cette place, pour l'instant c'est une étude et la rue du Port. Voilà des projets ambitieux pour 2017 et si tout ça se réalise, nous ne serons pas loin des 2 millions d'euros.

**Monsieur le Maire**

Je vous propose que vous communiquiez le document à l'ensemble des membres du conseil municipal sur le programme de voirie 2017.

**Monsieur Jean Gaubert**

Juste un mot M. le Maire, en tout cas ce n'est pas cela qui justifie l'urgence, il faut que l'on réfléchisse à ci, il faut que l'on réfléchisse à ça, donc quelque part, on n'est pas encore prêt. Je note que c'est un effort extrêmement important et surtout...

**Monsieur Yannick Hellio**

M. Gaubert, je ne peux pas vous laisser dire ça.

**Monsieur le Maire**

M. Hellio, laissez M. Gaubert s'exprimer.

**Monsieur Jean Gaubert**

Clairement, vous n'êtes pas à l'appel d'offres, c'est ça que je veux vous dire et c'est normal vous avez travaillé, vous dites vous-même vouloir repenser certaines choses, quelque part, ça montre bien que l'on n'est pas complètement prêts, ce n'est pas scandaleux, car quand on réfléchit sur ces sujets, il vaut mieux réfléchir avant et travailler après. J'avais continué, mais vous ne m'écoutez plus M. Hellio, effectivement

à l'énoncé de ce que vous dites, il n'y en a pas un qui ne méritait pas que l'on s'y intéresse, mais vous ne m'avez pas laissé dire jusque-là.

**Monsieur le Maire**

Finalement, c'est bien, vous êtes d'accord.

On vous enverra la liste à tous les membres du conseil municipal, la liste des travaux prévus, en effet il y a des travaux sur la voirie relativement lourds, mais on sait que la voirie dinannaise en a besoin. Sur les effacements de réseaux, une petite précision, il y a déjà quelques informations de données, en effet, nous essayons dans la mesure du possible d'effacer les réseaux électriques et de France Télécom, nous nous heurtons à une difficulté, qui sont les moyens susceptibles d'être mis sur la table par Enedis, puisque sur le Département, je crois que c'est quelque chose comme 800 000€ pour la totalité du Département des Côtes d'Armor, donc évidemment, on ne va pas bien loin avec cela, c'est un vrai sujet que je soumetts au Président du SDE, le SDE n'intervenant pas sur les effacements de réseaux sur la ville par exemple.

**Monsieur Jean Gaubert**

Ce n'est pas qu'il n'intervient pas, c'est qu'il n'a pas le droit d'intervenir. Pour votre information, l'effort que fait le SDE sur les communes rurales est beaucoup plus important, puisque ce sont 5 millions d'euros, ce qui fait une somme beaucoup plus conséquente. Mais c'est vrai qu'avec 800 000€, on fait trois chantiers dans l'année. J'en ai reparlé très clairement au Directeur départemental du SDE, il faudrait faire un effort, en particulier, vous avez parlé de la rue du Bas Bourgneuf, c'est vrai que ça se justifie, mais comme ils ont peu de moyens, c'est extrêmement difficile, c'est le compteur Linky qui a l'avantage de ce temps-là.

Est-ce que je peux poser deux questions supplémentaires M. le Maire ?

La première, c'était sur les travaux, je l'avais oublié celle-là, j'ai regardé tout ce qui se passait autour du château, je ne vois pas la billetterie, ce qui d'ailleurs, ne me fait pas pleurer, est-ce qu'elle est prévue ou pas prévue ?

**Madame Cécile Paris**

Elle ne sera pas réalisée en 2017.

**Monsieur le Maire**

Il faut relancer la procédure, tout simplement parce que l'architecte s'est fait un peu plaisir et il a dépassé largement l'enveloppe que nous lui avons précisée.

**Monsieur Jean Gaubert**

Bien sûr !

**Monsieur le Maire**

On lui a répondu qu'il n'en était pas question et qu'il fallait bien se tenir à l'enveloppe qui a été adoptée par le conseil municipal, donc il faut relancer la procédure.

**Monsieur Jean Gaubert**

Et je ne peux que vous approuver sur ce sujet.

**Monsieur le Maire**

Merci.

**Monsieur Jean Gaubert**

La deuxième question M. le Maire, qui aurait pu venir un peu plus tard, je me souviens que quand nous avons eu le compte-rendu de la Cour des Comptes il y a un an et demi à peu près, on avait pointé un taux d'absentéisme dans le personnel extrêmement important, loin de moi l'idée de crier avec certains sur le personnel, mais en tout cas, on sait que l'absentéisme peut être liée par un mal être au travail. Je serais intéressé de savoir ce qu'on a mis en place aux services de la mairie pour d'abord comprendre ce

qu'il se passait et ensuite lutter contre ce fléau, parce que c'est clairement un fléau, puisque le taux est extrêmement élevé, nous sommes parmi les taux les plus élevés du Département et il n'y a pas de raison particulière à Dinan pour que ça se passe comme ça. Je connais une collectivité, on est à 1% d'absentéisme, pas franchement comparable à celle-ci, je crois qu'il y a quelque chose d'extrêmement important. On ne peut pas se contenter d'augmenter le temps de travail de ceux qui viennent au boulot et de ne pas se poser la question de ceux qui ne viennent pas.

#### **Monsieur le Maire**

Oui le taux d'absentéisme qui est en diminution, mais nous avons mis en place un certain nombre de procédures, des moyens pour justement lutter contre le taux d'absentéisme, je vais laisser la parole au Directeur général qui sera plus à même que moi pour vous répondre sur ce sujet.

#### **Monsieur Gilles Robert**

Depuis les observations de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, nous avons mis en place un observatoire des arrêts de travail, nous sommes en relation constante avec le Docteur Bourdonnais qui est le médecin de prévention du centre de gestion, pour systématiquement lorsqu'il y a des arrêts, voir si c'est lié aux conditions de travail. Pour l'instant, sur 2016, on n'a pas vraiment de retour, il y a rien d'extraordinaire, il n'y a pas d'augmentation en tout cas, c'est sûr. On vient de mettre en place l'observatoire, pour l'instant, je n'ai pas assez de recul pour mettre en place quoi que ce soit comme actions correctives, sauf à faire du cas par cas à chaque fois, quelle est l'origine de la pathologie s'il y en a une, si c'est lié au travail. Il y a aussi la moyenne d'âge qui est assez élevée qui joue notamment, puisqu'on le voit dans les métiers techniques, où la pathologie est liée aux articulations, on en a pas mal. Voilà ce que je peux vous dire pour l'instant, je pourrais vous en dire plus en fin d'année.

#### **Monsieur le Maire**

Sachant que nous allons avoir beaucoup de départs en retraite l'année prochaine et notamment dans les services techniques. Ceci est pour illustrer ce que vient de dire le Directeur général, la moyenne d'âge dans les services techniques est relativement élevée, les tâches sont quand même difficiles parfois, les services des espaces verts, le service hygiène et propreté, le service signalisation, ce sont des services qui sollicitent beaucoup le squelette qui créent un certain nombre de problèmes, c'est lié bien sûr à l'âge de nos agents. Nous avons un personnel qui est un peu touché aussi par ces problèmes, c'est le personnel qui travaille dans les cuisines notamment, à la cuisine centrale, dans les restaurants scolaires, ce sont aussi des personnes qui cumulent un certain nombre de problèmes. C'est quelque chose que nous prenons en charge et on vous fera un bilan si vous le voulez bien à la fin de l'année, le bilan de l'efficacité des mesures que nous avons mises en place.

#### **Monsieur Didier Déru**

Juste une remarque par rapport aux travaux, nous sommes au niveau de la ville de Dinan phasé pour le déploiement de la fibre optique et pour suivre les débats au sein du comité syndical Mégalis, il y a un certain nombre de sujets qui sont un peu embêtant, à savoir que tout n'a pas été très bien vu au niveau des travaux, soit c'est enterré, soit c'est aérien et avec l'aérien, des fois des poteaux qui ne peuvent pas supporter de nouveaux fils et de nouvelles fibres, alors je ne sais si vous avez prévu au niveau du budget ce genre de choses ? Et surtout dans les futurs travaux ? Parce que c'est une DSP qui anticipe et appelle les collectivités de façon importante.

#### **Monsieur le Maire**

Il y a des réunions qui sont prévues, parfois il y a quelques difficultés à prendre conscience que Dinan a un secteur sauvegardé et qu'il y a des contraintes urbanistiques fortes et qu'ils ne pourront pas installer les poteaux et armoires comme ils le font dans des endroits qui n'ont pas de règlement de protection particulier. Ce n'est pas faute de les avoir pourtant prévenus et mis en garde. Je crois qu'il y a déjà eu quelques réunions avec les services de Mégalis, M. Hellio ?

#### **Monsieur Yannick Hellio**

Oui M. le Maire, on a eu une réunion en fin d'année pour essayer d'expliquer nos contraintes et on a essayé de comprendre les leurs. On s'aperçoit que l'on est sur deux terrains complètement différents, on avait imaginé de passer des gaines d'attente sur chaque chantier et on a appris que ça ne servait à rien, donc engager des travaux à nos frais qui ne serviront pas, il faut s'arrêter. Il semble bien avoir compris la problématique de la ville de Dinan, ils devraient réutiliser les câbles Inedis, d'Orange, à chaque fois que possible et en aérien, ça doit être exceptionnel. Il faut rester très prudent, c'est ce que je peux vous dire ce soir.

#### **Monsieur Jean Gaubert**

Ils ne peuvent pas réutiliser les câbles d'Inedis, ils peuvent réutiliser les poteaux. Il n'y a jamais eu d'accord pour passer la fibre optique à la place des fils électriques, par définition, ce n'est pas la même technologie. On aurait pu utiliser le fameux courant porteur en ligne qui a fait du bruit avec Linky, mais ça n'est pas le choix qui a été fait. Par contre pour l'histoire des fourreaux, moi, ça fait bien longtemps qu'au Syndicat Départemental d'Énergie que je sais que l'on ne s'en sert pas, ça fait cinq ans que je le sais, pour une raison simple, c'est qu'en réalité, ils essaient de sonder ceux qui vont réellement se raccorder et donc du coup, les fourreaux ne sont jamais posés au bon endroit, mais la vraie réalité, c'est qu'Orange veut avoir les fourreaux pour avoir les propriétés pleines et entières de cette opération et après ce qu'il veut avec, c'est ça la réalité. Il faut savoir qu'à un moment, Orange a beaucoup pesé sur les gouvernements d'avant 2012 pour obtenir une date très rapide de suppression de la paire de cuivre, ce qui leur aurait permis de mettre de la fibre optique au lieu de la paire de cuivre et donc, d'obliger les gens à prendre la fibre optique avec des abonnements plus élevés, ça n'a pas pu se faire et ils rêvent toujours de cela, c'est ça le problème.

#### **Monsieur Yannick Hellio**

Et en fait à chaque fourreau installé, on met un fourreau à l'entrée de la rue, il longe toute la rue, il sort à l'autre bout, en fait c'est le repiquage qui intéresse Orange.

#### **Monsieur le Maire**

Il y a deux réunions qui sont prévues, il y a un comité technique qui se réunit le 23 février et un comité de pilotage le 6 mars prochain, notamment pour parler de la situation de Dinan.

#### **Monsieur Didier Déru**

Juste pour préciser, de toute façon, Orange ils sont tenus, clause de la DSP, comme on est hors zone, ils sont obligés de déployer, ils sont aussi obligés de se brancher sur la fibre, c'est un vrai sujet, c'est-à-dire que l'on peut mettre les fibres et encore il faut avoir l'opérateur.

#### **Monsieur le Maire**

Je vous rappelle que nous avons déjà fait des tranchées dans la ville pour un réseau de fibre optique, c'était le Conseil Général à l'époque, c'était un réseau de fibre qui ne sert à rien, parce qu'Orange ne veut pas s'en servir.

#### **Monsieur Michel Forget**

Quelques questions, je voudrais qu'on me rappelle les règles et critères d'attribution de la ville aux écoles privées qui représentent 19% des charges courantes, donc ça c'est une première question.

Une deuxième question, page 13 du document, sur les déplacements doux et sur la gestion des espaces naturels, je vois qu'il y a 45 000 € de dotations cette année, sauf erreur de ma part il y avait 50 000€ l'année dernière, je voudrais quand même attirer l'attention, c'est que sur cette année, sur l'exercice, il y a eu à peine 6 000€ de réalisé, je pense que s'il est tout à fait satisfaisant des sommes, on avait salué l'effort l'année dernière, une somme assez conséquente d'attribuée sur les déplacements doux, encore faudrait-il effectivement mener une politique un peu plus volontariste pour permettre de réaliser ce qui est inscrit.

Une troisième question que je pose à chaque fois, c'est sur l'aérodrome, page 13 au document, 71 000€, j'ai déjà eu les réponses plusieurs fois, je pense que les charges de l'aérodrome ne devraient pas

succomber uniquement à la ville de Dinan, il y a à la fois de la formation, à la fois de l'économie, il y a à la fois du loisir et je trouve que ça devrait relever de la communauté d'agglo désormais.

Sur le CCAS, la dotation qui est importante, qui en augmentation vous l'avez dit, je voudrais quand même souligner par rapport à cela qu'il faudra suivre de près, Mme Balay-Mizrahi n'est pas là mais la politique du Département sur les services d'aide à la personne, qui effectivement conduit à une certaine menace sur le devenir, sur le financement de ce service qui sont très importants.

Juste pour sourire, c'est toujours intéressant de lire, certains disaient qu'il y avait une certaine poésie à lire le bottin et donc je tombe comme ça, sur l'entretien de maillots de Dinan-Léhon, 4 500€ et donc je me disais : « qu'est-ce que ça vient faire là ? ».

**Monsieur le Maire**

C'est le club Dinan-Léhon de football.

**Monsieur Michel Forget**

Oui, on est d'accord.

**Monsieur le Maire**

C'est une participation, donc ça apparait sur une ligne différente de la subvention.

**Monsieur Michel Forget**

Alors c'est en plus de la subvention ?

**Monsieur le Maire**

C'est une information que l'on a souvent donnée, à savoir que la subvention que donnent Dinan et Léhon au club de foot de Dinan-Léhon comparée aux autres clubs de CFA2 est la plus faible. C'est-à-dire que la subvention que reçoit le club de foot est relativement faible au vu de son classement.

**Monsieur Michel Forget**

Pour moi, c'était dans la subvention, je trouvais rigolo de voir cela, une dépense de 4500€ pour l'entretien des maillots.

**Monsieur Jean Gaubert**

C'est surprenant comme ligne, il faudrait mieux la donner dans la subvention.

**Monsieur Michel Forget**

Oui, je trouvais cela curieux.

**Monsieur le Maire**

C'est un an sur deux me dit-on, c'est Léhon une année, peut-être que l'année prochaine ce sera le même budget.

**Monsieur Michel Forget**

Je pensais que c'était la moitié des maillots, parce que des fois les maillots ne sont pas tous aussi sales.

**Monsieur Didier Déru**

C'est historique, vous savez que les subventions aux clubs, les gens regardent surtout les praticiens du sport donc pour éviter qu'il y ait trop de querelles entre les différents praticiens, voilà c'est séparé.

**Monsieur le Maire**

Quelques éléments de réponse, sur les écoles privées, nous sommes en contrat d'association avec l'OGEC, il y a deux types de contrat : le contrat simple et le contrat d'association, nous sommes en contrat d'association avec l'organisme de gestion de l'enseignement catholique qui gère les écoles privées et l'école Diwan, il y a un coût par élève qui est calculé pour l'enseignement public, le contrat d'association,

la loi est claire, c'est-à-dire que le coût élève d'un enseignement public sert à calculer le montant de la subvention versée par la ville aux organismes gestionnaires des établissements privés. C'est sur cette base-là qu'est calculée la participation de la ville aux écoles privées, donc on calcule le coût élève en public et à partir de ce coût d'un élève, on multiplie par le nombre d'enfants de Dinan qui sont scolarisés dans les écoles privées catholiques ou à l'école Diwan et on verse cette subvention. Je pense que ça répond à ta question ?

**Monsieur Michel Forget**

Oui, ma question plus précisément mais vous venez d'y répondre, c'est bien versé uniquement pour les enfants de Dinan ?

**Monsieur le Maire**

Pour les enfants de Dinan, tout à fait.

**Monsieur Michel Forget**

Y compris Diwan ?

**Monsieur le Maire**

Ce qu'il faut savoir, c'est que c'est en fonction d'où les parents sont domiciliés, les parents qui sont commerçants aussi, ils payent un impôt, c'est ceux qui sont contribuables à Dinan. La règle a été fixée, ça c'est le premier point.

Sur l'aérodrome, éventuellement Nicolas Le Borgne pourra faire un commentaire, je souscris un petit peu, c'est un investissement d'intérêt communautaire, d'intérêt d'agglomération aujourd'hui. Il y a d'ailleurs une question qui va se poser rapidement, nous sommes passés en communauté d'agglomération et toutes les zones d'activités aux termes de la loi, y compris les zones d'activités communales passent sous la responsabilité de la communauté d'agglomération. Il y a actuellement une interrogation sur deux types de zones d'activités, les zones d'activités portuaires et les zones d'activités aéroportuaires. Nous avons reçu les services de l'Etat la semaine dernière à Dinan Agglomération et nous leur avons posé la question pour les activités économiques présentes sur l'aérodrome et force est de constater que pour l'instant nous n'avons pas de réponse, ils vont se renseigner, ils se rapprochent du Ministère pour savoir quelle va être la position. Selon toute vraisemblance, la zone d'activité qui est présente sur l'aérodrome à vocation à devenir communautaire et à terme, pourquoi pas, l'aérodrome pourra devenir un investissement communautaire. J'ai commencé à interpellier mes collègues sur ce sujet, je les sens un peu frileux pour le moment sur la question.

**Monsieur Jean Gaubert**

Ils sont dans le brouillard.

**Monsieur le Maire**

Tout à fait, les appareils de vol ne fonctionnent pas.

Sur le CCAS, nous avons augmenté et passé la subvention d'équilibre de 433 000€ à 500 000€, donc la ville fait un effort substantiel pour soutenir l'activité de son CCAS. C'est vrai que le SAAD, le service d'aide à domicile, comme vous le savez est un service aujourd'hui déficitaire pour un certain nombre de raisons, Chantal Bourgault pourra éventuellement le préciser, mais notamment parce que nos services accompagnent des gens en grande fragilité psychologique, ils demandent que d'avantage d'heures leur soient consacrées, un investissement différent et cette spécificité qui est un peu propre à la ville de Dinan n'est pas forcément pris en compte par les organismes financeurs, notamment par le Département et c'est ce que nous cherchons justement à négocier aujourd'hui. Vous savez aussi que le Département a engagé une vaste restructuration des services d'aide à domicile parce que justement ce sont des services qui structurellement sont déficitaires et encourage les SAAD notamment présent sur le territoire à se rapprocher à mutualiser, à dégager des économies d'échelle, à faire en sorte que cette mutualisation permette de baisser les charges de fonctionnement, donc la réflexion est aujourd'hui engagée, je vous le dis clairement, nous sommes en discussion avec un certain nombre d'organismes sur le territoire, je

pense au Connétable, je pense aussi au CIAS de Plancoët. Il y a actuellement deux SAAD qui dépendent de structures publiques, le CCAS de Dinan et CIAS de Plancoët, ce sont les deux seules structures publiques présentes sur le territoire de Dinan Agglomération.

Nicolas, tu voulais peut-être donner quelques éléments sur l'aérodrome ?

### **Monsieur Nicolas Le Borgne**

Oui juste l'investissement sera un peu plus lourd cette année, on va procéder à l'isolation par l'extérieur du centre de formation des mécaniciens et des chaudronniers, on devait changer juste les huisseries parce qu'elles sont en bois et qu'elles fuient mais en fait on va tout faire d'une pierre de coup, donc isoler les salles de cours de façon à ce que le centre de formation soit au chaud.

### **Monsieur le Maire**

Monsieur Hellio pour les déplacements doux, je vous invite d'ailleurs à emprunter le chemin de la ruelle Saint-Vincent que nous venons d'ouvrir, de rétablir un cheminement piétons pour rejoindre le port.

### **Monsieur Yannick Hellio**

Oui c'est un cheminement piéton qui va de la rue Saint-Malo à la rue du Petit Fort, ça faisait presque vingt ans, voire plus, qu'il n'était plus accessible.

En ce qui concerne les vélos, je vais vous donner un chiffre, il y a plus de 80 râteliers à vélos à Dinan, ça veut donc dire que la ville de Dinan s'intéresse aux cyclistes, mais je suis plus inquiet par rapport aux cyclistes, parce qu'ils ne s'intéressent pas aux râteliers que l'on met à leur disposition, Jean on va t'envoyer une carte avec les râteliers. Non mais il faut faire attention, qu'il y ait des demandes, moi j'entends les demandes, je veux bien encourager les investissements nécessaires, mais après, il faut qu'ils servent. Pour ce qui est des déplacements doux vélos, je voudrais que l'on réfléchisse bien avant de se lancer dans des grands travaux, des grandes idées portées souvent par toi Michel, comme la chaussée à voie centrale banalisée, moi je veux bien que l'on installe ce type de matériel sur Dinan, mais je ne suis pas sûr d'abord que l'on puisse le faire parce qu'on aura peut-être pas la place, après je suis réservé parce qu'il y a quand même une certaine dangerosité. Si on voulait demain faire une vraie piste cyclable, il n'y a pas une rue à Dinan qui est suffisamment large pour installer une vraie piste cyclable, il faut garder cela à l'esprit. Allons-y pour favoriser le vélo, je suis d'accord, mettons en place des moyens pour que les cyclistes se sentent en sécurité dans certaines rues, je suis là aussi d'accord, il y a 42 kms de rue à Dinan, elles sont toutes ouvertes aux cyclistes, aux piétons et aux voitures, c'est ce que nous avons commencé à faire en fin d'année, mettons des voies marquées vélos, encourageons les cyclistes à les utiliser, ils pourront faire le tour de la ville peut-être plus en sécurité et ça permettra surtout aux voitures qui utilisent ces mêmes-rues d'être plus vigilantes, c'est vrai un cycliste est quelqu'un qui n'a pas de protection, donc allons dans ce sens-là, mais ne perdons pas de vue que Dinan est une ville historique avec ses contraintes.

En ce qui concerne les chemins, il y a eu des chemins de rouverts, M. le Maire vient de le dire, il y a aussi derrière l'IME, un chemin qui a été rouvert qui permet de partir du chemin de Parnasse jusqu'à la Tour de Penthièvre, là vous pouvez vous y promener en toute sécurité, il n'y a pas de voiture. Le chemin des Réhories vers la rue des Quatre Moulins vient d'être réhabilité également. En ce qui concerne les chemins, on a fait à peu près le tour sur la ville, je m'y étais engagé au début du mandat, il reste un chemin, pour monter aux Combournaises, où là, on a un vrai souci, c'est un souci de voisinage et le dossier est un peu bloqué.

### **Monsieur le Maire**

Nous sommes en train d'engager aussi des travaux sur la rue des Bouteilles.

### **Monsieur Jean Gaubert**

J'ai bien entendu ce qui a été dit, j'utilise le vélo assez souvent dans Dinan, je comprends effectivement que nos artères ne sont pas très larges pour y faire des pistes cyclables et on y ferait des pistes cyclables qui seraient dangereuses parce qu'on ne pas obtenir la largeur nécessaire et la protection nécessaire. Par contre je pense que l'on pourrait réfléchir un petit peu, d'ailleurs Yannick Hellio vient de l'ouvrir, je

prends un exemple, on pourrait en prendre plein d'autres, mais celui que je pratique le plus, c'est rue de Brest et rue des Rouairies, moi je le fais facilement, ma femme refuse de le faire, elle trouve que c'est trop dangereux, simplement, il faut se mettre à la place de la voiture, ce n'est pas compliqué, si vous vous mettez à la place de la voiture, ils n'osent pas passer sur vous, si vous vous rangez bien sur le côté, ils essaient de vous doubler. Par contre, vous prenez une rue que je connais bien aussi, pour des raisons que vous savez, vous prenez la rue des Fontaines et la rue de Broussais vous arrivez directement sur les Petits Fossés et là, c'est ce genre de rue pour prendre un exemple qui pourrait faire l'objet d'une signalisation « priorité aux vélos », qui existe en Allemagne, très souvent en Allemagne, qui n'interdit pas aux automobilistes d'y passer, on doit pouvoir trouver ça dans beaucoup d'endroits dans Dinan. La réalité c'est ça, moi je prends rue de Brest, je me mets au milieu et si les gens klaxonnent, ils klaxonnent, c'est très bien, sauf qu'il y a peu de gens qui osent le faire. Quand je suis à Paris, c'est pareil, quand il n'y a pas de piste cyclable, je me mets au milieu et comme ça « ils gueulent » et je passe quand même, pardonnez-moi l'expression, ça ne sera pas retenu par la presse.

### **Monsieur le Maire**

Je pense en effet que l'on peut mettre en place des itinéraires vélos sur Dinan, je pense que ça, c'est assez facile à mettre en place, il y a très peu de travaux à faire, de la signalétique, peut-être sécuriser les traversées. La vraie difficulté est de réaliser des pistes cyclables, parce que nos rues n'ont pas le gabarit suffisant.

### **Monsieur Michel Forget**

Je crois que personne ne demande et pas moi, de pistes cyclables à Dinan.

### **Monsieur le Maire**

Je sais.

### **Monsieur Michel Forget**

Non mais éventuellement des bandes cyclables, quand on parle de pistes cyclables, c'est en site propre. Il y en a une dans le secteur, c'est la zone des Alleux, il vaut mieux rouler sur une bande cyclable que de prendre cette piste cyclable en site propre qui vous ramène à chaque fois aux ronds-points et qui sont très dangereuses, elles ne sont pas entretenues, ils y a des feuilles, il y a des trous, je fais partie d'une association promotion du vélo et déplacements doux y compris les piétons, personne ne demande et ne revendique de pistes cyclables. Par contre effectivement, il y a des endroits, quand la rue est suffisamment large, je pense qu'il faut mettre des bandes cyclables. La bande cyclable, je le rappelle, une bande cyclable, les voitures n'ont pas le droit, alors je parle sous le contrôle de M. Crespin, les voitures n'ont pas le droit d'aller sur cette bande, c'est comme-ci il y avait un mur si on veut, donc ça c'est important et c'est ce qui préserve le mieux, les vélos, les cyclistes, pourquoi ? Parce qu'ils sont dans le flux de la circulation et ils sont dans une zone qui leur est réservée.

La deuxième chose qui pourrait être faite, qui ne manque pas, c'est la signalisation, ce sont les sas à certains feux, je pense au feu que j'emprunte très souvent, rue de Brest, rue des Rouairies où l'axe est déporté, je pense que s'il y avait un sas vélo qui permet de se mettre devant les voitures à l'arrêt et donc quand vous redémarrez, vous êtes devant les voitures et les voitures ne vous coincent pas, quand l'axe de la chaussée change.

Je crois qu'il y a des choses, et comme vous l'avez dit, une petite étude a été faite avec Simon Marois dans le cadre de l'agenda 21, c'est effectivement cet itinéraire rue des Fontaines, il faut essayer de trouver des itinéraires qui soient priorité aux vélos, y compris d'ailleurs avec éventuellement des doubles sens cyclables, c'est-à-dire donner la possibilité aux cyclistes d'emprunter des rues qui soient à sens unique à contre sens et ça, ça a des vertus, je pense que nous avons tous à cœur d'avoir une ville, on en reparlera après, j'allais dire apaisée du point de vue de la circulation et de réduire les vitesses. Ensuite à un moment donné, il ne s'agit pas d'opposer les deux roues et les voitures mais il y a des choix à faire. Je prends l'exemple de la rue Deroyer, quand vous venez du Pôle Emploi et que vous allez vers la gare, c'est tout à fait anecdotique, j'en conviens, vous avez une bande cyclable qui est tout à fait satisfaisante et vous arrivez au passage piéton devant la banque devant le CMB, plutôt que cette bande cyclable continue

jusqu'au stop, elle s'arrête et vous avez à droite deux voies de circulation, une pour tourner à droite dans la rue Kitchener, et bien ça, très concrètement, je trouve ça aberrant. Je pense que sur un exemple comme ça, il faut continuer la bande cyclable jusqu'au stop, au détriment, j'en conviens, des voitures qui n'auront plus qu'une file de circulation, mais je crois qu'il faut être cohérent, il doit d'ailleurs y avoir qu'une place de stationnement, deux places de stationnement me fait signe M. Crespin.

**Monsieur le Maire**

Bernard Lagrée va vous répondre. Une information que je vous donne, la remplaçante de Simon Marois, qui nous vient du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, elle y était en charge des déplacements doux, nous rejoindra le 1<sup>er</sup> mars.

**Monsieur Bernard Lagrée**

Michel, nous entendons très bien ton discours, en ce qui concerne la rue Deroyer, ça fait partie du projet de la gare, ça va être étudié en même temps que le plan de la gare. En effet, je suis plus, comme le disait Jean Gaubert, pour inciter les cyclistes à prendre certaines voies, plutôt que de créer des pistes dans un endroit qui est très compliqué. En ce qui concerne l'avancement des travaux, il faut savoir que l'on est tenu par le temps, on ne peut pas faire de peinture avant le mois d'avril, il y a pas mal de choses qui sont prévues mais il faut attendre un peu, que le temps le permette et que le travail soit fait comme il faut, une bonne fois pour toute et en toute sécurité.

**Monsieur le Maire**

Et sur la mise en place du réseau de transport urbain, ce sera le rôle de la commission transport de Dinan Agglomération.

Je vous propose que nous mettions un terme à notre débat et que nous passions au vote.

**Monsieur Jean Gaubert**

M. le Maire, compte-tenu de ce que nous avons dit, nous considérons que nous n'avons certainement pas aujourd'hui les éléments pour approuver le budget mais il est tellement imprécis que l'on n'a pas non plus tous les éléments pour voter contre. On va s'abstenir, on attendra le mois de juin où on verra tous les reports et on verra le budget.

**Monsieur le Maire**

C'est un progrès, l'année dernière vous aviez voté contre.

**Monsieur Jean Gaubert**

Oui mais il était beaucoup plus précis.

**Monsieur le Maire**

Il a pourtant été voté au même-moment.

**Monsieur Jean Gaubert**

Non, c'était au mois de mars.

**Monsieur le Maire**

Ah non, c'était au même-moment.

**Monsieur Jean Gaubert**

Même si on nous a dit qu'il était plus imprécis qu'on le pensait puisque la loi des finances nous a dit qu'on nous avait trompés, donc cette fois-ci, on n'a pas envie d'être trompés.

**Monsieur le Maire**

C'était sur l'année 2015, bon allez, nous n'allons pas refaire le débat.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Je considère que le budget est adopté, je vous remercie.

## Affaire n°2

### OBJET – FINANCES - Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) 2017

Rapporteur : Mme BONNEFOND

La procédure des autorisations de programme et les crédits de paiement (AP/CP) est un dispositif financier et comptable qui permet de s'engager juridiquement sur le montant global d'un programme pluriannuel, tout en n'inscrivant en crédit de paiement que les montants nécessaires au paiement des dépenses réalisées chaque année. Ceci évite de faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense d'investissement pluriannuelle, en se limitant aux seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Il faut préciser qu'une opération ne peut pas être engagée juridiquement et comptablement en l'absence de crédits suffisants inscrits au budget ou d'autorisation de programme-crédit de paiement.

Chaque année, le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les autorisations de programme en cours, ou d'annuler celles qui sont devenues inutiles. Toutes les décisions prises par le Conseil Municipal sont intégrées au budget.

A noter que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

A l'issue de l'exercice 2016, il est apparu que certaines AP/CP ne sont pas utiles, car elles portent sur des montants que le budget communal peut supporter sur un seul exercice budgétaire, avec, le cas échéant, des restes à réaliser. Il s'agit des opérations suivantes :

Libellé AP/CP
AP/CP Aménagement de la salle R. Schuman
AP/CP Maison d'accueil du cimetière
AP/CP Programme de gros entretien du rempart
AP/CP Restauration de la façade de la chapelle Ste Catherine
AP/CP Espace accueil-boutique du château
AP/CP Travaux de voirie rue de la Garaye et Rue Chanoine Meinser

Les AC/CP maintenues sont donc celles qui concernent des opérations dont l'ampleur et/ou le montant entraînent un déroulement pluriannuel. Il s'agit des opérations suivantes :

- Travaux de reconstruction du rempart de la rue de Gaulle
- Aménagement du quartier de la Gare
- Projet Château

Il vous est proposé d'approuver les autorisations de programme et les crédits de paiement suivants pour l'année 2017 :

Libellé AP/CP	obs	Montant AP	CP 2017
AP/CP n° 1 remparts	opération 52	2 003 263	379 033
AP/CP n°2 Quartier Gare	opération 71	191 894	107 234
AP/CP n°3 : Château	opérations 53 et 61	538 384	490 761
<b>TOTAL des AP/CP exercice 2017</b>		<b>2 733 541</b>	<b>977 028</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette disposition.

Mme Véronique Bonnefond présente l'affaire.

**Monsieur le Maire**

Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

**Affaire n°3**

**OBJET – FINANCES - Tarifs municipaux au titre de l'année 2017 - Complément**

Rapporteur : Mme BONNEFOND

**Les taxes, redevances et tarifs municipaux pour l'année 2017 ont été fixés par délibération du Conseil Municipal le 15/12/2016. Il convient cependant de compléter le tableau des tarifs pour :**

- **L'exposition Yves Saint-Laurent :**

	Décision de la commission
<b>TARIFS INDIVIDUELS</b> - Tarif normal - Tarif réduit (sur présentation d'un justificatif : demandeurs d'emploi, étudiants de moins de 26 ans, carte d'invalidité) - Enfant de moins de 10 ans	6 € 4 € Gratuit
<b>TARIFS GROUPES</b> - Adultes (billet individuel pour les groupes de 15 personnes minimum).	3,5 €
<b>GROUPES SCOLAIRES</b> - Ecoles maternelles et primaires Dinan et hors Dinan. - Lycées et collèges. (Gratuité accordée aux accompagnateurs)	Gratuit 2 € / élève

- **L'Atelier du 5 Bis**

- Activités jusqu'alors menées dans le cadre du centre social :

Tarifs actions Habitants / actions familles et Parentalité

	Famille	Autre (Bénévole)
ACTIVITES (sur place/ auto-animation	1 €	1 €
ACTIVITES sur Dinan, avec prestation (cinéma, musée, spectacle)	2,50 €	2,50 €
Sortie transport limitrophe	2 €	3 €
Sortie plus 30kms...	5 €	7 €
Selon le tarif de la prestation d'activités	4 €	6 €
	8 €	10 €
	12 €	14 €

Café	0,20cts
Photocopie	0,30cts

- L'espace Jeunes

L'espace Jeunes est ouvert dans les locaux de l'Atelier du 5 Bis depuis janvier 2017.

ADHESION ANNUELLE ESPACE JEUNES : (année scolaire 2016- 2017)

- Jeune de Dinan : 2 €
- Jeune Hors Dinan : 4 €

ANIMATIONS :

DINAN (Hors Dinan, majoration de 2€)

Quotients	Journée A Thème	½ journée A Thème
0 à 440	11 €	7,55 €
441 à 480	12,02 €	7,65 €
481 à 515	13,14 €	7,86 €
516 à 700	13,64 €	8,06 €
701 à 900	14,74 €	8,57 €
901 à 1200	15,17 €	9,08 €
1201 à 1500	15,67 €	9,58 €
1 500	16,18 €	10,09 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Culture Patrimoines réunie le 27/01/2017

Vu l'avis de la Commission Education, Enfance Jeunesse et Cohésion sociale réunie le 26/01/2017,

Il vous est proposé de compléter le tableau des tarifs municipaux pour l'année 2017 comme indiqué dans le présent rapport.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces dispositions.

Mme Véronique Bonnefond présente l'affaire.

**Monsieur le Maire**

Des questions ?

**Madame Anne-Sophie Guillemot**

Juste pour l'atelier du 5 bis, ce ne sont pas de nouveaux tarifs, ce sont des tarifs qui existaient au centre social que l'on avait oublié, voilà.

**Madame Stéphanie Missir**

J'aimerais s'il vous plaît juste un rappel du prix de l'exposition Yves Saint-Laurent ?

**Monsieur le Maire**

Vous voulez dire le coût ? 15 000€ de mise à disposition et 10 000€ donc 25 000€.

**Monsieur Didier Déru**

Plus assurance j'imagine ?

**Monsieur le Maire**

Oui, 1 200€ d'assurance.

**Monsieur Didier Déru**

C'est à quelle période ?

**Madame Cyrille Desramé**

L'inauguration de l'expo sera en même-temps que le festival des jeunes créateurs et on doit pousser jusqu'au 13 mai, donc ça fait 5 semaines.

**Monsieur Didier Déru**

D'accord. On vote sur un tarif, je vois qu'il y a une proposition et une décision, je croyais que les commissions ne décidaient pas mais proposaient. On vote sur quel tarif ?

**Madame Cyrille Desramé**

En fait, la commission s'est prononcée pour 6€ sur le tarif normal, donc effectivement la décision n'aurait pas dû apparaître aujourd'hui, c'est une erreur.

**Monsieur Didier Déru**

Donc on vote 5€ ou on vote 6€ ?

**Madame Cyrille Desramé**

On vote 6€ et 4€ pour le tarif réduit, on vote sur la colonne de droite s'il vous plaît.

**Monsieur Jean Gaubert**

Les tarifs réduits sont pour qui ?

**Monsieur le Maire**

Pour les demandeurs d'emplois, pour les étudiants de moins de 26 ans et les cartes d'invalidité.

**Monsieur Jean Gaubert**

Pardonnez-moi, j'aurais dû relire.

**Monsieur le Maire**

Donc vous enlevez la colonne proposition et vous reprenez la colonne décision qui est la proposition qui vous est faite.

**Monsieur le Maire**

Il n'y a pas d'objection ?

Aux coûts que je vous ai présentés tout à l'heure, il faut ajouter la réalisation de la scénographie par le centre technique municipal.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

**Affaire n°4**

**OBJET – DIRECTION GENERALE – Mise en œuvre du Plan de prévention et de sécurité 2017**

Rapporteur : M. LAGREE et M SACHET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, articles L.223-1 à L.223-9 et L.251-1 à L.255-1

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée

Vu le décret n° 96-926 du 17 octobre 1996 modifié relatif à la vidéo protection pris pour l'application des articles 10 et 10-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995

Vu l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance

Vu le Plan de prévention et de sécurité de la ville de Dinan 2017 du 7 février 2017

Vu les réunions plénières du Conseil Municipal :

- du 22 décembre 2015 en présence de représentants de la Gendarmerie pour une présentation générale de la vidéo protection
- du 24 mai 2016 pour une présentation plus précise des secteurs identifiés par la Gendarmerie Nationale comme devant être équipés de caméras
- du jeudi 13 octobre 2016 pour un débat en présence de Mme Le Crom - Procureure de la République - et de représentants de la Ligue des Droits de l'Homme

Considérant que l'article L251-2 du Code de la Sécurité Intérieure permet la transmission et l'enregistrement d'images prises sur la voie publique par le moyen de la vidéo protection aux fins d'assurer, notamment :

- La protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords ;
- La prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants.

Considérant que les secteurs suivants remplissent les conditions posées par l'article L251-2 précité :

- le secteur des gares routière et ferroviaire qui connaît chaque jour un afflux de milliers de mineurs scolarisés lesquels sont exposés aux risques routiers, au trafic de stupéfiants et aux effets de groupe avec les risques d'agression qui peuvent en découler ;

- le parking extérieur de l'Hôtel de Ville et la rue du Fossé qui nécessitent une surveillance accrue pour la préservation des véhicules, la protection des personnes, la dissuasion des rassemblements plus ou moins agressifs et de la réalisation de trafics ;
- la rue de la Cordonnerie et la rue du Petit Pain dont l'animation nocturne, avec la présence de nombreux débits de boissons, dont une discothèque, génère parfois du trafic de stupéfiants et des débordements (tapages, dégradations, rixes) ;

Considérant que le Conseil Municipal sera invité, lors d'une prochaine réunion, à valider la charte d'éthique sur la vidéo protection ainsi que la composition du Comité d'éthique ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser l'installation d'un système de vidéo protection dans les secteurs définis dans le Plan de prévention et de sécurité 2017, à savoir le secteur des gares routière et ferroviaire, celui du parking extérieur de l'Hôtel de Ville et de la rue du Fossé et celui de la rue de la Cordonnerie et de la rue du Petit Pain ;
- d'approuver la création de deux postes de policiers municipaux ;
- d'autoriser M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions du Plan de prévention et de sécurité et, notamment, à signer la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection auprès de M. le Préfet des Côtes d'Armor ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions au taux maximum concernant le financement du système de vidéo protection et les équipements individuels des policiers municipaux recrutés ;
- d'inscrire les dépenses et les recettes en résultant au budget communal.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- par **25 voix pour**, **3 abstentions** (M. GAUBERT, Mme BRIEC-LAME, M. BERTIER (pouvoir Mme BRIEC-LAME)) et **3 voix contre** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme PAULANGE (pouvoir à M. FORGET)) :
  - d'autoriser l'installation d'un système de vidéo protection dans les secteurs définis dans le Plan de prévention et de sécurité 2017, à savoir le secteur des gares routière et ferroviaire, celui du parking extérieur de l'Hôtel de Ville et de la rue du Fossé et celui de la rue de la Cordonnerie et de la rue du Petit Pain ;
- **à l'unanimité** :
  - d'approuver la création de deux postes de policiers municipaux ;
  - d'autoriser M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions du Plan de prévention et de sécurité et, notamment, à signer la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection auprès de M. le Préfet des Côtes d'Armor ;
  - d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions au taux maximum concernant le financement du système de vidéo protection et les équipements individuels des policiers municipaux recrutés ;
  - d'inscrire les dépenses et les recettes en résultant au budget communal ;

M. Maxime Sachet et M. Bernard Lagrée présentent l'affaire.

**Monsieur le Maire**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des observations ?

**Madame Stéphanie Missir**

Concernant cette affaire, je souhaiterais faire plusieurs interventions et émettre une demande.

Il ne faut pas réduire la prévention à la gestion technique des risques, c'est ce que nous voulons faire aujourd'hui en installant ce système de vidéo-protection. Mettre en place une prévention de la délinquance nécessite d'avoir une approche pluridisciplinaire, comme l'a souligné la Procureure de la République d'où l'importance d'une force de réflexion et de proposition, comme l'est le CLSPD, réunissant plusieurs structures concernées dans leur diversité. C'est la première fois, je note avec plaisir, que nous avons un bilan sur l'action du CLSPD, je vous remercie, ça avait été demandé à plusieurs reprises. Cette réflexion globale est nécessaire, tout le monde en est d'accord, on l'a partagé lors des précédents conseils municipaux afférents à cette affaire.

A Dinan, on a bien compris tous, qu'il s'agit plus d'incivilités donc, des atteintes aux personnes sont finalement très peu concernées. Si on a aujourd'hui, un taux d'élucidation de 3%, ce sont les chiffres qui remontent dans le rapport de la Cour des Comptes, donc sur l'ensemble des cas, 3% sur l'atteinte aux personnes élucidée grâce aux caméras sont encore plus infimes. Parce que si on veut s'atteler à la véritable délinquance, à la vraie insécurité qui se situe au niveau des violences intraconjugales, ce qui a été noté sur Dinan, va-t-on mettre des caméras partout, chez vous, chez moi ?

Concernant le sentiment d'insécurité qui est vécu par nos concitoyens, oui, nous en avons échangé, mais est-ce qu'une réponse technique immédiate qui peut sembler à court terme apporter une certaine sureté, est-ce que ça va perdurer ? Ce n'est qu'un effet d'annonce. Cette question nécessite du moyen, du long terme ? Ce sentiment d'insécurité avec de l'investissement humain sur le terrain, pour la prévention, tant la délinquance est multifactorielle, investissement humain.

Où mettre les caméras ? Dans des zones très ciblées, la gare par exemple, on a eu cette problématique, on en a échangé lors de derniers conseils, on avait vu un plan avec différentes implantations, on voit la proposition aujourd'hui. On s'est aperçu à plusieurs reprises que les atteintes aux biens se produisent dans des endroits où on n'aurait pas pensé. La logique du système, c'est qu'il en faut partout car le sentiment d'insécurité est partout et il n'est certainement pas géographiquement localisé, c'est ce qu'on appelle « l'effet plus loin », on va les mettre plus loin, on va lutter contre quoi ? L'insécurité, le sentiment d'insécurité sera sur les autres endroits de la ville.

Philosophiquement, je voudrais en revenir à cela, on habitue la population à être sous surveillance constamment, les libertés sous surveillance, telle est maintenant la norme et la prévention coûte trop cher, c'est toujours ce que l'on s'est dit, par rapport à la santé au travail, à la sécurité routière, pour autant, on ne mesure jamais réellement les coûts induits, parfois cachés, du traitement après coup en termes sociaux ou économiques, la prise en charge clinique, établissement pénitentiaire, les suivis sociaux. C'est au regard de ces éléments philosophiques, statistiques, pratico pratiques, que je demande de voter contre l'installation de caméras de vidéosurveillance dans l'espace public de Dinan, voilà pour la première partie de mon intervention.

Concernant les suivantes, on ne peut afficher en termes de proposition sur cette affaire, des choses qui sont de nature différente : l'installation des caméras, la création de deux postes de policiers municipaux, là nous sommes sur des moyens humains, nous avons toujours soutenus ce renforcement. Nous demander de voter sur une affaire qui associe les deux, nous demande à prendre position sur l'une ou sur l'autre.

**Monsieur le Maire**

On pourra dissocier.

### **Madame Stéphanie Missir**

Je vous remercie sur le second point. Je reste cependant sur le premier point, sur cette insatisfaction de ne pas avoir convaincu avec la ligue des droits de l'homme en particulier lors des précédents conseils municipaux.

### **Monsieur Michel Forget**

Stéphanie l'a dit, bien évidemment, on soutient tout ce qui peut être un plus en accompagnement humain sur ces questions-là. Vous l'avez dit, sur ce sujet, il y a eu trois réunions, trois séances plénières privées, c'est un sujet d'importance, je ne vais pas revenir sur le fait, il est environ 23h00, je ne relance pas le débat, mais je pense qu'il faut regarder cela de très près.

J'ai trouvé très intéressant tous les documents qui nous ont été donnés, je crois qu'il faut le saluer, on l'a dit pour le budget tout à l'heure, tous les documents qui nous sont présentés sont très intéressants.

En préambule, je voudrais dire que dans l'objet et donc les attendus de ce qu'on va voter, sur la vidéo-protection que je m'excuse mais je continuerai de l'appeler vidéosurveillance, « *considérant que l'article L251-2 du Code de la Sécurité Intérieure permet la transmission et l'enregistrement d'images prises sur la voie publique par le moyen de la vidéo protection aux fins d'assurer, notamment : la protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords ; la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants.* » Et donc, on nous indique la gare routière et ferroviaire, l'Hôtel de Ville et la rue des Fossés, rue de la Cordonnerie et rue du Petit Pain, je trouve très intéressant le plan de prévention de la ville autant je m'étonne que l'on n'est aucun exemple, chiffre, de la réalité de ces atteintes à la sécurité dans des lieux exposés à des risques d'agression, de vol, etc. Est-ce qu'il y a eu beaucoup d'agressions, beaucoup de vols signalés à la gare routière quand les élèves y sont ? Je n'étais pas à la dernière réunion, je m'excuse, mais ces éléments ne sont pas repris dans ces documents et c'est quand même relativement embêtant.

Sur le plan de prévention et de sécurité de la ville de Dinan, moi j'étais choqué par la présentation et je m'en explique, autant les pages de typologie de la délinquance page 2, renforcement de la police municipale, ça je souscris, autant le préambule m'a énormément choqué. Je l'ai relu et ça commence comme ça : « état des lieux, la population dinannaise » et ça démarre très fort, « a pour particularité de compter un grand nombre de bénéficiaires du RSA et un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville », et si au titre de la délinquance apparaît comme satisfaisante, la pauvreté, etc. Je force le trait sans doute, ça va provoquer des réactions, mais ça m'a rappelé la fin du XIXème siècle, quand un certain nombre disait : « classe laborieuse, classe dangereuse », je dis dans la présentation, on parle de sécurité d'agression, d'insécurité, que ce chapitre-là est été dans le cours du document, m'aurais moins gêné. Ensuite : « public de retraités », là je me suis dit, j'en fais partie et donc ce public fragile, si ça se rapporte aux plus de 75 ans, j'en fais pas encore partie mais pourquoi d'emblée, on n'imagine bien qu'il y a un public plus sensible, mais je trouve qu'il y a des maladresses.

Enfin, le troisième point, qui est un fait réel, mais j'y reviendrai, le fait qu'il y ait la présence du centre hospitalier Saint Jean de Dieu, plusieurs personnes de pathologies mentales vivent en ville, c'est une réalité, on l'avait évoqué à plusieurs reprises lors des séances privées du conseil municipal, c'est bien relaté après, tout ça nécessite une convention, un travail pluridisciplinaire comme l'a dit Stéphanie Missir, mais la vidéosurveillance, on ne voit pas ce que ça vient faire dans ces questions-là.

Sur la question de l'insécurité, on voit bien qu'à Dinan, il y a un travail de fait, en partenariat avec différents intervenants, on voit bien que la question des conduites addictives et la question de la population des établissements scolaires, des soirées cartables, etc, nécessitent bien évidemment un accompagnement et ça doit nous préoccuper, autant tout ce qui est indiqué après le CLSPD, la convention avec La Chamaille, et autres, me paraissent tout à fait indiqués autant je ne vois pas là non plus, l'intérêt de la vidéosurveillance. Il est indiqué là-aussi, les personnes sans domicile fixe, on l'a déjà à mainte reprise dit, il va falloir vraiment se pencher, je ne dis pas que ce n'est pas fait sérieusement, mais la question d'un accueil de jour avec accompagnement, me semble nécessaire, indispensable.

### **Monsieur le Maire**

C'est ce qu'il y a d'écrit.

### **Monsieur Michel Forget**

On parle de maraudes.

### **Monsieur le Maire**

On parle d'accompagnement par les travailleurs sociaux.

### **Monsieur Michel Forget**

Oui mais je pense que la question d'un accueil de jour physique, ça me semble, comme dans certaines villes, indispensable. Même si ce sont des questions compliquées, je crois qu'il faut d'abord commencer par-là avant de se poser un certain nombre de choses.

Enfin, Bernard Lagrée dans sa présentation l'a indiqué, il y a déjà des choses que nous avons décidé et on a envie de dire : « appliquons déjà la loi », les animaux qui ne sont pas en laisse, on les voit tous assez régulièrement. La consommation d'alcool sur la voie publique, on en rencontre hélas et pas forcément du fait d'une certaine population, d'un public ciblé dans cette présentation. La conduite en état d'ivresse, il faut les sanctionner, donc je ne vois pas l'intérêt d'avoir des caméras pour visionner à posteriori, ce qui est tout à fait sanctionnable par la loi et ce dont on dispose.

Juste pour terminer, sur la gare routière, la police municipale est déjà présente un certain nombre de temps surtout quand il y a ce rassemblement de scolaires, moi je pense qu'il faut s'interroger, si on disait aux parents et aux élèves qu'à la récréation du midi, il n'y aurait plus d'adultes aux abords en cours de récré, dans les espaces, etc, je pense qu'il y en a un certain nombre qui sera ahuri et pourtant, sauf la présence des chauffeurs de bus, il y a des gens qui travaillent à côté, il y a la police municipale, c'est quand même ce que nous cautionnons les uns et les autres, y compris les responsables des établissements scolaires, nous cautionnons qu'à ce moment-là et dans un temps relativement important pour un certain nombre d'élèves, qu'ils soient mineurs ou majeurs.

Vous l'aurez compris, autant tout ce qui a été indiqué et proposé est à poursuivre bien évidemment en termes d'accompagnement, de partenariats, de conventions, autant la vidéosurveillance qui coûte quand même 160 000€. J'avais une question, sur combien de temps c'est amorti ces choses-là ? Parce que je faisais l'équation, 35 000€ le coût annuel d'un agent municipal, donc si on pouvait m'indiquer la durée de l'amortissement. Je vous remercie.

### **Madame Stéphanie Missir**

Je voudrais juste rajouter, puisque la question vient d'être posée par Michel Forget, dans le tableau sur les coûts, il manque le coût de la signalétique, le coût de la formation des agents habilités et le renouvellement de ces formations, le coût de l'administratif et son suivi de tous les dossiers qu'il y a à monter auprès de la CNIL, de la mise à jour et le suivi de la réglementation sur ce document, ces coûts n'ont pas été évalués dans les coûts qui nous ont été proposés.

### **Monsieur Jean Gaubert**

J'ai déjà dit que je n'étais pas à priori opposé en toute ou partie de la vidéosurveillance, simplement, j'ai essayé de regarder quelles étaient les motivations sur les trois points que l'on évoque, je ne parle pas du renouvellement des caméras dans les parkings puisque de toute façon, ça existait déjà et c'est un lieu semi-privatif, ce sont des lieux où on a sans doute besoin de surveiller d'avantage étant donné leur configuration. Très clairement sur la rue de la Cordonnerie, je mesure bien ce qu'il s'y passe, j'avais cru comprendre qu'effectivement, si on devait en accepter une, c'est plutôt là. Je vais m'arrêter sur les deux autres, d'abord sur les Petits Fossés, puisque c'est le quartier des Petits Fossés qui est concerné, le bout du Trou aux chats, c'est là qu'il se passe un certain nombre de choses, moi qui mets régulièrement ma voiture là, j'ai peut-être de la chance, elle est peut-être reconnue, je n'ai jamais noté de dégradation, toutes les dégradations que j'ai sur ma voiture, c'est moi qui les ai faites moi-même, je n'est qu'à m'en prendre à moi. Je mesure que de temps en temps autour des poubelles, il y a un peu de monde, il y a eu là quelques difficultés, mais pour autant je ne suis pas sûr de l'efficacité dans ce lieu-là qui n'est pas de même nature que la rue de la Cordonnerie et la rue du Petit Pain où il passe beaucoup de monde, il y a

de la circulation, où il y a des « échauffements » entre les uns et les autres de bandes qui sont déjà « échauffées » d'ailleurs avant de « s'échauffer » avec ceux qu'ils rencontrent.

Le troisième point, pour aller vite, c'est le parking de la gare, très clairement, il y a deux phénomènes au parking de la gare, tout d'abord, moi qui y vais souvent à pied prendre mes billets de train quand j'ai du temps, je rencontre des gens qui sont parfois agressifs. Une des dernière fois, j'ai vu quelqu'un lancer un pétard sous le scooter d'une gamine qui avait quatorze ans, donc qui ne se prend plus pour une gamine en tous les cas d'une jeune fille, je suis allé à eux et forcément ils m'ont traité de « vieux con », « con » je ne savais pas mais vieux je commence à savoir, par définition j'ai eu le sentiment qu'il y en a un qui m'a reconnu et au bout d'un moment il s'est un peu calmé, mais ce n'est pas une caméra de surveillance qui va changer grand-chose à ce genre de situation, pour autant l'essentiel est là. Après j'ai entendu Bernard Lagrée parler de risques routiers et c'est le seul risque qu'il a identifié au niveau du rassemblement des élèves et des étudiants auprès de la gare routière, alors là, effectivement je partage le risque routier et je ne comprends par exemple, pourquoi nous n'avons pas mis des barrières côté rue tout du long des endroits sauf bien sûr où les cars se garent pour pouvoir prendre des passagers. En fait, j'imaginai au départ que ce projet allait nous mettre des lignes régulières au fond du parking dans un endroit aussi sécurisé, alors qu'on les a mis au bord de la rue, le résultat c'est que l'on n'a pas du tout sécurisé la rue et comme le trottoir n'est pas large, tous les jeunes qui sont là, qui attendent le car ou débarquent du car, ils passent inmanquablement d'un côté à l'autre et ils viennent sur l'espace qui est réservé à la circulation des véhicules et des voitures. Je pense que s'il y a un problème là, ce ne sont pas les caméras qui vont le régler, c'est effectivement une sécurisation à faire, en mettant un système de barrières qui est simple à faire, il suffit de le mettre côté rue pour éviter que dans leur chahut, il y a des chahuts entre les enfants, par inadvertance, ils se retrouvent dans la bande de roulement des véhicules. Par contre, j'attendais que l'on me dise qu'il y avait des suspicions éventuelles de trafics particuliers sur ce sujet, ce qu'on ne nous a pas dit, donc je pense réellement que si on n'a pas identifié de situation de trafic dans ce secteur je ne vois pas l'utilité très clairement, en tout cas on ne nous l'a pas dit dans le rapport, moi je m'en tiens au rapport.

**Monsieur le Maire**

Si, on l'a mis dans le rapport.

**Monsieur Jean Gaubert**

Pas à cet endroit-là.

**Monsieur le Maire**

Si, en bas de la page 8.

**Monsieur Jean Gaubert**

Ah oui « sollicitation », ils n'ont pas dit oui. En tous les cas, je voulais aujourd'hui insister sur le fait qu'il y a un très gros problème de sécurité routière à cet endroit-là et il ne se résoudra pas avec des caméras.

**Madame Anne-Cécile Briec-Lamé**

Je souhaite également insister sur l'équipement autour de la gare, parce qu'effectivement par rapport au coût des caméras, parce qu'il va y avoir trois endroits ciblés sur le parking de la gare routière, c'est quand même un parking qui connaît une très forte fréquentation à des heures bien précises de la journée sur une période plutôt amoindrie tout au long de l'année à l'égard des vacances scolaires, hormis les lignes régulières Ilenoo et Tibus. Pour moi, au contact de la population jeune, tout ce qui est problème de racket, trafic ou autre, ils sont très malins, ils vont juste se déplacer à un autre endroit et ça continuera, pour moi ce n'est pas une solution aux problèmes surtout pas avec ce public-là. Au regard des coûts, en phase d'une personne supplémentaire dans l'équipe, je pense qu'il faut se poser la question au moins pour ces trois caméras, savoir leur utilité, face à la gare ferroviaire soit, même si on connaît la fréquentation, les personnes qui posent toujours les mêmes problèmes malheureusement. Le fait que Noz Deiz veut s'associer, je trouve que c'est une très bonne démarche, ils ont l'habitude de travailler avec ces gens-là, ils peuvent vraiment les prendre en considération. Il est vraiment nécessaire de les accompagner au vu

des jeunes, une personne qui représente l'autorité sera peut-être plus parlante qu'une simple caméra ou qu'ils vont s'amuser à détruire d'une manière ou une autre.

### **Monsieur David Brunet**

Il n'y a pas dans ce document de résolution des affaires par la vidéo-protection. Moi, ça me fait bizarre de vous entendre dire que ça ne résoudra rien, parce qu'on n'est pas à Aulnay-sous-Bois, mais je vous rappelle l'actualité, l'actualité en matière de vidéo-protection est assez chargée, quand on a un Premier Ministre qui insiste sur le fait qu'il faudrait que toutes les interventions policières soient automatiquement enregistrées avec une grosse vidéosurveillance. C'est pour faciliter le travail des agents et faciliter les preuves là-dessus. On ne dit pas que ça résoudra les problèmes de criminalité, c'est par rapport à l'utilité, vous ne pouvez pas dire que la vidéosurveillance ne sert à rien, si on tombe sur des choses qui méritent un éclaircissement, la vidéo-protection apporte des éclaircissements par rapport à cela.

### **Monsieur Didier Déru**

Merci M. le Maire. Je crois que l'on a évolué au fur et à mesure des conseils privés, par rapport à ce qui est présenté ce soir. J'étais dubitatif sur la vidéosurveillance, surtout de la façon dont c'était présenté, qui était présentée comme une technique pour faire avancer des enquêtes. La qualité des dossiers qui nous sont présentés, on voit plus une notion de prévention et surtout cette prévention est associée au recrutement de deux policiers supplémentaires. Je crois que c'est la complémentarité des deux qui pourra faire commencer à être dans une ville de plus en plus calme, parce que ça ne sert à rien de le nier, il y a du trafic et à la gare, il y a du trafic et du racket. Moi, je commence comme Jean Gaubert à être vieux, j'ai des enfants qui ont été jeunes et qui prennent de l'âge aussi, mais je sais ce qu'ils me racontent. Je pense qu'il ne faudra pas non plus que l'on masque une certaine évolution, une réflexion que l'on devrait avoir, une concertation tranquillement avec les services, avec Tony Crespin, mais je sais qu'il y a certaines villes qui allongent également la durée de présence et notamment, je vois que l'on a en projet de mettre la police municipale jusqu'à 20h00, il faudra que l'on regarde si on n'a pas intérêt dans les années à venir à augmenter le temps de présence de la police municipale, alors je sais que c'est compliqué, par rapport au mode de vie de nos policiers, mais je pense que ce sera un débat que l'on devra avoir sur le nombre de policiers municipaux. Je ne suis pas un adepte de la vidéosurveillance, mais tel que c'est présenté là, une vidéosurveillance, plus des policiers, plus une réflexion sur encore muscler la police municipale. J'ai retenu ce qu'a dit Stéphanie Missir, les gens peuvent se déplacer, il va devoir y avoir une cohérence avec certaines patrouilles, c'est-à-dire ne pas faire les mêmes rondes aux mêmes heures. Je crois que si on a choisi ces lieux, très bien, mais ça veut dire aussi qu'il faut aller dans d'autres lieux. Je rappelle que l'on a eu des voitures incendiées ou des voitures détériorées dans des rues qui apparemment ne présentent pas de risques majeurs, pourtant il y a eu de détérioration, renforcement peut-être dans des rues moins passantes de la présence policière et de la gendarmerie. Pour ces raisons-là, je suis convaincu plus que je ne l'étais lors des dernières séances, alors, je voterai favorablement.

### **Monsieur Nicolas Le Borgne**

Je pense que l'on est tous d'accord pour dire que la médiation et l'humain doivent être une priorité. Pour fréquenter la rue de la Chaux, la rue de la Cordonnerie, il est certain que tous les soirs, tous les week-ends, dans certains endroits, il y a du commerce qui se fait en toute impunité, très clairement.

### **Monsieur Didier Déru**

Et on connaît.

### **Monsieur Nicolas Le Borgne**

Je vous invite à boire un verre avec moi un de ces jours et vous allez voir, je vous présente des gens qui font du commerce en permanence à Dinan, c'est inadmissible. Finalement, les forces de l'ordre n'interviennent pas, ils sont présents, ils ne vont pas intervenir tout le temps. Maintenant, si vous êtes en mesure d'isoler les entrées de ces rues-là, de dire qui y rentre et qui sort, de voir ce qui se passe, déjà, vous serez en mesure de préserver les gens qui se trouvent dans ces rues-là, tout simplement et

aujourd'hui, c'est notre devoir. C'est certainement un coût, je suis d'accord avec vous, mais par contre, on en a besoin.

### **Madame Anne-Sophie Guillemot**

Je vais essayer de faire court parce que la soirée avance. L'élément principal pour moi, qui emportera ma décision, je suis par nature relativement contre la vidéosurveillance ou la vidéo-protection, j'y étais assez opposée au cours du précédent mandat puisque ce sont des questions que l'on a déjà eu dans le CLSPD. Tous les travaux que l'on a pu avoir en conseils municipaux à huit clos, m'ont fait avancer sur ces questions-là, j'ai eu pas mal de réponses aux questions que je me posais, il y a vraiment une information que j'ai pu collecter qui emporte ma décision aujourd'hui positivement, c'est le retour des équipes d'éducateurs de la Chamaille, je vous entends bien sur la discussion, l'échange avec les jeunes autour de la gare routière, j'entends bien ce que vous dites, je pensais aussi exactement la même chose et puis les éducateurs m'ont dit qu'ils n'étaient pas en situation optimum pour travailler sur ces lieux-là, parce que les choses vont très vite. D'abord, les rassemblements humains sont très importants, s'il y a du racket, un vol de portable, une sollicitation de drogue ou autre, ça se passe très rapidement. Le balai des cars est aussi très important, à la fois les jeunes qui se sont fait agresser, voler et à la fois ceux qui sont sur le terrain pour voler et agresser les autres. Aujourd'hui, les éducateurs ne sont pas dans une bonne condition pour une politique de prévention pour cet endroit-là, je pense que l'on est d'avantage pour observer les flux, comment ça se passe, observer les faits, s'il y a vol et racket, je considère que l'on est plus dans le champ de la prévention et effectivement dans d'autres mesures qui doivent se décider. Les éducateurs sont pris dans le flow des jeunes, dans des discussions, donc ils n'ont pas le regard non plus sur du racket ou le trafic de drogue qui peuvent avoir lieu juste à côté d'eux parce qu'ils sont pris dans un groupe de jeunes.

Moi, aujourd'hui, ce qui emportera ma décision c'est ça, parce que les éducateurs de La Chamaille, parce que le travail de la Mission Locale, parce que tout ce qui est fait à l'Atelier du 5 bis, parce que des postes de policiers municipaux supplémentaires, tout ça interviendra dans d'autres lieux et situations, la vidéo-protection, j'avais du mal à comprendre mais devient un outil supplémentaire. De là à dire ce soir, un outil de prévention, je n'en suis pas encore-là, mais devient un outil supplémentaire qui est nécessaire.

### **Madame Anne-Cécile Briec-Lamé**

Par rapport à ce que vous venez de dire Mme Guillemot, à moins que j'ai loupé une information, ce qui nous est proposé est un système de vidéosurveillance, c'est un accès à l'image uniquement en cas d'infraction constatée. Il faut que le jeune qui s'est fait racketté, on parle de la gare routière, il faut qu'il aille porter plainte, qu'il en parle à quelqu'un, je ne vois pas en quoi ça va solutionner la chose, puisque si le jeune ne sait pas comment réagir face à cette situation, l'infraction ne sera pas constatée et l'accès à l'image ne sera pas autorisée, donc dans cette situation-là, je trouve que ça n'est pas opportun.

### **Monsieur Michel Forget**

C'est la question que je souhaitais poser, Anne-Cécile vient de la poser, bien sûr, tout le monde sait qu'il y a du trafic, on l'a constaté éventuellement nous-même. Combien de faits, de plaintes ont été signalés sur ces lieux dont il est question ? Je pense qu'il n'y a aucune prévention dans la vidéosurveillance telle qu'elle est proposée, il y a éventuellement de la dissuasion sur le mode, les gens sachant qu'ils sont filmés vont peut-être ne pas passer à l'acte, ils iront peut-être plus loin et d'autres ne passeront pas à l'acte. On peut aussi se poser la question pour les gens qui sont en état d'ivresse, est-ce que ça jouera ? Je ne sais pas. En tout cas, c'est au mieux de la dissuasion, mais absolument pas de la prévention.

Moi, je ne vais pas défendre l'idée qu'il faille avoir une vidéosurveillance comme ça existe dans certaines villes, des gens à poste, devant des caméras, devant des écrans, pour éventuellement signaler un attroupement, une manœuvre, etc. Je ne vais pas défendre ce système-là, on voit bien d'ailleurs qu'il a ses limites, on l'a vu hélas dans l'attentat de Nice, où ce n'est pas faute d'avoir eu des caméras et des gens devant qui ont vu plusieurs jours, mais comme ils ne pouvaient pas décoder ce qu'il se passait, effectivement on voit bien les limites. Je pense que c'est important de se dire que ce n'est pas de la prévention, c'est au mieux de la dissuasion et il faudra au mieux des plaintes etc. A mon avis, c'est là-

dessus, comme on l'a dit, qu'il faut travailler, auprès des jeunes, je ne dis pas qu'il n'y a rien de fait, je crois que c'est la voie, même si elle n'est pas satisfaisante, c'est la voie à suivre.

### **Monsieur Maxime Sachet**

Merci M. le Maire. Je voudrais revenir sur une chose qui pourrait être essentielle, c'est que la vidéo-protection, s'il y a une solution miracle, ça n'a jamais été présenté comme une solution miracle et universelle pour combattre la délinquance et résoudre les faits. Mme Missir, vous avez salué la globalité du travail, c'est bien dans ce sens-là, il y a un plan global, la vidéo-protection est un élément. Le plan c'est la boîte, le vidéo-protection est un des outils, c'est un moyen au même titre que le renforcement de la police municipale. Vous pouvez voir à travers ce plan que l'on a mis aussi les moyens pour en assurer la gestion, donc aussi l'efficacité. Pour revenir à ce qu'on disait plus récemment sur le constat, il faut savoir que par rapport aux chiffres, les plaintes, il y eu vraiment un gouffre entre le nombre de plaintes et le nombre de faits, pour ce qui est des chiffres des situations, on a un problème qui est vraiment une remontée régulière des autorités, c'est la déclaration des actes justement, on a beaucoup de remontées d'informations des acteurs associatifs, de riverains et même de victimes qui ne vont pas jusqu'à porter plainte, ce qui fait qu'il y a un réel problème sur la déclaration et la visibilité réelle des actes. C'est un travail qui va être fait par le CLSPD dans l'optique de l'aide aux victimes, travailler sur l'accès aux droits des victimes, pour avoir plus de visibilité sur choses-là.

Quand on parle de taux de résolution, via la vidéo-protection, là, on parle juste de chiffres, on ne parle pas de la nature de l'acte, on a un historique, même sur les autres communes, on peut voir que ça peut amener à résoudre les actes les plus graves souvent, je pense aux incendies qu'il y a eu récemment. Est-ce qu'on est juste sur quelque chose de banal qui a moins d'incidence ou est-ce qu'on est sur un acte grave ? Si c'est 1% d'actes sérieux, je pense que ce pourcentage-là est bon à prendre.

Egalement on parle du phénomène de déplacement des actes délictueux, sur les lieux que l'on propose de mettre en vidéo-protection, il faut savoir que ça a lieu sur ces endroits-là, parce que ces lieux sont propices à ces actes-là. S'ils se déplacent, ils seront dans des endroits où le passage à l'acte sera plus difficile, donc il y a quand même une efficacité de ce point de vue-là.

Quand on dit que c'est un élément d'appui au travail des forces de l'ordre, la couverture de vidéo simple n'est le seul élément de travail, comme en a parlé Nicolas Le Borgne tout à l'heure, on parle aussi de phénomène de déplacement en constat d'une personne à tel lieu, à tel cheminement, ce sont des éléments qui permettent aussi aux forces de l'ordre de travailler, d'enquêter et donc d'améliorer la résolution des enquêtes.

Tout ça pour dire que c'est vraiment à prendre en globalité, comme un moyen, ce n'est certainement pas une solution miracle, on est d'accord là-dessus, par contre pour ce qui est après du retour préventif, comme tu disais Michel, dans tous les cas il n'est pas encore mesurable, il n'est pas encore suffisamment efficace. Si on arrive de différentes façons, y compris avec la vidéo-protection à la résolution pour les autorités, on peut imaginer que les gens réfléchiront avant de passer à l'acte aussi.

### **Monsieur le Maire**

Merci pour ces échanges, c'était la quatrième fois que nous avons l'occasion d'échanger sur la vidéo-protection. Clairement la vidéo-protection, vous connaissez ma position sur ce sujet, la vidéo-protection seule n'apporte rien, la vidéo dans un plan global, je crois est un outil supplémentaire au service des forces de l'ordre, des forces de police municipale, de gendarmerie, non seulement pour résoudre un certain nombre de problèmes mais aussi certains d'entre vous l'ont dit, la vidéo-protection a un effet dissuasif. Pourquoi les trois endroits ? Tout simplement et cela a été expliqué, parce que ce sont les trois endroits où les publics qui sont amenés à les fréquenter peuvent y rencontrer une certaine forme de danger. La gare, il y a non seulement des problèmes de sécurité routière, j'en conviens parfaitement et il faudra les résoudre notamment dans la perspective de la réhabilitation totale de ce quartier, mais il y a aussi des problèmes de trafic, de violence qui existent jour et nuit, c'est-à-dire non seulement la journée avec les scolaires mais aussi la nuit. N'oubliez pas notamment qu'arrive à cet endroit la navette qui arrive du Drakkar et qu'il n'y a pas un samedi où il n'y a pas de difficultés avec les utilisateurs de cette navette ayant un peu consommé et qui vont dégrader des véhicules, je suis régulièrement saisi par des riverains désespérés par les dégradations qu'ils peuvent connaître. On ne peut pas nier et ça a été dit par les uns

et par les autres, qu'il y a à cet endroit des trafics en tout genre et des violences qui existent. Certes, la vidéo-protection ne permettra pas de tout résoudre, mais la vidéo-protection a un effet dissuasif qu'on ne peut pas ignorer.

Sur le parking extérieur de l'Hôtel de Ville, même chose, nous avons eu au cours de l'année dernière un certain nombre de rassemblements qu'il a fallu prendre en charge, accompagné, pas de rassemblement festif mais des rassemblements de groupes de jeunes ou de moins jeunes qui se livraient là encore à des trafics, c'est notamment une des raisons qui nous a amené à revoir la distribution des bancs par exemple, parce que là aussi les parents qui accompagnaient leurs enfants à l'école du Sacré Cœur se plaignant d'avoir parfois à cohabiter avec des comportements qui posaient question.

On ne peut pas nier que ces faits existent, ils sont d'ailleurs pris en charge par la gendarmerie nationale et par la police municipale, donc la vidéo-protection est un outil, la vidéo-protection seule, je suis d'accord avec vous, ne permet pas de résoudre tous les problèmes. Dans un ensemble plus global, avec un accompagnement humain qui se traduit par la création de deux postes de conseillers municipaux supplémentaires, par des moyens qui sont mis par notre police municipale, par des moyens de collaboration qui sont mis par la gendarmerie et la police municipale, par les moyens techniques que nous pouvons mettre à leur disposition tout cela, me semble-t-il, est de nature à apporter une solution à ce sentiment qui peut naître chez une partie de nos concitoyens. Il y a un volet important qui est la prévention de la délinquance, c'est le rôle du CLSPD, il ne pouvait pas y avoir de compte-rendu avant, tout simplement parce que le CLSPD a été mis en place au mois d'octobre, les commissions n'ont commencé à s'unir qu'au mois d'octobre. Là, vous avez un compte-rendu d'étapes et bien entendu que la prévention doit avoir tous les moyens pour agir et c'est la raison pour laquelle, j'ai voulu avec Maxime Sachet relancer le CLSPD et l'étendre aux communes voisines et nous pouvons regretter qu'elles ne soient pas toutes autour de la table, c'est un peu un comble.

Voilà ce que je voulais dire, moi je pense que la vidéo-protection sur les trois sites identifiés, je ne suis pas favorable à un système de vidéo-protection sur l'ensemble de la ville, mais sur ces lieux qui sont identifiés, où nous avons repéré un certain nombre de difficultés, dans une perspective d'accompagnement et de renforcement des moyens de la police municipale et de la gendarmerie, c'est un outil qui peut paraître intéressant.

Je vous rappelle quand même que nous avons pu régler un certain nombre de problèmes sur l'esplanade de la Fraternité et dans le parking du centre historique, grâce à la vidéo-protection, nous avons pu appréhender des auteurs d'incendies de voitures cet été grâce aux caméras installées au parking Jean Monnet. On ne peut pas nier qu'elles jouent un rôle dans la dissolution d'un certain nombre de problèmes. Voilà rapidement ce que je voulais dire, il y a eu une question sur le coût, tout est dans le devis, la signalétique, le coût administratif, la formation des agents, tout est dans le devis qui vous a été précisé. J'entends bien votre demande de dissocier les autres affaires, la création de postes de policier municipal, le renforcement de la sécurité routière, on l'a évoqué rapidement. Je pense que tout le monde sera d'accord pour les radars pédagogiques, parce qu'on constate des vitesses excessives à certains endroits de la ville, je pense notamment à la rue Chateaubriand, la rue Saint-Jean de Dieu où il est difficile de rester en-dessous de 50, j'en conviens, on peut aussi parler de la route de Dinard même si c'est moins vrai aujourd'hui, depuis que l'on a installé le dos d'âne devant le cinéma, mais néanmoins à certains endroits de la ville, ça a été dit, il y a des excès de vitesse, il y a des véhicules qui roulent trop vite et qu'il faut dissuader d'aller trop vite et ce sera le rôle des radars pédagogiques.

Quant à la prise en charge des sans domiciles fixes, je vous rappelle que l'association Noz Deiz fait de l'accueil de jour à destination des sans domicile fixe, il y a des places en accueil de jour. L'objectif est de développer cet accueil de jour qui sera pris en charge par notre CCAS, existe aussi la rue du Capitaine Hesry pour l'accueil de nuit, donc ce partenariat possible avec l'association Noz Deiz avec des éducateurs de rue qui iront à la rencontre des sans domicile fixe. Vous savez aussi que c'est un public qui est difficile à accompagner, tout simplement parce que nombre d'entre eux sont dans un refus de conversation ou de prise en charge. Nous avons eu toute la difficulté du monde parce qu'il y avait devant la mairie un SDF qui y a passé de longs mois et ça a été un accompagnement de tous les instants y compris par les services administratifs de la ville, pour l'amener à intégrer un parcours d'insertion, Chantal Bourgault est allée plusieurs fois le rencontrer, donc on sait que c'est un travail de longue haleine, nous le faisons avec

nos services sociaux, avec le CCAS et nous comptons renforcer ce dispositif avec l'association Noz Deiz et la création d'un accueil de jour rue du Capitaine Hesry qui sera porté par le CCAS.

Je vous propose que nous passions au vote, nous allons donc distinguer les deux votes, c'est-à-dire, un premier point sur la vidéo-protection sur les trois sites qui ont été identifiés. Nous n'installerons pas les radars qui vont prendre les plaques d'immatriculation, parce que j'avais senti que c'était une crainte qui avait été partagée lors d'un débat. Donc un premier vote sur la vidéo-protection et un deuxième vote sur la création de deux postes de policiers municipaux et un programme d'actions de prévention et de sécurité. Je vous propose que nous commençons par la création de deux postes de policiers municipaux et les radars pédagogiques, les moyens mis à disposition de la police municipale, etc. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Pas d'abstention ? C'est acté.

Deuxième vote, l'installation de la vidéo-protection dans les trois secteurs qui ont été définis, la gare, le parking extérieur de l'Hôtel de Ville, rue de la Cordonnerie et la rue du Petit Pain. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Trois abstentions. Des votes contre ? Trois contre. Je vous remercie.

Vous m'autorisez à solliciter les subventions au taux maximal pour les postes de policiers municipaux et la vidéo-protection ? Je suppose qu'il n'y a pas d'abstention pour m'autoriser à solliciter des subventions ? Merci, il en est ainsi décidé.

### **Monsieur Jean Gaubert**

Juste un point vu l'heure avancée est-il nécessaire que l'on nous relise des documents que l'on a déjà lus ?

### **Monsieur le Maire**

Non, c'est ce que j'ai demandé aux uns et aux autres, c'est d'être très synthétique et de faire rapide.

### **Affaire n°5**

#### **OBJET – MUSÉE YVONNE JEAN-HAFFEN – MAISON D'ARTISTE DE LA GRANDE VIGNE – Convention de partenariat « Ville de Dinan - Association Les Ateliers du Plessix-Madeuc ».**

Rapporteur : Mme PARIS

En 1987, l'artiste Yvonne Jean-Haffen fit don à la Ville de Dinan, de sa propriété - sise au port de Dinan - et de son immense fonds d'atelier. En acceptant ce don, la Ville de Dinan s'engageait à ouvrir la maison de l'artiste au public et à y exposer son œuvre. Depuis 1994, la Ville de Dinan redouble d'efforts pour entretenir La Grande Vigne, l'ouvrir au public, l'animer et mettre en valeur l'œuvre d'Yvonne Jean-Haffen. En dépit de ces efforts, la fréquentation du site s'érode (le site n'a accueilli que 1 820 visiteurs en 2016) alors que ses coûts de fonctionnement tendent à grimper d'année en année.

2017 peut être l'année du renouveau pour La Grande Vigne à la faveur d'un rapprochement avec l'association Les Ateliers du Plessix-Madeuc qui souhaite y installer ses activités à partir du 1<sup>er</sup> mars.

Depuis 2009, Les Ateliers du Plessix-Madeuc accueillent à Corseul en résidence-ateliers de jeunes artistes pour qu'ils se confrontent à un environnement inconnu. Au travers des projets qu'ils réalisent, ils rencontrent le public auquel ils font découvrir leur démarche créative. Plus généralement, l'association Les Ateliers du Plessix-Madeuc promeut – à l'échelle du pays de Dinan - l'art en train de se faire. Les activités de l'association se déclinent de la manière suivante :

- accueil d'artistes en résidence et mise à disposition d'ateliers ;
- mise en place d'activités destinées au public éloigné de l'art contemporain ;
- portes ouvertes des ateliers ;
- rencontres techniques entre les artistes professionnels et les fabricants de produits Beaux-Arts.

Le partenariat avec Les Ateliers du Plessix-Madeuc a pour but de redynamiser La Grande Vigne et d'animer le site tout au long de l'année, tout en respectant l'esprit et l'histoire de cette maison d'artiste.

À partir du 1<sup>er</sup> mars, en accord avec l'association Les Amis de La Grande Vigne, l'association la Ville de Dinan mettra à disposition de l'association Les Ateliers du Plessix-Madeuc la maison dite « La Vignette », située à l'entrée de la propriété, pour y loger deux artistes pendant trois mois, deux fois par an.

La Ville de Dinan mettra, en outre, à disposition de l'association Les Ateliers du Plessix-Madeuc plusieurs pièces au rez-de-chaussée et à l'étage de La Grande Vigne qui seront transformées en ateliers d'artiste, en bureau et en espace de stockage. Les pièces mises à la disposition de l'association Les Ateliers du Plessix-Madeuc seront celles qui présentent le moins d'intérêt patrimonial. En revanche, les pièces du rez-de-chaussée dites « Salon de compagnie », « Salle à Manger » et l'accueil ainsi que celles de l'étage nommées « Atelier d'Yvonne Jean-Haffen » et « Chambre dite de Mathurin Méheut » seront conservées telles quelles, conformément aux termes de l'acte de donation voulu par Yvonne Jean-Haffen. Ces pièces emblématiques formeront le Musée Yvonne Jean-Haffen, elles continueront d'accueillir des expositions temporaires ouvertes au public. Cette nouvelle configuration a fait l'objet d'un avis favorable des représentants du comité de surveillance convoqués le 27 janvier 2017.

En somme, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017, le Musée Yvonne Jean-Haffen et Les Ateliers du Plessix-Madeuc partageront un même lieu : La Grande Vigne. À partir de cette date Les Ateliers du Plessix-Madeuc accueilleront à La Grande Vigne des jeunes créateurs et des artistes confirmés, ils les feront intervenir auprès de différents publics (scolaire, associatif...) afin de sensibiliser ces derniers à l'art contemporain et de favoriser la création de lien social. L'effervescence artistique créée par les activités de l'association Les Ateliers du Plessix-Madeuc s'inscrit parfaitement dans l'esprit des lieux. Plus globalement, l'association Les Ateliers du Plessix-Madeuc participera à une meilleure valorisation de l'œuvre d'Yvonne Jean-Haffen.

Enfin, ce rapprochement sera source d'économies pour la Ville de Dinan car il permettra de diminuer les coûts de fonctionnement du site :

- la totalité des coûts liés aux consommables de la Vignette et de La Grande Vigne sera pris en charge par Les Ateliers du Plessix-Madeuc ;
- le personnel de l'association Les Ateliers du Plessix-Madeuc pourra assurer une partie de l'accueil et des visites du Musée Yvonne Jean-Haffen. Le recours au personnel saisonnier sera donc moins important pour la Ville de Dinan.

Suite à la réunion du comité de surveillance de La Grande Vigne en date du 3 janvier 2017,

et vu l'avis favorable de ce même comité en date du 27 janvier 2017,

Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'association Les Ateliers du Plessix-Madeuc pour encadrer ce partenariat, dans l'intérêt du Musée Yvonne Jean-Haffen et de l'association Les Ateliers du Plessix-Madeuc.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** cette disposition.

Mme Cécile Paris présente l'affaire.

### **Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions sur cette affaire très intéressante ?

### **Monsieur Matthieu Jouneau**

Je pense qu'il faudra que l'on regarde dans les années à venir le coût que constitue le Musée Yvonne Jean-Haffen et notamment que l'on suive de près l'évolution du nombre de visiteurs. Parce que c'est un sujet un peu inquiétant. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Bien évidemment, on suivra l'effet de l'accord avec le Plessix-Madeuc, on verra ce que ça donne et j'espère en effet, que le fait d'accueillir le Plessix-Madeuc amène un nouveau public qui découvrira en même-temps l'œuvre d'Yvonne Jean-Haffen. Je vous rappelle quand même parce que je vois ce qu'il y a derrière la question, je vous rappelle que Mme Haffen a fait don à la ville de la maison et des collections, que dans l'hypothèse où la ville ne souhaite pas garder la maison, nous sommes tenus aussi de rendre les collections, c'est-à-dire toute l'œuvre de Mme Haffen. Qui aujourd'hui est une œuvre picturale intéressante qui est de plus en plus reconnue par les critiques d'art. C'est un lieu intéressant même si on a du mal, pour les raisons que vous connaissez, pour des raisons physiques parfois parce qu'il faut y aller, il faut monter, il faut trouver l'endroit, quand vous restez une journée ou une demi-journée à Dinan, que vous êtes touriste... Vous savez que l'on vend un pass pour trois sites : Château, Tour de l'Horloge et la Maison d'artiste de la Grande Vigne, les gens font le Château et la Tour de l'Horloge, ils ont pourtant le pass dans la poche, mais ils ne vont pas à la Maison d'artistes de la Grande Vigne. On peut espérer que cet accord entre la Maison d'artiste de la Grande Vigne et les ateliers du Plessix-Madeuc peut amener un nouveau public à fréquenter la Maison de la Grande Vigne. Pas d'objection ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

### **Affaire n°6**

#### **OBJET – MUSÉE – Lancement du Projet Scientifique et Culturel du Musée de Dinan**

Rapporteur : Mme PARIS

Depuis quelques mois, les collections du musée de Dinan quittent le Château, en partie pour des raisons de conservation, et font l'objet d'un vaste chantier de conservation préventive. D'ici quelques années, elles seront présentées dans un autre bâtiment qui saura mieux les valoriser. Compte tenu de la qualité des œuvres et objets qui constituent ses collections, le Musée de Dinan bénéficie de l'appellation *Musée de France* et doit donc disposer, à cet égard, d'un Projet Scientifique et Culturel validé par le Conseil municipal et par les services de l'État, conformément à la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France. Or ce document fait défaut alors qu'il est nécessaire à la renaissance de notre musée.

Le Projet Scientifique et Culturel présidera aux destinées du futur musée et en définira le concept et l'identité. Il déterminera également sa politique en matière de conservation des collections et de diffusion auprès des publics. En 2017, nous entamons la réflexion autour de ce projet, réflexion que nous voulons mener dans le cadre d'un comité scientifique qui serait à la fois composé :

- de professionnels du secteur des musées :

Monsieur Pascal Aumasson directeur du Musée des Beaux-Arts de Brest ;

Madame Anne Dary, directrice du Musée des Beaux-Arts de Rennes ;

Monsieur Arnaud Brejon de Lavergnée, ancien directeur des collections du Mobilier national ;

Madame Brigitte Nicolas, *directrice du* Musée de la Compagnie des Indes de Lorient ;

Madame Élisabeth Renaud, directrice du Musée de Saint-Brieuc ;

Madame Brigitte Richard, directrice des Musées de Granville ;

Madame Évelyne Schmitt, conseiller pour les musées à la DRAC de Bretagne ;

- et de quatre membres du Conseil municipal :

Monsieur le Maire ;

Deux élues de la majorité : Mme Paris et Mme Desramé

Une élue de la minorité : Mme Laisné

- ainsi que de Madame Joëlle Le Guiffant, Adjointe au maire de Léhon, chargée du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** ces dispositions.

Mme Cécile Paris présente l'affaire.

#### **Monsieur le Maire**

Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

#### **Affaire n°7**

### **COMMUNE NOUVELLE – Convention de mise à disposition de service entre Dinan Agglomération et les communes de Dinan et Léhon**

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du 30 janvier 2017, le conseil communautaire de Dinan Agglomération a décidé la création d'un poste de chargé de mission « service proximité, prospective, contractualisation » pour la période du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 décembre 2018.

Afin d'assurer une mission d'assistance technique dans le cadre de l'étude de création d'une commune nouvelle entre Dinan et Léhon, Dinan Agglomération met à disposition son service Proximité, Contractualisation, Prospective à hauteur de 30 % d'un ETP pour 6 mois.

La mise à disposition de service s'effectue à hauteur de 30 % d'un ETP pour une durée de 6 mois.

Il est convenu de fixer un coût forfaitaire de mise à disposition du service à 5 506,82 € réparti au prorata de la population DGF des communes de Dinan et Léhon :

- A charge de la commune de Dinan (11 823 habitants DGF) : 4 331,66 €
- A la charge de la commune de Léhon (3207 habitants DGF) : 1 175,16 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, notamment son article 65 (V), codifié à l'article L. 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ci-après,

Vu le décret n°2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales,

Il vous est proposé :

1. d'approuver la convention de mise à disposition de service à passer entre Dinan Agglomération et les communes de Dinan et Léhon ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de service et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte par **29 voix pour et 2 abstentions** (M. Forget et Mme Missir) ces dispositions.

M. le Maire présente l'affaire.

**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions ? Michel, qui n'a pas posé de questions hier soir sur cette affaire au conseil communautaire, alors que tu avais plus de temps.

**Monsieur Michel Forget**

Oui, je dois être un couche-tard peut-être.

**Monsieur le Maire**

Ou tu es plus intéressé par le conseil municipal que par le conseil d'agglomération ?

**Monsieur Michel Forget**

On ne va pas parler du conseil d'agglomération, mais c'est vrai que l'on est dans nos fauteuils, à vous regarder sur scène les Vice-Présidents, c'est vrai que ce ne sont pas des conditions, en passant, j'espère que l'on va trouver une autre salle.

**Monsieur le Maire**

Une autre salle, c'est difficile sur Dinan.

**Monsieur Michel Forget**

Ou un autre dispositif parce que ça fait un peu spectateur tout ça. Je voulais juste dire que j'allais m'abstenir, je l'ai déjà dit, je ne suis pas contre une commune nouvelle, mais je suis contre la manière dont les choses se font, on le voit bien, ça fait un mois que l'on s'est réuni, je n'ai eu aucune nouvelle sur quoi que ce soit, sur les groupes, sur comment les citoyens vont être associés. De faire tout ça... Si vous ne m'écoutez pas M. le Maire.

**Monsieur le Maire**

Mais si, je ne fais que ça, vous écouter.

**Monsieur Michel Forget**

Balle au centre. On a bien vu que les deux conseils se réunissent au mois de juin pour pouvoir statuer dans les mêmes termes, en plus il y a l'agglomération qui se met en route et qui nécessite beaucoup de travail. Vous n'ignorez pas M. le Maire, mais vous n'êtes pas le seul concerné, qu'il y a des élections et en particulier des législatives qui se profilent, donc il y a un certain nombre de personnes qui vont être occupées et qui ont d'autres soucis en tête. Je ne vois pas dans ce laps de temps que les choses puissent

aller correctement. L'autre chose plus générale, c'est que moi, j'aurais souhaité comme quelques autres, que l'on se projette sur 2020 et que l'on essaie de mener des ateliers citoyens, une coordination et que l'on essaie de mener ce débat-là. Même si dans un premier temps, ils s'y sont opposés, mais que l'on donne un objectif et l'échéance des prochaines élections pour mener le débat y compris avec les autres communes.

### **Monsieur le Maire**

Merci pour ces éléments, quelques informations, la réalisation du diagnostic est en cours actuellement, il y a une matinée fondatrice le samedi 4 mars, vous aurez l'occasion de travailler par atelier, il y en aura deux ou trois autres derrière. Je tiens à préciser d'ailleurs, que votre chef de file, de groupe est très investi sur ce dossier, il est animateur d'un des groupes. Ca avance, moi je suis plus optimiste que toi et je pense que nous tiendrons les délais.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? D'autres abstentions ? Je vous remercie.

### **Affaire n°8**

#### **AFFAIRES IMMOBILIERES - Vente d'un terrain nu situé dans le lotissement La Conninais à Dinan**

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

La ville de Dinan est propriétaire d'une parcelle constructible située dans le lotissement La Conninais à Dinan. Ce terrain fait partie du domaine public communal et représente une superficie de 670 m<sup>2</sup>.

Entouré d'habitations individuelles, la mise en vente de ce bien, en vue d'y édifier une construction, participerait à la densification urbaine voulue par le plan local d'urbanisme (PLU).

Une bande de terrain, à l'Ouest de la parcelle, permettant la mise en valeur d'un chemin piéton, restera la propriété de la ville de Dinan.

Ce bien a été estimé par les Domaines, le 17 octobre 2017, à un prix de 94 000 euros avec une marge de négociation de 10 %.

Il pourrait donc être mis en vente au prix de 84 600€ (baisse de 10 % suite à l'avis de la commission Urbanisme car il y a une étude de sol à prévoir).

Vu l'avis des Domaines en date du 17 octobre 2016 ;

Suite à la réunion de la commission d'urbanisme en date du 7 février 2017,

Il vous est proposé :

- de déclasser le dit terrain situé dans le lotissement la Conninais du domaine public communal
- de vendre ce terrain, aux conditions indiquées ci-dessus, avec obligation d'y édifier une construction
- d'autoriser M. le Maire à conclure tous les actes se rapportant à cette vente notamment les actes notariés, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces dispositions.

Mme Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Monsieur Didier Déru**

Deux choses, je sais que les Domaines ont une certaine sévérité, mais 17 octobre 2017, c'est un peu compliqué.

**Monsieur le Maire**

Ah oui 2016.

**Monsieur Didier Déru**

Je vais répondre, même si la réponse a été apportée par Odile Miel-Giresse, mais dans le temps ça faisait partie de la ceinture verte ça, moi qui passait par-là. On a quand même une particularité dans ce coin-là, c'est qu'il y a une déclivité importante. Ce qui veut dire que derrière, pour construire une maison, il va falloir monter, ça va être compliqué.

**Madame Odile Miel-Giresse**

C'est pour cela qu'il est moins cher et il est constructible.

**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée, je vous remercie.

**Affaire n°9**

**AFFAIRES FONCIERES - Bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la ville de Dinan en 2014, 2015 et 2016**

Rapporteur : M. le Maire

*L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2.000 habitants, par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.*

Le tableau annexé à la présente délibération dresse le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville pour les années 2014, 2015 et 2016.

Il vous est proposé :

- d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la ville de Dinan pour les années 2014, 2015 et 2016.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette disposition.

M. le Maire présente l'affaire.

**Monsieur Jean Gaubert**

Qu'est-ce qui justifie que le terrain soit beaucoup plus cher à l'est de la rue Saint-Jean de Dieu qu'à l'ouest ? Parce qu'on a 230m<sup>2</sup> pour 3600€, alors ce n'est peut-être pas de même nature, mais c'est intéressant de le savoir et 25m<sup>2</sup> pour 3600€ dans la rue Roger Vercelet.

**Monsieur le Maire**

Je ne sais pas, ça a été signé début 2014, ce n'était pas nous.

**Monsieur Jean Gaubert**

Il y a peut-être une justification, mais ça me paraît bizarre.

**Monsieur le Maire**

On se renseignera et on te donnera les informations, je ne peux pas répondre, je ne sais pas.

**Monsieur Jean Gaubert**

C'est surtout que le chiffre est le même, on peut se demander s'il n'y a pas une erreur de retranscription.

**Monsieur le Maire**

Pas d'autres questions ? Je vous remercie, vous approuvez cette affaire.

**Affaire n°10**

**URBANISME - Restauration de menuiseries et d'éléments de façade de la maison sise 5 rue du Château - Demande de subvention de Mme GLATRE**

Rapporteur : Mme MIEL GIRESSÉ

L'immeuble sis 5 rue du Château est situé dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR). Il y est répertorié « à conserver et à restaurer ».

Par arrêté municipal en date du 06/10/2016, Mme Sabrina GLATRE, propriétaire de la maison, a obtenu l'autorisation de procéder à des travaux de restauration de menuiseries et d'éléments de façade de sa maison.

Par courrier en date du 23 septembre 2016, elle sollicite une subvention de la ville pour l'aider dans sa démarche d'entretien et de mise en valeur de ce patrimoine.

Le montant des travaux subventionnables s'élève à 7 975€ T.T.C. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise PIERRE de Dinan et par l'entreprise « les couleurs d'aujourd'hui » de Plancoët.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 12,54% du montant TTC des travaux (soit 1000€).

La Ville de Dinan pourrait participer comme elle le fait habituellement pour un montant correspondant à 10% du montant des travaux, plafonné à 2000 €.

\*

\* \*

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 02/11/2016,

Il vous est proposé d'accorder à Mme GLATRE une subvention s'élevant à la somme de 797,50 € (sept-cent-quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante centimes).

Cette somme sera inscrite au BP de l'année 2017.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **par 27 voix pour, 2 voix contre** ((Mme MISSIR, Mme PAULANGE (pouvoir M. FORGET)) et **2 abstentions** (M. JOUNEAU et Mme BRIEC-LAME) cette disposition.

Mme Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

**Monsieur le Maire**

Des oppositions ?

**Monsieur Michel Forget**

Tatiana Paulange votera contre les trois.

**Monsieur le Maire**

D'accord, Stéphanie aussi ? Matthieu Jouneau aussi ?

**Madame Odile Miel-Giresse**

Il n'y a pas de cheminée Matthieu.

**Monsieur le Maire**

On va reprendre, les oppositions, Tatiana Paulange. Stéphanie Missir et Mathieu Jouneau et Anne-Cécile Briec-Lamé s'abstiennent.

**Affaire n°11**

**URBANISME - Remplacement des menuiseries extérieures de la maison sise 20 bis rue Waldeck Rousseau - Demande de subvention de Mme Marie HENRY**

Rapporteur : Mme MIEL GIRESSSE

L'immeuble sis 20 bis rue Waldeck Rousseau est situé dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR). Il y est répertorié « à conserver et à restaurer ».

Par arrêté municipal en date du 28/07/2016, Mlle HENRY, propriétaire de la maison, a obtenu l'autorisation de changer les 18 fenêtres en bois de la maison.

Par courrier en date du 22 juillet 2016, elle sollicite une subvention de la ville pour l'aider dans sa démarche d'entretien et de mise en valeur de ce patrimoine.

Le montant des travaux subventionnables s'élève à 19 666,74€ T.T.C. Les travaux seront réalisés par l'entreprise MARIETTE basée à Taden.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 10% du montant TTC des travaux (soit 1 966€).

La Ville de Dinan pourrait participer comme elle le fait habituellement pour un montant correspondant à 10% du montant des travaux, plafonné à 2000 €.

\*

\* \*

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 02/11/2016,

Il vous est proposé d'accorder à Mlle HENRY une subvention s'élevant à la somme de 1 966 € (mille neuf-cent-soixante-six euros).

Cette somme sera inscrite au BP de l'année 2017.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **par 27 voix pour, 2 voix contre** ((Mme MISSIR, Mme PAULANGE (pouvoir M. FORGET)) et **2 abstentions** (M. JOUNEAU et Mme BRIEC-LAME) cette disposition.

Mme Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

**Monsieur le Maire**

Même vote ? Je vous remercie.

### Affaire n°12

#### **URBANISME - Remplacement des menuiseries extérieures et réfection de toiture de la maison sise 3 place Sainte Catherine - Demande de subvention de M.WALRAVE**

Rapporteur : Mme MIEL GIRESSSE

L'immeuble sis 3 place Sainte Catherine est situé dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR). Il y est répertorié « à conserver et à restaurer ».

Par arrêté municipal en date du 28/07/2016, M.WALRAVE, propriétaire de la maison, a obtenu l'autorisation de refaire la toiture. Un permis de construire délivré aux précédents propriétaires l'autorise à remplacer les menuiseries extérieures de la maison.

Par courrier en date du 7 septembre 2016, il sollicite une subvention de la ville pour l'aider dans sa démarche d'entretien et de mise en valeur de ce patrimoine.

Le montant des travaux subventionnables s'élève à 89 120,64€ T.T.C. Les travaux de couverture seront réalisés par l'entreprise LEVACHER de Saint-Pern (35) et le remplacement des menuiseries sera effectué par l'entreprise MSM de St Vincent sur Ouest (56).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 10% du montant TTC des travaux (soit 8 912€).

La Ville de Dinan pourrait participer comme elle le fait habituellement pour un montant correspondant à 10% du montant des travaux, plafonné à 2000 €.

\*

\* \*

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 02/11/2016,

Il vous est proposé d'accorder à M. WALRAVE une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros).

Cette somme sera inscrite au BP de l'année 2017.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **par 27 voix pour, 2 voix contre** ((Mme MISSIR, Mme PAULANGE (pouvoir M. FORGET)) et **2 abstentions** (M. JOUNEAU et Mme BRIEC-LAME) cette disposition.

Mme Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

**Monsieur le Maire**

Même vote que tout à l'heure ? Très bien.

**Affaire n°13**

**OBJET- URBANISME - Lotissement « Le Hameau des Fontaines » - Dénomination de voie**

Rapporteur : Mme MIEL GIRESSÉ

Le 13/05/2015, la Ville de Dinan a autorisé la Sarl Bizeul Promotion à réaliser un lotissement de 8 lots sur un terrain de 3 833m<sup>2</sup> sis 7 rue des Fontaines.

Par délibération du conseil municipal en date du 09/06/2015, ce lotissement appelé « Le Hameau des Fontaines » a fait l'objet d'une convention de rétrocession des équipements communs dans le domaine public communal à la réception définitive des travaux. Le projet prévoit une voie de circulation principale orientée Nord-Sud, un cheminement piétonnier reliant la rue des Fontaines à la rue de l'Amirauté et les différents réseaux.

Afin de faciliter l'identification de ce secteur, il serait bien de dénommer cette voie interne et ce chemin. Après recherches du bibliothécaire municipal, le nom pourrait être *Allée des Conillères*, en référence à la fontaine qui portait ce nom. En effet, selon Paul Delhommeau (1932-1918), la rue des Fontaines doit son nom à la Fontaine des Conillères, lieu où les arbalétriers allaient tirer le Papegault. Lorsque cette voie fut tracée en 1879, à l'ouest de la ville, elle se fit au milieu des champs, boqueteaux et talus.

\*

\* \*

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 07/02/2017,

Il vous est proposé d'adopter la dénomination *allée des Conillères* à la voie interne et au chemin du lotissement « Le Hameau des Fontaines ».

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** cette disposition.

Mme Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

**Monsieur le Maire**

Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**Affaire n°14**

**OBJET - PERSONNEL - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - CREATION D'UN EMPLOI - CADRE DES CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Rapporteur : M. le Maire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) réglementé par le code du travail. Il est conclu pour une durée déterminée au maximum de deux ans, le temps de travail hebdomadaire pouvant aller de 20 à 35 heures.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 80 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Cette démarche nécessite un engagement à former la personne recrutée en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec l'organisme assurant le suivi personnalisé de son insertion professionnelle (Pôle emploi, mission locale, Conseil Général etc...) et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Il vous est proposé de créer un emploi CAE à temps complet à durée déterminée d'une année renouvelable dans la limite de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

L'agent recruté aura notamment pour mission :

- la mise en œuvre de nouveaux outils numériques à disposition des lecteurs (Gestion de liseuses, de tablettes) et du prêt numérique par l'intermédiaire de la Bibliothèque des Côtes-d'Armor.
- le travail de médiation et de l'animation de la plate-forme (Ateliers d'initiation sur la recherche documentaire et les ressources en ligne).
- la gestion -quotidienne- du portail web et son enrichissement (Réflexion sur un nouveau portail).
- la responsabilité des Systèmes de gestion de bibliothèque et des ressources électroniques (Mise à jour et suivi).

Il vous est donc proposé :

- d'accepter la création de cet emploi CAE à 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017
- d'ouvrir au budget les crédits nécessaires,
- d'autoriser le Maire à mettre en œuvre cette décision et à signer tout document ou contrat relatif à cet objet.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** ces dispositions.

M. le Maire présente l'affaire.

**Monsieur le Maire**

Pas d'opposition ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

**Affaire n°15**

### **OBJET- PERSONNEL – TABLEAU DES EMPLOIS**

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La restructuration des carrières au 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans le cadre de la mise en œuvre du Parcours Professionnels, Carrières, Rémunération des fonctionnaires (P.P.C.R.) qui s'étalera jusqu'en 2020, engendre la disparition et la création de plusieurs grades (exemple : disparition des adjoints de 2<sup>ème</sup> classe qui deviennent « adjoints » et des adjoints de 1<sup>ère</sup> classe intégrés adjoints principaux de 2<sup>ème</sup> classe).

Pour information, le dispositif PPCR consiste en :

1° - une évolution des rémunérations par la prise en compte partielle des primes dans la retraite (transformation d'une partie du régime indemnitaire en traitement indiciaire).

2° - une restructuration des carrières pour l'ensemble des cadres d'emplois.

Le tableau des effectifs de la Ville date du 28 décembre 1983.

Compte-tenu des modifications importantes qu'il faudrait lui apporter, il apparait opportun de remplacer purement et simplement le tableau existant par un nouveau tableau avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il vous est proposé de l'établir comme suit :

Cadres ou emplois	Catégorie	EMPLOIS PERMANENTS		Dont Temps non complet
		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	
<b><u>Filière Administrative</u></b>				
Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	A	1	1	
Attaché principal	A	4	4	
Attaché *	A	4 *	4	<i>*Y compris le poste « chargé de mission développement durable et revitalisation du centre ville » qui sera pourvu le 1<sup>er</sup> mars 2017</i>
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	2	
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	6	6	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	10	10	
	C	11	9	

Adjoint administratif				
TOTAL		40	38	
<b>Cadres ou emplois</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Dont Temps non complet</b>
<b><u>Filière Technique</u></b>				<i>*dont 8 temps non complet</i>
Ingénieur principal	A	3	3	<i>Agents de service des sites scolaires et ALSH</i> - 33.5/35ème - 28/35ème - 27.37/35ème - 23/35ème - 16/35ème - 12/35ème - 12/35ème - 11/35ème
Ingénieur	A	1	1	
Technicien principal 1ère classe	B	3	3	
Agent de maîtrise principal	C	7	7	
Agent de maîtrise	C	9	9	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	7	7	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	18	18	
Adjoint technique *	C	50 *	47	
TOTAL		98	95	

<b>Cadres ou emplois</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Dont Temps non complet</b>
<b><u>Filière Culturelle</u></b>				
Conservateur de bibliothèque	A	1	1	
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	2	2	
Assistant de conservation	B	1	1	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	6	6	
Adjoint du patrimoine	C	8	6	

TOTAL		18	16	

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<b><u>Filière Sécurité</u></b>				
Chef de service de police municipale	B	1	1	
Brigadier chef principal	C	2	2	
Brigadier	C	1	1	
Gardien	C	3 *	1	<i>*recrutement à venir de 2 gardiens de police par mutation.</i>
TOTAL		7	5	

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<b><u>Filière Sociale</u></b>				
ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	3	
TOTAL		3	3	

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<b><u>Filière Animation</u></b>				

Animateur		1	1	*dont 10 postes à temps non complet (garderies, TAP, ALSH) - 31.5/35 <sup>ème</sup> - 28.5/35 <sup>ème</sup> - 28.25/35 <sup>ème</sup> - 2 postes 23/35 <sup>ème</sup> - 2 postes 11/35 <sup>ème</sup> - 6/35 <sup>ème</sup> - 5/35 <sup>ème</sup> - 4/35 <sup>ème</sup>
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe		3	3	
Adjoint d'animation *		20 *	18	
<b>TOTAL</b>		<b>24</b>	<b>22</b>	

### EMPLOIS NON-PERMANENTS

L'article 3 - 1° et 2<sup>ème</sup> alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale prévoit la possibilité de recruter sur des emplois temporaires dans les cas suivants :

- Accroissement temporaire d'activité (12 mois maximum sur une période de 18 mois et consécutifs)
- Accroissement saisonnier d'activité (6 mois maximum sur une période de 12 mois).

Pour permettre le fonctionnement des services notamment pendant la période estivale, il vous est proposé de créer les emplois temporaires suivants :

		<b>EMPLOIS NON- PERMANENTS</b>		
<b>Cadres ou emplois</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>		

Adjoint administratif	C	2		Services Administratifs etc
Adjoint du patrimoine	C	8		Bibliothèque, musées, monuments historiques, expositions etc
Adjoint d'animation	C	14		ALSH
Adjoint technique	C	16		Centre technique, port, camping, etc
TOTAL		40		

N'apparaissent pas au tableau des emplois, les postes sous contrats de droit privé (apprentis, CAE-CUI, emplois d'avenir, collaborateur de cabinet etc...) qui font l'objet de délibérations particulières.

Il vous est donc proposé :

- d'adopter le présent tableau des emplois arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- d'ouvrir au budget les crédits nécessaires
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** ces dispositions.

M. le Maire présente l'affaire.

### Affaire n°16

#### **OBJET – DIRECTION GENERALE – Télétransmission des actes au contrôle de légalité – Programme « ACTES » - Signature d'une convention avec la Préfecture des Côtes d'Armor**

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre du programme ACTES (Aide au contrôle de légalité dématérialisé), le Ministère de l'intérieur, de l'outre-Mer et des Collectivités territoriales a lancé un programme de dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité des actes réglementaires et budgétaires des collectivités locales.

Les objectifs de la dématérialisation sont, pour les collectivités locales :

- L'accélération des échanges avec la Préfecture et la réception quasi immédiate de l'accusé réception aux actes transmis ;
- La réduction des coûts (frais postaux, frais d'édition, frais de personnels) liés à l'envoi des actes à la Préfecture, à l'impression des actes en plusieurs exemplaires, aux opérations manuelles de tri, de classement et d'archivage ;
- L'intégration du contrôle de légalité dans une chaîne de dématérialisation complète et ininterrompue (en lien avec la dématérialisation de la production des actes, la dématérialisation de l'achat public, la dématérialisation de la chaîne comptable et financière), ce qui contribue à la protection de l'environnement.

A cet effet, les collectivités doivent conclure avec le Préfet une convention, dont vous trouverez un exemplaire, ci-joint.

Vu l'article 139 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code général des Collectivités territoriales, l'ordonnance n° 2005- 1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives, l'article L 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L 2131-1 et suivants et les articles R 2131-1 à R 2131-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la Préfecture des Côtes d'Armor pour la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** cette disposition.

M. le Maire présente l'affaire.

**Monsieur le Maire**

Pas de question ? Pas d'abstention ? Je vous remercie

**Affaire n°17**

**CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal**

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du 27/09/2016, le Conseil municipal a donné délégation à M. le Maire pour exercer, en son nom, certaines attributions relevant de sa compétence dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire doit rendre compte de ces décisions en séance de conseil municipal.

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 27/09/2016,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par M le Maire en vertu de cette délégation,

Vous trouverez, ci-dessous, les décisions prises par M. le Maire depuis septembre 2016 :

- **Décision n° 2016/01**, en date du 06/12/2016, autorisant le SDE 22 à procéder à l'aménagement de l'éclairage public de la rue de la Garaye.
- **Décision n° 2016/02**, en date du 06/12/2016, autorisant le SDE 22 à effectuer les travaux sur le réseau électrique de la rue de la Garaye.
- **Décision n° 2016/03**, en date du 06/12/2016, augmentant le montant de la régie d'avance du centre de loisirs sans hébergement dans la cadre du dispositif « Argent de poche ».

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** de la liste des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal.

M. le Maire présente l'affaire.

### **Affaire n°18**

#### **ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2015**

Rapporteur : M. le Maire

L'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire de chaque Commune, qui a transféré ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un établissement public de coopération intercommunale, présente au Conseil Municipal un rapport annuel qu'il a reçu de cet établissement sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le rapport concernant l'exercice 2015 nous a été remis par la Communauté de Communes de DINAN, fin 2016.

Les dispositions essentielles contenues dans ce rapport sont les suivantes :

- Mode d'exploitation des services :  
Affermage à la Société des Eaux du District de DINAN (SEDUD) depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 1992, pour une période de 25 ans. Le contrat prend fin le 30 septembre 2017
- Communes concernées par cet affermage :  
Aucaleuc, Dinan, Lanvallay, Léhon, Quévert, St Samson sur Rance, Taden et Trélivan.

## I. Service d'alimentation en eau potable

### Prestations confiées à la SEDUD

- La gestion du service : application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
- La gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des doléances des clients
- La mise en service des branchements.
- L'entretien : de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil.
- Le renouvellement : de la voirie, des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques.
- Les prestations particulières : annuités d'emprunts, inspection télévisée des captages, traitement chimique des massifs filtrants.


La Collectivité, quant à elle, prend en charge :

- Le renouvellement : des canalisations, des captages, des clôtures, des forages, des menuiseries métalliques, de la serrurerie, des ouvrages de traitement, du génie civil.
- Prestations particulières : l'entretien des points de distribution publics, le traitement des boues.

 Estimation de la population desservie : 33 500 habitants.

 Ressources en eau : Elles proviennent des barrages du « Pont Ruffier » et du « Val » en Bobital et d'un captage souterrain au « Bois Riou » à Quévert.

 Volumes achetés: Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre (125 005 m<sup>3</sup>)

 Nombre d'abonnés : 17 276 (dont 7 756 sur la Ville de Dinan)

### Volumes d'eau :

- Produit	3 227 528 m <sup>3</sup>
- Importé (Syndicat Mixte Arguenon – Penthièvre)	<u>125 005 m<sup>3</sup></u>
	3 352 533 m <sup>3</sup>
- Vendu à l'extérieur	<u>-1 384 216 m<sup>3</sup></u>
- Volume mis en distribution	1 968 317 m <sup>3</sup>
- Volume vendu aux abonnés	1 446 962 m <sup>3</sup>

La consommation moyenne par abonné domestique est de 71 m<sup>3</sup> par an (73 m<sup>3</sup> en 2014).

+ Longueur du réseau : 384,1 km.

+ Qualité de l'eau : les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Le contrôle réglementaire donne les résultats suivants :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes
Conformité bactériologique	79	0
Conformité physico-chimique	92	0

+ Prix du service. Il comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Les tarifs concernant la part qui revient à la Collectivité (Dinan communauté) sont fixés annuellement par l'assemblée délibérante de celle-ci. Ceux qui sont liés à la part de la SEDUD sont révisés annuellement conformément au contrat d'affermage.

Le détail d'une facture d'eau de 120 m<sup>3</sup> (moyenne usagers) d'un usager de DINAN est le suivant :

	<u>1/1/2015</u>	<u>1/1/2016</u>	<u>Variation</u>
Exploitant	190,91	190,90	-0,01 %
Collectivité	69,95	69,95	0 %
Redevance SDAEP (syndicat dép. d'alimentation en eau potable)	11,60	11,80	+ 1,72 %
Redevance pollution domestique	37,20	36,00	- 3,23 %
TVA	<u>17,03</u>	<u>16,98</u>	<u>- 0,29 %</u>
	326,69	325,63	- 0,32 %

+ Recettes d'exploitation en 2015 :

- de la collectivité : 1 426 194 €
- de la SEDUD : 3 006 722 €

+ Travaux engagés au cours de l'exercice : 589 915 €

+ Rendement du réseau : Compte-tenu des fuites et des besoins en eau du service (purges, poteaux incendies, lavages....) le rendement du réseau était de 85.4% en 2015.

+ Taux de renouvellement du réseau : 1%

## II. Service de l'assainissement

### ◇ Prestations confiées à la SEDUD :

- La gestion du service : application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
- La gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clients.
- La mise en service des branchements
- L'entretien de la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, de la serrurerie, des postes de relèvement, des stations d'épuration, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
- Le renouvellement de la peinture des menuiseries métalliques, des branchements, des collecteurs < 6m, des équipements électromécaniques, des postes de relèvement, des stations d'épuration
- Prestations particulières : conditions de raccordement des installations intérieures, curage des lagunes, curage hydrodynamique, manutention et évacuation des boues et des sous produits.

La collectivité, quant à elle, prend en charge :

- Le renouvellement de la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des menuiseries métalliques, de la serrurerie, des toitures, des couvertures, du génie civil, du grillage des clôtures
- Prestations particulières : inspection télévisée des canalisations.

+ Estimation de la population desservie : 35 300 habitants.

+ Nombre d'abonnements : 17 470 (dont 7 557 sur Dinan)

+ Volumes facturés : 1 430 907 m<sup>3</sup>

+ Longueur du réseau : 313,55 km

### + Stations de traitement

	<u>Capacité équivalents-habitants</u>
- Station d'épuration de Lanvallay (traitement biologique par boues activées)	52 000
- Lagune d'Aucaleuc (traitement biologique par lagunage aéré)	700
- Station d'épuration de St-Piat (traitement biologique par boues activées)	400
- Lagune naturelle de Trélat-Taden (traitement biologique par lagunage naturel)	500
- Station d'épuration de la Hisse à St Samson sur Rance	2 700

## Indicateurs financiers

- Le prix du service comprend une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.
- Le prix de la part qui revient à la Collectivité est fixé par l'assemblée délibérante.
- Les tarifs concernant la part de la SEDUD sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.
  
- Détail de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	01/01/2015	01/01/2016	<u>Variation</u>
	En €	En €	
Exploitant	171	171,36	+ 0,21 %
Collectivité	67,68	67,68	0 %
Redevance modernisation des réseaux	22,80	21,60	- 5,26 %
TVA	<u>26,14</u>	<u>26,06</u>	<u>- 0,32 %</u>
	287,62	286,70	- 0,32 %
Prix TTC au m <sup>3</sup>	2,40	2,39	- 0,42 %

- Recettes d'exploitation en 2013 :

- Collectivité	1 098 446 €
- Exploitant	1 915 065 €

## Travaux engagés au cours de l'exercice : 665 000 €

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de l'année 2015.

M. le Maire présente le rapport.

### **Monsieur le Maire**

Je vous remercie, s'il n'y a pas d'autres questions. L'ordre du jour est achevé, la séance est levée.

Monsieur le Maire lève la séance.